

- Un éditorial de Paul Sauriol: la réforme électorale menacée par les tactiques d'obstruction (page 4)
- Chasse et pêche: 2.000 lacs et quelque 40 rivières deviendront accessibles dès le 1er juin (page 3)
- Aussi payés qu'auparavant, les médecins travaillent plus pour offrir un service plus lent (page 9)

la météo

Généralement ensoleillé et chaud avec un maximum de 75.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL LXII - NO. 108

Montréal, mercredi 12 mai 1971

15 CENTS

Publication imminente du rapport Thinel

Vers une réforme radicale de la RAQ

par Pierre-L. O'Neill

QUEBEC — Le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, déposera ces jours-ci à l'Assemblée nationale un projet de loi visant une réforme fondamentale des structures et politiques de la Régie des alcools du Québec.

Me Choquette a confirmé hier au Devoir que toute l'administration de la Régie des alcools sera bientôt soumise à l'autorité d'un véritable tribunal. Le ministre entend ainsi soustraire les politiques et les administrateurs de cet organisme aux pressions politiques et au trafic d'influence.

Le projet de loi a notamment pour but de clarifier les responsabilités du ministre de la justice dans les affaires de la Régie des alcools. Si les initiatives du passé ont laissé

croire à la totale responsabilité du ministre de la justice, la réalité est tout autre. En principe, la tâche du ministre se restreint à défendre les politiques de la régie devant l'Assemblée nationale. Dans la pratique, il exerce un certain droit de regard au bon fonctionnement du secteur d'émission des permis. Par contre, c'est le ministre des finances, M. Raymond Garneau, qui a autorité sur toute la section dite "régie commerce". Le projet de loi viendra normaliser cette situation.

Selon Me Choquette, cette nouvelle législation s'inspire généralement des recommandations de la commission Thinel, dont le rapport sous impression doit être rendu public

aujourd'hui ou demain. Cette commission a été créée le 18 novembre 1968 et son mandat comportait deux aspects: a) faire enquête sur le commerce des boissons alcooliques au Québec, depuis le 1er janvier 1964; b) rechercher les moyens les plus efficaces pour exercer la surveillance de ce commerce.

Il est de notoriété publique que la Régie des alcools n'a pas réussi à se libérer des pressions et contraintes politiques. Dans un mémoire présenté en juin 1970 devant la commission Thinel, la ville de Montréal apportait tous les indices qui permettaient de conclure à l'ingérence de dirigeants des milieux de la pègre. Ce qui semble-t-il, expliquerait les difficul-

tés de la Commission Thinel à recueillir des témoignages.

Le ministre Choquette est d'avis que les pressions politiques et le trafic d'influence ne sont pas les seuls qui menacent le commerce des alcools au Québec. La politique de transfert des permis constitue, selon lui, la plus inquiétante faiblesse du système actuel. C'est ce qui rendrait quasi impossible l'identification des véritables propriétaires des établissements et permettrait à la pègre de s'immiscer dans le commerce.

Conscient que la réforme entreprise risque de se heurter à de puissants intérêts, Me Jérôme Choquette demeure

Voir page 8: La RAQ

'Perspectives-Jeunesse' obtient 10 millions de plus

OTTAWA (CP) — Dix millions de dollars ont été ajoutés hier au budget du programme fédéral Perspectives-Jeunesse, qui passe ainsi de \$14.9 à \$24.9 millions pour l'année en cours.

Le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, qui a annoncé la nouvelle hier aux Communautés, a précisé que même cette nouvelle injection de capitaux dans le budget du programme ne permettrait

pas de répondre "totalement aux demandes des jeunes".

Le programme Perspectives-Jeunesse, annoncé par le gouvernement à la mi-mars, a comme objectif et but d'inciter les jeunes Canadiens à soumettre au secrétariat d'Etat des projets aptes à les employer utilement durant l'été.

L'ampleur de ce programme, avait

expliqué alors M. Pelletier, repose sur l'imagination et l'initiative des jeunes gens, des groupements communautaires, des mouvements de jeunesse et organismes bénévoles qui y participent.

Hier, M. Pelletier a révélé que le gouvernement avait été saisi de quelque 13.000 projets émanant de jeunes Cana-

Voir page 8: Perspectives

Londres et la CEE

Un accord sur l'Euratom, un pas vers l'admission?

BRUXELLES (AFP) — Au terme de la première journée de négociations, hier à Bruxelles, le représentant britannique auprès de la Communauté, M. Geoffrey Rippon, et les six ministres des affaires étrangères du Mar-

che commun, étaient parvenus à un accord sur l'Euratom et un quasi-accord sur les contingents tarifaires industriels, tandis que la discussion progressait quant au règlement financier et au sucre du Commonwealth.

On a renoncé à régler cette fois-ci l'épineux problème des produits laitiers néo-zélandais.

Un coup de théâtre s'est produit en fin d'après-midi quand M. Rippon est revenu auprès de ses collègues pour les presser de préciser leur offre sur les importations de sucre en provenance du Commonwealth. M. Rippon veut pouvoir dire aux producteurs quels seront leurs débouchés après 1974 afin qu'ils s'organisent en conséquence.

M. Rippon s'est dit cependant satisfait de la possibilité offerte aux pays du Commonwealth Sugar Agreement de s'associer à la Communauté.

"Nous sommes d'accord sur la nécessité de s'engager avec la Grande-Bretagne aussi longtemps qu'il le faudra pour aller aussi loin que possible en ce qui concerne la période de transition en agriculture, le financement européen et le sucre du Commonwealth. Il y aura mercredi une très longue séance de nuit", a déclaré hier soir M. Maurice Schumann, président du conseil des ministres des Six.

C'est essentiellement en ce qui concerne les propositions à faire à Londres en matière financière que des progrès ont été accomplis entre les Etats membres de la Communauté.

La proposition française prévoit une contribution anglaise au bout de cinq ans un peu supérieure à 20%. Le problème est de savoir si l'année suivante, quand le système des ressources propres jouera à plein, la contribution de Londres ne va pas "bondir", d'un seul coup, trop haut.

Effectivement, ont reconnu les Français, il peut y avoir un problème. Quant aux autres délégations, elles paraissent admettre qu'il n'est pas utile de prévoir d'ores et déjà une prolongation de la période de transition. Chaque camp a fait, semble-t-il, un pas.

D'après les renseignements recueillis de bonne source, la proposition de la Commission européenne serait la suivante: prévoir qu'au cas où, entre la fin de la période de transition et le début de la période définitive du financement, un "saut trop important" de contribution se produirait, la Grande-Bretagne pourrait bénéficier d'un délai de grâce d'un ou deux ans. Comment apprécier le "saut trop important": en se référant à la progression de la contribution britannique durant la dernière année de la période de transition. Cette suggestion n'a pas encore été acceptée.

Durant l'après-midi, des discussions se sont également déroulées entre la délégation britannique et la Commission européenne sur les modalités de la période de transition.

Voir page 8: Euratom



Deux hirondelles ne font pas le printemps, contrairement à deux paires de "hot pants". Première victime de la vague de chaleur, un brave policier que le spectacle a distrait quelque peu... Que nous réserve l'été?

(Téléphoto CP)

Les Produits forestiers achètent Maki

par Gérald LeBlanc

A la suite de longues négociations, Sogefor a finalement vendu l'usine de contreplaqué Maki à un groupe d'industriels québécois, Les Produits Forestiers Maniwaki Ltée.

Dans un communiqué remis à la presse, Sogefor annonce que le contrat de vente a été signé hier après-midi avec Les Produits Forestiers Maniwaki, corporation qui regroupe sensiblement les mêmes intérêts que Maniwaki Industries qui exploite déjà deux usines dans cette ville de l'ouest-québécois.

Cette nouvelle met fin à une longue attente ponctuée de diverses manifesta-

tions pour la population de Maniwaki et à plus d'un mois de négociations entre les deux parties impliquées dans la transaction.

On se rappelle que l'usine de déroulage de merisier Maki, qui employait quelque 180 personnes, avait fermé ses portes au début du mois dernier, après avoir fonctionné à perte en 1970-71. Ne pouvant plus en assurer l'exploitation Sogefor, une filiale de la SGF, avait alors signé une "promesse" de vente à la Corporation Les Produits Forestiers Maniwaki qui comptait faire fonctionner l'usine avec seulement 80 employés.

Le contrat final devait être signé le 22 avril mais, devant les pressions des citoyens de Maniwaki, on avait obtenu un délai pour considérer les offres d'autres acheteurs qui pourraient maintenir les 180 emplois.

L'incapacité du gouvernement de garantir l'approvisionnement de bois avait empêché la vente de la Maki à M. Gérard Nault, fondateur de l'usine qu'il avait plus tard vendue à la SGF. M. Nault voulait transformer l'usine en manufacture de cagets pour Rapp Package Inc., de Phillipsburg, au New Jersey.

Voir page 8: Les Produits



Robert Stanfield

M. Stanfield réclame une baisse de l'impôt

OTTAWA (CP) — Le chef conservateur, M. Robert Stanfield a affirmé hier que si le gouvernement Trudeau ne modifiait pas profondément sa politique commerciale étrangère, les Canadiens deviendront bientôt "les fournisseurs de matières brutes du monde".

M. Stanfield a donné cet avertissement au cours d'une conférence de presse qui portait notamment sur des documents relatifs au commerce international, à l'agriculture, à la croissance économique et au développement régional, documents qui seront étudiés lors de la rencontre annuelle que les conservateurs canadiens tiendront en octobre, dans la capitale fédérale.

Le leader tory a d'autre part pressé de nouveau le gouvernement Trudeau de décréter une baisse de l'impôt sur le revenu de l'ordre de 6 à 8%, d'abolir la surtaxe de 3 pour cent sur le revenu des particuliers et de réduire substantiellement la taxe sur les matériaux de construction.

Selon lui, ces mesures sont nécessaires à la relance économique et à la réduction du chômage au Canada.

Accompagné par le président Symons de l'université Trent, l'un des grands responsables de la rédaction de ces documents de base sur la politique du parti

conservateur durant les années '70, M. Stanfield a précisé que 16 autres documents portant notamment sur "La société et l'individu" et sur "L'identité canadienne" seront publiés dans quelques semaines, afin qu'ils puissent être étudiés en vue du congrès d'octobre.

M. Stanfield a précisé que les idées émises dans ces documents, bien qu'elles ne représentent pas encore officiellement la politique de son parti, sont sus-

Voir page 8: M. Stanfield

Les prix

L'indice grimpe de 0.7%

OTTAWA (CP) — L'indice des prix à la consommation a gagné presque un point le mois dernier, signe d'un nouveau cycle inflationniste, disent les observateurs.

De 131.3 qu'il était en mars, il est passé à 132.2 en avril comparativement à 129.7 en avril 1970.

Cette hausse de 7/10 de 1%, la plus forte hausse mensuelle enregistrée en un an, fait grimper l'indice de 1.9% par

rapport à l'année précédente. Une augmentation annuelle de 2%, de l'avis des économistes, n'affecte pas la stabilité des prix.

Pour les non-initiés, la dernière hausse du coût de la vie signifie que les marchandises et services qui valaient \$10 l'an dernier en valent maintenant \$10.20.

Par rapport à 1961, quand l'indice de

Voir page 8: L'indice

Une nouvelle vague d'inflation?

OTTAWA (CP) — Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau a reconnu hier qu'une nouvelle vague d'inflation venait d'apparaître.

Le leader de l'opposition, M. Robert Stanfield, avait signalé aux Communautés que le coût de la vie s'élevait à l'heure actuelle à un rythme annuel d'environ 5 pour cent. Il a prié le gouvernement de dire s'il avait encore cette conviction qu'il avait exprimée M. Trudeau en décembre, selon laquelle l'inflation avait été maîtrisée.

Le gouvernement, a répliqué M. Trudeau, n'a jamais prétendu que l'inflation avait été maîtrisée à jamais.

M. Stanfield est revenu à la charge en parlant de "l'époque contrôlée la plus courte de l'histoire", et a voulu savoir du gouvernement s'il se proposait de répondre à la nouvelle vague d'inflation en créant encore plus de chômage. M. Trudeau a répondu par un "nom" laconique.

(Aux journalistes qui l'interrogeaient à l'extérieur de la Chambre, le ministre de la consommation, M. Ron Basford, a déclaré de son côté que, pour l'instant, "les prix se comportent de façon satisfaisante" mais que le gouvernement n'était pas insensible à la possibilité de nouvelles poussées infla-

tionnistes. Pour ce qui est du chiffre utilisé par M. Stanfield, il a prétendu qu'il était statistiquement sans valeur, le chef de l'opposition ayant tout simplement multiplié par 12, pour obtenir une moyenne annuelle, le pourcentage d'augmentation du mois de mars et du mois d'avril. Le chiffre d'accroissement annuel de 1.9% publié hier par le Bureau fédéral de la statistique constitue selon lui une valeur de référence beaucoup plus sûre.

Rappelons que le premier ministre avait déclaré lundi à Vancouver, durant une interview radiophonique fa-

Voir page 8: Nouvelle vague

EUROPE EN EXCLUSIVITÉ

Paris, Londres, Rome, Venise, Milan, Florence, Amsterdam, Côte d'Azur.

Circuit-avion avec un minimum d'autocar.

Départ: 24 juin — Retour: 15 juillet

Voyage accompagné de Montréal

Prix: \$897.00 can.

KLM

Lignes Aériennes

AGENCE DE VOYAGES

Americ

Laval, Montréal etc. 272-1155

Québec, 623-2133

Un gros 'party' La Maison du chômeur ne veut pas mourir...

par Renée Rowan

Le Conseil ouvrier de la Maison du chômeur avait invité la presse, hier en fin d'après-midi, à un "gros party" pour lui montrer que la situation n'est pas désespérée malgré le départ de son fondateur, Jean Pilon. Au contraire, a-t-on dit, on continue et avec des réalisations concrètes: l'atelier du "linge", une garderie, un service médical pour les "employés" de la Maison et leur famille - service qui devrait éventuellement être étendu à tout le quartier - et la "Place des arts du citoyen".

Le temps des conférences de presse pour annoncer des projets est révolu, a tenu à souligner un des responsables du comité, on passe aux actes et on veut vous montrer ce que l'on est capable de faire... il n'y a pas que des paresseux, des parasites ici; il y a des gens qui travaillent, qui veulent produire.

Dans une atmosphère de foire, de gaieté et d'excitation, voici ce que l'on a vu:

● Une garderie: au niveau de la rue, un coin de l'immeuble du 3848 ouest, rue Saint-Jacques a été nettoyé et repeint en couleurs gaies pour y accueillir les enfants des femmes du quartier qui veulent travailler à la Maison du chômeur. Des chaises hautes, des parcs, des tables, des chevalets, des chaises - tout du matériel donné - ont été remis en état. Hier après-midi, il y avait à la garderie au moins une quarantaine d'enfants venus à la fête attirés par la présence de Bobino qui pour chacun des amis dessinait son portrait et celui de Bobinette en le consacrant au nom de chaque enfant. On attendait aussi la visite de la Souris verte.

Un des membres de la Maison du chômeur donnait le biberon à un bébé de 11 mois. Ce ne sont pas que les femmes qui vont s'occuper des enfants à la garderie, mais les hommes aussi, nous a-t-on dit... car garder les enfants, ce n'est pas seulement une affaire de femmes!

● Un atelier de linge: à la Maison du chômeur, au cours des derniers mois, on a reçu des gens plus fortunés des masses de linge usagé. Les femmes de la Maison, une quinzaine, font le triage, conseillent les meilleurs vêtements qui sont lavés, repassés, raccommodés pour être revendus aux gens du quartier à raison de .02 à .05 pièce. Le reste est partagé pour faire

de la catagone ou être revendu à la tonne. On cherche actuellement des débouchés pour les boutons et les fermetures-éclair enlevés sur les vêtements trop détraîchis pour être utilisés.

Un professeur de cege s'est offert pour enseigner aux femmes l'art du batik; un autre, le tissage; une femme enseigne aux autres à crocheter. Catalognes, draperies au batik et vêtements crochétés seront vendus aux femmes plus fortunées qui sont invitées à venir visiter la "boutique" de la Maison du chômeur.

● Le service médical au personnel de la maison et à leur famille est assuré par un jeune médecin, diplômé (68) de l'université McGill, le Dr Haimi Shuldiner qui, chaque matin, entre 9h. et 13h., reçoit de cinq et dix clients. Les honoraires qu'il perçoit de la Régie du régime d'assurance-maladie sont versés entièrement au Conseil ouvrier et servent à l'achat de médicaments qui sont donnés gratuitement aux patients. A mesure que les fonds grossissent, les services seront étendus à tous les gens du quartier Saint-Henri.

Deux infirmières se relaient bénévolement toute la journée à la clinique et le Dr Shuldiner fait actuellement appel à des maisons d'affaires pour obtenir les fonds nécessaires à l'achat d'une ambulance au service des gens du quartier. Les frais d'ambulance ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie.

● Quant à la "Place des arts du citoyen", située rue Saint-Jacques à l'angle de la rue Delinelle, nous n'avons pas eu l'occasion de la visiter. Elle est prête à ouvrir ses portes et on y présentera des spectacles dès la semaine prochaine, a-t-on annoncé au "party".

Tout cela sont des réalisations concrètes, mais le fait n'en demeure pas moins que la Maison du chômeur traverse actuellement une crise, non seulement de regie interne, mais financière. On ne parvient pas à trouver l'argent nécessaire pour payer le loyer qui est de \$1,200 par mois. Le Conseil ouvrier doit se réunir ces jours-ci pour tâcher de trouver une solution à ces obstacles qui sont de taille. "Jusqu'à aujourd'hui, on a fonctionné au niveau de la charité; à compter de maintenant, on veut fonctionner au niveau de la production", a-t-on dit hier.

Matthias Rioux quitte la présidence de l'Alliance

M. Matthias Rioux, président de l'Alliance des professeurs de Montréal depuis quatre ans, a annoncé hier qu'il retournerait aux études. Il ne sollicitera donc pas de nouveau mandat de la part des 9,000 membres de l'Alliance. L'élection des 13 nouveaux membres du conseil d'administration aura lieu au suffrage universel le 17 juin prochain.

M. Rioux avait pris la direction de l'Alliance peu après le bill 25 qui avait imposé la négociation provinciale et cas-

sé les reins au syndicat montréalais en mettant fin à ses deux mois de grève.

"Je quitte parce que j'ai 37 ans et que je veux me recycler. Je retourne aux études à plein temps sans l'appui financier de personne", a précisé M. Rioux. Le leader syndical laisse son poste au moment même où va se réaliser la restructuration scolaire de Montréal. Plusieurs observateurs estimaient pourtant que M. Rioux tenterait de prendre la tête d'un vaste regroupement des enseignants montréalais.

Le président de l'Alliance a nié vouloir quitter son poste à la suite de manipulations ou de tractations internes, pour occuper un poste dans l'administration scolaire (comme son prédécesseur, M. Aimé Nault) ou par crainte de ne pas être réélu.

2,000 LACS

Suite de la page 3

paratis nécessaires à la protection du territoire et à la conservation de la faune, les clubs privés continueront à jouir de certains privilèges dans ces lacs.

Il ne s'agira cependant pas d'un droit exclusif et les membres de ces clubs

seul le prix du billet diffère. Billets **bleus**: tarifs réguliers, billets **blancs**: tarifs économie, billets **rouges**: tarifs aubaine. Trois billets valables en voiture-coach qui vous assurent un voyage confortable. Demandez à un agent de voyage ou à un bureau des Ventes Voyageurs du CN le

Un premier juré est choisi

La requête de Gagnon pour détails est rejetée

par Pierre Richard

Avant que le choix des jurés ne débute, le juge Laurent Bélanger a rejeté séance tenante, sans se retirer pour délibérer, la demande des accusés Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois en vue d'obtenir divers détails et précisions sur l'acte d'accusation pour conspiration séditeuse portée contre eux.

Cette requête préparée et plaidée par l'accusé Gagnon, demandait au juge d'ordonner à la Couronne de préciser la nature de l'entente reprochée aux accusés, la date et le lieu où cette entente en vue de renverser les gouvernements du Québec et du Canada, aurait été conclue entre les accusés et de supprimer complètement la liste des pièces ou "actes manifestes", (lettres, conférences, entrevues, etc), mentionnés dans l'acte d'accusation.

Après que le juge eut disposé de cette requête et de quelques autres points de procédure, le choix des douze jurés qui devront juger les deux accusés a débuté. A l'ajournement, en fin de journée hier, seulement deux candidats jurés avaient été interrogés par Me Robert Lemieux, procureur de Larue-Langlois, et par Charles Gagnon, et un seul a été retenu comme juré; le second candidat a été refusé péremptoirement par la défense. Le choix du jury se poursuit ce matin.

Dans sa requête en vue d'obtenir des détails - "pour être capable d'identifier l'offense reprochée" - Charles Gagnon a d'abord réclamé que la Couronne fournisse une description claire de l'offense et identifie clairement la nature de la conspiration ou de l'entente reprochée.

Selon l'accusé, l'acte d'accusation crée une confusion entre une conspiration séditeuse et le crime de trahison. Citant les articles du code criminel, Gagnon a expliqué que la conspiration séditeuse est une conspiration en vue de préconiser ou d'enseigner l'usage de la force comme moyen d'effectuer un changement de gouvernement tandis que la trahison peut être une conspiration en vue de renverser le gouverne-

ment par la force. Or, de continuer l'accusé, dans l'acte d'accusation, on spécifie que je suis coupable de conspiration séditeuse et que j'ai conspiré en vue de renverser le gouvernement.

Gagnon a, de plus, relevé dans les notes sténographiées une affirmation du procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau, qui a déclaré que la conspiration reprochée est une conspiration pour préconiser l'usage de la force.

"De quoi suis-je accusé? D'avoir conclu une entente pour renverser le gouvernement ou bien d'avoir conspiré pour enseigner la violence?" a demandé l'accusé.

Plus spécifiquement, Gagnon a demandé que la Couronne précise si l'entente reprochée à Vallières, Larue-Langlois et lui-même, avait pour but de renverser, à eux seuls, le gouvernement, ou de former une armée, ou de faire appel à une armée étrangère, ou encore, de provoquer une insurrection appréhendée?

Charles Gagnon a aussi demandé que la Couronne précise à quelle date a été conclue entre lui et les deux autres présumés conspirateurs l'entente en vue de renverser les gouvernements du Québec et du Canada, et en quel lieu? Selon lui, la décision ne peut pas être un acte qui s'étendrait sur une période de 35 mois comme le laisse entendre l'acte d'accusation.

Enfin, l'accusé a soutenu qu'aucun des 31 documents mentionnés dans l'acte d'accusation (discours, articles de revues, lettres à des juges et ministres...), ne constitue une manifestation d'une intention d'effectuer le renversement du gouvernement par la force.

En réponse à cette requête, le second procureur de la Couronne dans cette cause, Me Claude Chamberland, a déclaré qu'il ne pouvait pas fournir de date précise mais que c'est à partir d'une série d'actes s'étendant sur une période de assez longue, comme les 31 pièces citées, que le jury pourra déterminer

s'il y a eu ou non entente entre les trois présumés conspirateurs.

Quant à la question de préciser la nature exacte de l'entente reprochée, Me Chamberland a soutenu que les arguments avancés sont les mêmes que dans la demande d'annulation de l'acte d'accusation qui a été rejetée.

Sans prendre la peine de délibérer sur cette requête, le juge Bélanger l'a rejetée séance tenante, alléguant qu'elle reposait sur une conception erronée de l'offense reprochée et qu'elle était identique à celle demandant l'annulation de l'acte d'accusation.

Au greffier qui a lu l'acte d'accusation devant la centaine de candidats jurés et qui a demandé aux accusés s'ils plaideraient coupables ou non coupables, Larue-Langlois a répondu que devant ce "charabia judiciaire", il n'avait rien à plaider, tandis que Gagnon a affirmé que l'accusation était nulle et illégale et qu'il n'avait rien d'autre à dire. Le juge a ordonné que l'on enregistre deux plaidoyers de non culpabilité.

La commission rogatoire à Cuba

Le juge Lamer se prononcera aujourd'hui

Le juge Antonio Lamers se prononcera vendredi sur la requête de Me Robert Lemieux d'instituer une commission rogatoire qui se rendrait à Cuba pour interroger les ravisseurs de James Cross.

Hier, Me Bernard Mergler, qui agit aussi en défense

Boisjoly en liberté

Jean Boisjoly, chômeur de 22 ans, qui est accusé d'appartenance au FLQ et de conspiration séditeuse et qui a obtenu des cautionnements lundi dernier, recouvrera sa liberté fort probablement aujourd'hui.

Lundi, le juge Maurice Cousineau avait accordé deux cautionnements de \$950 sur biens mobiliers pour les accusations portées en vertu de la loi Turner et pour celle de conspiration séditeuse. Précédemment, Boisjoly avait obtenu un cautionnement de \$200 de la Cour d'appel pour la sentence de 15 mois de prison pour outrages au tribunal, que lui avait infligé le juge Roger Ouimet.

Les cautionnements n'ont pu être fournis qu'hier, mais pas dans un délai, semblait-il, permettant la libération immédiate de l'accusé; en soirée, hier, celui-ci était encore détenu au centre Parthenais.

Boisjoly est incarcéré depuis le 24 octobre dernier et n'a pas encore été cité à procès. Son procès pour appartenance au FLQ a été fixé au 31 mai et celui pour conspiration séditeuse, avec Gilles et Raymond Cormier, Côme Leblanc et Robert Langvin, au 7 juin.

**LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE
L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE**

Convoqués par la
SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE DU QUÉBEC
(Section de Québec)

**À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À TROIS-RIVIÈRES
3351, Boulevard des Forges
LES 14 ET 15 MAI**

■ Table ronde d'ouverture avec **Claude Ryan, Laurier LaPierre, Alfred Dubuc** et **Gérard Dion**, vendredi à 20 heures.

■ Dîner-débat avec **Léandre Bergeron**, samedi à midi.

L'OACI

Suite de la page 3

L'OACI qui groupe des représentants de 120 pays, tiendra du 15 juin au 8 juillet, à Vienne, sa 18ième assemblée générale. L'OACI se dit heureuse de pouvoir participer au progrès de Montréal, ville renommée de par le monde pour son charme cosmopolite, son hospitalité et sa tradition de tolérance" ainsi que pour l'esprit de coopération de ses citoyens.



Niagara

WONDER WEEDER

**Pour les gens
qui n'arrachent pas
les pissenlits...**

Si vous arrachez les pissenlits, ils repousseront avant que vous soyez remis de vos courbatures. Vaporisez-les plutôt avec Niagara Wonder Weeder. L'herbicide pour pelouses qui extermine non seulement les pissenlits mais le plantain, le mouron et toutes les mauvaises herbes qui envahissent les pelouses. Niagara Wonder Weeder les détruit jusqu'à la racine, sans endommager votre pelouse. Si vous n'avez que quelques pieds de pissenlits, ou quelques mauvaises herbes en plaques, retirez les plantes individuelles avec Wonder Weeder en aérosol.

OUVERT
TOUS LES JOURS ET VENDREDIS SOIRS
JUSQU'À
8.45 P.M.

W.H. Perron & CIE L'ÉE
515, boul. LABELLE, CHOMÉDEY (Laval)

MONTRÉAL ET BANLIEUES
TÉL.: 332-3610

Le CN offre trois catégories de tarifs qui dépendent uniquement de la date de départ. Ce sont les tarifs Rouges, Blancs, Bleus, un programme mis au point par le CN, qui permet aux voyageurs de profiter au maximum de nombreux avantages tout en réalisant des économies. Le service, les horaires et les conditions sont les mêmes pour les trois catégories...

seul le prix du billet diffère. Billets **bleus**: tarifs réguliers, billets **blancs**: tarifs économie, billets **rouges**: tarifs aubaine. Trois billets valables en voiture-coach qui vous assurent un voyage confortable. Demandez à un agent de voyage ou à un bureau des Ventes Voyageurs du CN le

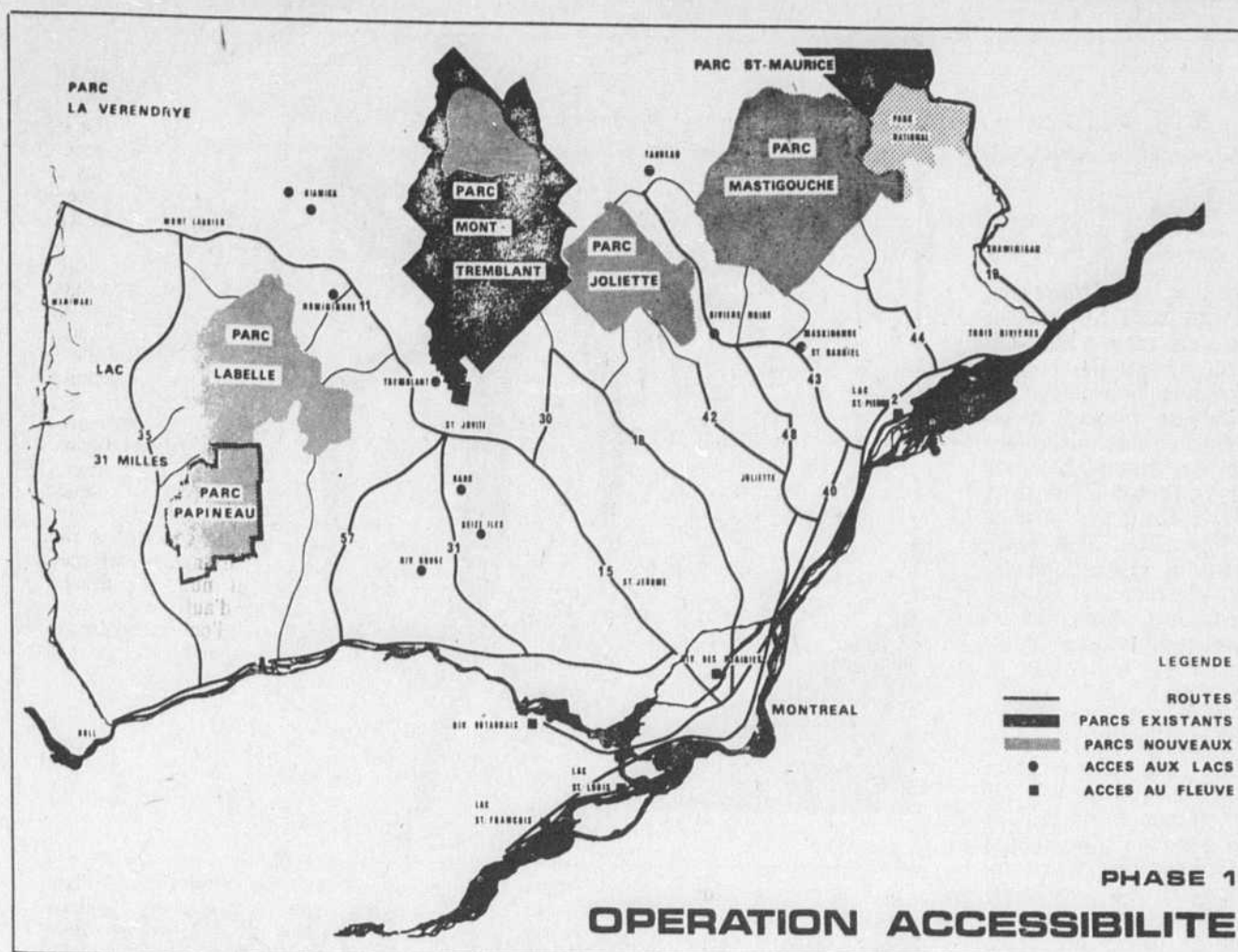
calendrier-tarifs Rouges, Blancs, Bleus. Vous pourrez faire des économies en planifiant la date de votre départ. Renseignez-vous sur les tarifs "famille", "groupe", "jeunesse" (de 12 à 21 ans).

**partez les bons jours
vous voyagerez à tarifs réduits**

**économisez...
partez par le CN**

	Aubaine Rouge	Economie Blanc	Régulier Bleu
MONTRÉAL-TORONTO	\$10.40	\$12.50	\$13.60
MONTRÉAL-QUÉBEC	5.70	6.50	7.25
MONTRÉAL-VANCOUVER	55.00	58.00	64.00

(voiture-coach/repas non compris)



103 baux résiliés

2,000 lacs et près de 40 rivières deviennent accessibles le 1er juin

par Gérard LeBlanc

A partir du 1er juin, 103 détenteurs de baux de location de territoires de la couronne perdront leurs droits exclusifs de chasse et de pêche. Le grand public québécois aura ainsi accès à plus de 3,000 milles carrés de nouveaux territoires de chasse et de pêche, com-

prenant 2,000 lacs et une quarantaine de rivières.

Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui avait dévoilé le 12 mars dernier le projet "Opération accessibilité", a annoncé hier que les préparatifs allaient bon train et que la première phase de

ce projet serait réalisée dès le 1er juin.

Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, avait invité les chroniqueurs de chasse et de pêche à un dîner-rencontre à l'Institut de l'hôtellerie installé temporairement à l'ancienne école de la Sûreté provinciale sur la rue Poupard.

En plus d'apprécier la qualité de la cuisine et du service offerts par les étudiants de l'Institut, les journalistes ont pu discuter pendant trois ou quatre heures avec le ministre et plusieurs fonctionnaires de son ministère.

Le projet "Opération accessibilité" a nécessité la création de trois nouveaux parcs provinciaux, à savoir ceux de Labelle, de Joliette et de Mastigouche. Le ministre procédera de plus à l'aménagement du parc Papineau qui n'était pas encore exploité.

Plus de 3,000 milles carrés de nouveaux territoires de chasse et de pêche, comprenant 2,000 lacs et une quarantaine de rivières, seront ainsi progressivement ouverts au grand public.

La concentration urbaine qui s'étend de Hull à Trois-Rivières, en passant par la métropole, qui compte plus de quatre millions de citoyens dont au moins 200,000 sont des pêcheurs ou des chasseurs, sera la plus favorisée par ce projet.

Le ministère compte ouvrir 40% des nouveaux territoires dès cette année, 40% en 1972 et 20% en 1973. Mme Kirkland-Casgrain a déclaré hier que l'état actuel des travaux permet de croire que les délais prévus seront respectés.

Des crédits de \$9.5 millions répartis sur trois ans, dont \$4,235,400 dès cette année, ont été consentis pour la réalisation de ce projet. Le ministre a déclaré que ces sommes seraient surtout affectées au chapitre de la conservation, tant pour le personnel que pour l'équipement.

Outre les agents de protection et les gardiens de territoire, l'"Opération accessibilité" nécessitera l'embauche de 10 biologistes, de 20 techniciens de la faune, de surintendants de parcs, de préposés à l'accueil, de personnel d'administration et de personnel de soutien. Au total: environ 230 personnes.

Le ministre a dû prendre en main les services de conservation qui étaient jusqu'ici assurés par les clubs privés détenant des droits exclusifs de chasse et de pêche dans une grande partie des nouveaux territoires ouverts au grand public.

"Quand on entre dans un terrain où il y a énormément de privilèges, ce n'est pas facile." C'est en ces termes que Mme Kirkland-Casgrain a introduit ses remarques sur les négociations du ministère avec les clubs privés dont les baux ont été résiliés. Même si on a dû, pour cette année, consentir certains accommodements, l'"Opération accessibilité" marque la fin des activités de ces clubs dans les territoires des nouveaux parcs.

L'"Opération accessibilité" touche en effet 103 détenteurs de baux de location de territoires de la couronne: 17 d'entre eux menaient des activités de pourvoyance et 86 de club privé. Tous perdront à partir du 1er juin leurs droits exclusifs de pêche et de chasse dans les territoires dont ils avaient la location.

En pratique, comme certains lacs ne sont pas facilement accessibles et que le ministère n'y aura pas complété les pré-

Suite à la page 2

■ aujourd'hui

Le 33ème congrès annuel de l'Association médicale de la province de Québec commence aujourd'hui à l'hôtel Reine-Elizabeth conjointement avec les sociétés médicales des États américains du Vermont et du New Hampshire. Le thème du congrès est: "Où va la médecine?"

Les 12, 19 et 26 mai au 1065, rue Pie X, Chomedey, Ville de Laval, cours sur le maniement des armes à feu pour ceux qui désirent devenir chasseurs. Ces cours sont organisés par le Service des loisirs de Saint-Pie X. Les jeunes et adolescents seront admis avec le consentement de leurs parents.

Colloque des techniciens en loisirs du Cegop du Vieux-Montréal à la Palestre Nationale, 840, est, rue Cherrier. Le thème du colloque est: "Le technicien en loisirs face au marché du travail".

A 10h30, lancement du projet Habitation-Sculpture par la Société centrale d'hygiène et de logement en présence du sculpteur québécois Roussil, à la Place du Canada, suite 1450.

A 11h30, assemblée annuelle 1971 du Comité UNICEF Québec à la Brasserie Molson, 1650, est, rue Notre-Dame (barrière No 2).

A 12h00, lancement aux Éditions de l'Homme d'un ouvrage de Yves Leclerc intitulé "Les courses de chevaux". Le lancement a lieu au salon du Turf du Club House de Blue Bonnets.

A 12h00, allocution de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des communications et de la fonction publique du Québec devant les membres de l'Association des administrateurs de personnel de Montréal au salon Westmount de l'hôtel Bonaventure. Le discours porte sur "La responsabilité de l'état en matière de gestion et de rémunération dans les secteurs public et parapublic".

A 12h30, les membres du Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal, reçoivent au salon or de l'hôtel Ritz-Carlton M. Henri-Paul Lemay, président de l'Association des hôpitaux du Québec qui parlera du sujet suivant: "Les hôpitaux, aujourd'hui et demain".

A 12h30, M. Jean-Guy Caron, directeur de la publicité du Bureau d'expansion économique régionale du Canada, est le conférencier invité à la réunion hebdomadaire du Club Kiwanis-Outremont. La réunion a lieu au Club Saint-Denis.

A 16h00, ouverture officielle de l'édifice Burnside Hall de l'université McGill. Le recteur et vice-chancelier, M. R.E. Bell, présidera la cérémonie.

A 16h30, la 36ème assemblée annuelle du Montreal Neurological Institute se tiendra à l'amphithéâtre du MNI, 3801, rue Université.

De 17h00 à 19h00, cocktail Provençal-Ricard offert par les cerises de fermiers de la province de Québec à la mezzanine de la place Bonaventure (Salon de la femme). L'animateur sera Jean Rafta.

A 18h30, proclamation des résultats de la Campagne des fédérations au grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 20h00, 36ème gala national de la poésie canadienne et de langue française organisée et présentée au théâtre Saint-Denis, par la Société du Bon parler français.

A 20h30, causerie de M. Raymond Gingras, généalogiste aux archives de la province de Québec, lors de l'assemblée mensuelle de la Société généalogique canadienne-française qui se tiendra en la salle des enfants (entrée rue Montcalm) de la bibliothèque municipale de Montréal, rue Sherbrooke. Le sujet de la causerie: "Retrouvailles familiales".

F. Simard assume en muet sa défense

par Guy Deshaies

Bien qu'il assume sa propre défense, Francis Simard, accusé du meurtre de Pierre Laporte, n'a pas ouvert la bouche hier, n'a posé aucune question aux témoins de la poursuite et ne s'est opposé à aucune initiative de la Couronne.

Me Jacques Ducros a pu faire entendre une quinzaine de témoins et, bien que sa preuve soit presque la même que celle qu'il a faite au procès de Paul Rose, il semble qu'il la terminera beaucoup plus rapidement dans le cas de Simard.

Hier, Simard a admis, dans un document signé, que Lise Balcer avait accompagné Paul Rose lorsque ce dernier, sous le nom d'emprunt de Paul Blais, avait loué la maison du 5630 rue Armstrong, à Saint-Hubert.

Il admet aussi que Lise Balcer a habité cette maison de mai 70 à août 70, date après laquelle elle n'y est plus revenue.

Cette reconnaissance a permis à Lise Balcer d'éviter d'être appelée à la barre des témoins. La jeune fille a déjà refusé de témoigner, lors du procès de Rose, en alléguant que si les femmes n'étaient pas aptes à faire partie d'un jury elles n'étaient pas aptes à témoigner.

Ce refus de témoigner lui avait alors valu un mois de prison pour outrage au tribunal. Simard a évité à la jeune fille un sort semblable.

Quant aux témoins entendus, il y a eu le jeune Claude Laporte, neveu de Pierre Laporte qui est venu raconter l'enlèvement de son oncle, le 10 octobre dernier, rue Robitaille, à Saint-Lambert. Sa mère, Mme Françoise Laporte, est venue corroborer le témoignage de son fils. Le propriétaire et l'administrateur de la maison de la rue Armstrong sont venus identifier la photo de Paul Rose. Plusieurs policiers et techniciens de l'identité judiciaire sont venus, pour leur part, verser des fiches d'empreintes, photos et autres documents.

Hier matin, Paul Rose, Jacques Rose et Bernard Lortie ont été amenés en cour afin que le photographe de la police identifie les photos qu'il a prises des trois accusés.

Paul Rose, venu de sa prison de Sainte-Anne des Plaines, costume foncé, cheveux ras, presque méconnaissable, a eu le temps de lancer un "Nous vaincrons", en prophétisant, à l'intention des jurés, qu'ils entendraient beaucoup parler de lui. Jacques Rose, plus agressif, le poing levé, s'est écrié: "Le pouvoir à la matière grise des Québécois et non pas ajoutée-t-il en avançant le juge, à cette matière fécale d'Ottawa! Mangez-vous entre vous comme en octobre", poursuivit-il. Le juge Alphonse Barbeau ordonne l'expulsion de Jacques Rose, qui lance: "Salut Barbeau! Barbouille!"

Enfin c'est au tour de Lortie qui formule ses invectives d'une manière inaudible mais qui sort de la cour en criant: "Vive le Québec libre!"

\$40 millions, 1,300 emplois

L'OACI mettra en chantier dès cet été son nouveau QG

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le quartier général est situé angle Dorchester et University, à Montréal, prévoit déménager en juillet 1973 dans un nouveau QG dont la construction débutera cet été (rue Sherbrooke ouest, entre les rues Metcalfe et Mansfield, en face de la bibliothèque de l'université McGill).

L'OACI devait dévoiler ce projet de \$10 millions le 20 mai seulement mais une tuite a forcé l'organisme à lever l'embargo sur cette nouvelle, hier.

Le développement annoncé inclut un

hôtel et une galerie de boutiques ainsi qu'un stationnement de 500 places. L'hôtel (\$30 millions) aura 35 étages tandis que l'OACI occupera 16 des 21 étages de la future tour à bureaux.

Le communiqué signale que le début des travaux signifiera un apport d'au moins 1,300 emplois à l'industrie de la construction. Le porte-parole de l'OACI rappelle que cette organisation, membre de la grande famille de l'ONU, contribue pour \$7 millions chaque année à l'économie montréalaise (salaire, loyer et achats). Le nouvel immeuble de l'OACI sera financé par l'International Aviation Square Incorporated; le complexe a été conçu par la firme d'architectes Rosen, Caruso et Vecsei, de Montréal. L'agent immobilier est le Montreal Trust.

Suite à la page 2

La Librairie du Vieux Montréal, 451, St-Sulpice, Vieux Montréal - 844-6113

DIFFUSE:

"Derrière le miroir" (MAEGHT Éditeur)

MAEGHT ÉDITEUR vous propose une REVUE paraissant au moins 5 fois par an à l'occasion d'une exposition de la GALERIE MAEGHT.

"DERRIÈRE LE MIROIR" est une revue consacrée à un peintre ou à un sculpteur quelconque, à un groupe d'artistes.

"DERRIÈRE LE MIROIR" est présenté par un écrivain.

"DERRIÈRE LE MIROIR" est illustré de lithographies en couleur - le plus souvent originales et de photographies.

Nos propositions:

ANNEE complète 1969 à \$38.00

consacrée aux artistes: LE YADUANG, REBEY, ROLLE, BURY, KANDINSKY, TAPIES, ARTIGAS, CHAGALL.

ANNEE complète 1970 à \$35.00

consacrée aux artistes: CHILLIDA, PALAZUELO, RIOPELLE, MIRO, REBEYROLLE, ADAMI, LE YADUANG.

ANNEE en cours 1971 à \$35.00

deux titres parus: CALDER, POL BURY.

Envoyez me faire parvenir:

☐ Abonnement 1969, à \$38.00

☐ Abonnement 1970, à \$35.00

☐ Abonnement jumelé 1969-1970: \$62.00 ou lieu de \$73.00

☐ Abonnement 1971: à \$35.00

Nom:

Adresse complète:

Tel:

En-joint, mon paiement par chèque de \$

Maintenant



"the frog who could deal with frogs"

Je désire recevoir MAINTENANT à partir du mois de

Abonnement ordinaire \$7. ☐

Abonnement étudiant \$5. ☐

NOM

ADRESSE

2715, Chemin Côte Ste-Catherine

Montréal 250

(514) 739-2758

Suite à la page 2

Le prochain congrès du PQ en octobre 72

Le Conseil national du Parti québécois a fixé aux 6, 7, 8 et 9 octobre 1972 son prochain congrès général qui aura lieu à Montréal. Les congrès régionaux sont prévus pour avril 1972.

Au cours de sa réunion régulière, la première depuis le congrès de février dernier, le Conseil a d'autre part abordé l'ensemble de la question de la réforme électorale à la lumière des travaux de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale et du programme du Parti.

ASSURANCE-MOTO

467-9311
861-5395

Au printemps l'eau dégoutte...

Faites installer les

GOUTTIÈRES HO-DO

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Émaille

ESTIMATION GRATUITE

MONTRÉAL 322-4160

QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.

La qualité ça nous connaît nous vous offrons maintenant

Les modes de paiement

PEUGEOT 304

\$2595 Prix de vente

\$250⁰⁰ COMPTANT

BALANCE DE '85 PAR MOIS

A NOTER:

Afin de pouvoir comparer intelligemment la Peugeot avec les autres voitures importées, vous devez la conduire. Essayez-en une aujourd'hui chez:

Roger

AUTOMOBILE LTÉE
4269 Ouest, Ste-Catherine
932-2925

Le concessionnaire Peugeot le plus dynamique au Canada.

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

L'IMPUISSANCE ET LA FRIGIDITÉ

par DR D.W. HASTINGS

- L'information médicale connue à ce jour sur l'impuissance et la frigidité
- Pour le déroulement d'une vie sexuelle naturelle et spontanée

En vente partout à \$2.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328, (si la ligne est occupée: 849-2228)



éditorial

La réforme électorale menacée par des tactiques d'obstruction

La Commission permanente de l'Assemblée nationale qui étudie la réforme électorale a tenu depuis septembre dernier une douzaine de réunions. A l'automne, un premier pas a été fait par la modification de l'article 80 de l'AANB pour supprimer les restrictions au changement des limites des comtés protégés. Mais depuis la suppression de cet obstacle à la réforme de notre système électoral, aucun progrès réel n'a été accompli.

En principe, tous les éléments du problème doivent demeurer sous le contrôle des élus du peuple; ce sont les députés qui auront à se prononcer sur les changements et à adopter la législation nécessaire à ce sujet. Pour arriver à une réforme efficace, il faut modifier la carte électorale, le mode de scrutin, d'autres aspects de la loi électorale; il faut aussi vraisemblablement instituer la liste permanente des électeurs, assurer une meilleure réglementation des dépenses électorales.

Même si les députés doivent prendre les décisions ultimes, il est évident que les réformes nécessaires ne peuvent pas être mises au point dans une commission parlementaire, et que le travail doit être préparé par des spécialistes en vue de certains objectifs et selon des directives du gouvernement et les députés doivent prendre l'initiative.

Or, un an après les élections de 1970, qui ont démontré les défauts flagrants de notre régime électoral, la préparation des réformes qui s'imposent n'est guère plus avancée. Les séances de la commission parlementaire ont surtout démontré de la part d'un bon nombre de députés une opposition aux changements nécessaires. On proclame volontiers qu'il faut des réformes en profondeur, mais en pratique tout se passe comme si les députés s'efforçaient de mettre des obstacles aux travaux de la commission.

La procédure normale aurait été de limiter le travail préliminaire de la commission parlementaire à un tour d'horizon du problème et à quelques options fondamentales quant aux réformes à envisager. Après quoi, le gouvernement aurait dû nommer une commission indépendante, formée d'experts, pour préparer des projets précis, notamment quant à la carte électorale. Mais rien n'a encore été fait, et on a l'impression que plusieurs députés s'efforcent de bloquer tout changement et manœuvrent pour maintenir le régime actuel.

La Commission parlementaire a décidé d'entendre des experts. Cela était assez normal comme point de départ, mais cette étape aurait dû être de courte durée. Or, on a multiplié ces témoignages. Des spécialistes ont défilé durant les derniers mois, pour répéter des opinions qu'ils avaient publiées à maintes reprises au cours des dernières années. On a non seulement perdu du temps à ces discussions inutiles, mais les députés ont parfois fait preuve, à l'égard des idées de certains experts, d'une

hostilité qui révélait leur opposition à tout changement sérieux.

Des formules variées ont été proposées pour la réforme de notre régime électoral. En plus de l'adoption d'une carte électorale qui respecterait le principe démocratique de l'égalité du vote, les spécialistes sont d'accord pour recommander l'atténuation des inconvénients de notre système de vote uninominal à un tour par un certain degré de représentation proportionnelle. Cela peut se faire de plusieurs façons, soit par la pondération du vote accordé aux divers partis, ou encore par l'élection de deux catégories de députés, l'une selon la méthode actuelle, et l'autre par un second vote que l'électeur accorderait au parti de son choix.

Parmi les méthodes proposées, la dernière en date vient d'être publiée par M. Marcel Masse. Ce document reprend les idées générales énoncées par divers experts, mais le député de Montcalm tire de là des conclusions qui paraissent faites sur mesure pour l'Union nationale et sa clientèle rurale. Le candidat à la direction du parti fait ainsi sa cour aux délégués du prochain congrès en même temps qu'il donne une forme d'allure technique à une défense d'arrière-garde des intérêts électoraux de son parti.

Après avoir examiné les avantages et inconvénients de diverses méthodes, M. Masse opte pour l'élection de deux catégories de députés. Dans un parlement de 180 membres, 120 seraient élus dans autant de comtés, selon le système actuel, et les 60 autres seraient élus en même temps par un second bulletin de vote que les électeurs donneraient au parti de leur choix. Le premier vote irait à un candidat pour le choix du député du comté, et le second vote à un parti pour le choix de députés régionaux.

Le système préconisé par M. Masse, si l'on s'en tient à ses données essentielles, contient des améliorations intéressantes par rapport à notre régime actuel; mais malheureusement, sa façon de l'appliquer risque de rétablir en pratique des inégalités inacceptables au détriment des électeurs urbains.

Pour la première catégorie de députés, les 120 qui seraient directement élus dans chaque comté, M. Masse reprend les recommandations formulées il y a neuf ans par le comité Grenier, c'est-à-dire une carte électorale où l'écart de la moyenne provinciale ne devrait pas dépasser 25 pour cent en plus ou en moins. L'écart en moins irait évidemment aux comtés ruraux; avec une moyenne générale de l'ordre de 30.000 électeurs, ces comtés pourraient n'avoir que 22.500 électeurs; les arguments en faveur de ce privilège sont connus: faible densité de la population, rôle du député dans ces comtés, etc. Par contre, les comtés urbains pourraient avoir jusqu'à 37.500 électeurs. Un tel écart est acceptable et représenterait une amélioration considérable sur la carte actuelle.

Pour la représentation proportionnelle, pour les 60 députés élus dans les diverses régions, l'on devrait s'en tenir à l'égalité des votes, puisque au niveau des comtés les régions rurales ont déjà un avantage sur les villes. Mais M. Masse propose d'établir là aussi une préférence aux régions rurales, au détriment de Montréal et de Québec. Les calculs qu'il fait à ce sujet sont d'ailleurs assez contestables, car la région de Montréal qui serait sous-représentée dans la députation proportionnelle, comprend Joliette et Terrebonne, Granby et Saint-Jean, Beauharnois, Saint-Hyacinthe et Richelieu, tandis que la ville de Montréal, dans son plan, c'est toute l'île et donc la Communauté urbaine.

Il n'est pas utile d'entrer dans les détails de cette proposition qui est inacceptable. On voit cependant que pour faire accepter par son parti la carte électorale des 120 comtés avec un écart maximum de 25 pour cent de la moyenne générale, l'aspirant à la direction de l'Union nationale veut réduire la représentation urbaine dans la députation proportionnelle, alors que les arguments qui militent en faveur des députés ruraux ne peuvent plus être invoqués de façon sérieuse dans ce cas.

La proposition de M. Masse a cependant l'avantage de montrer la complexité de la réforme de notre régime électoral. Même au niveau des principes et des grandes options de base, il n'est pas facile de faire un choix entre les divers moyens de pondérer le vote uninominal par une représentation proportionnelle mitigée. Cela exige non seulement des travaux d'experts, mais aussi un degré d'impartialité et d'objectivité qu'on ne peut sûrement pas trouver à l'heure actuelle dans la commission parlementaire chargée de l'étude de ce problème.

La futilité des débats de cette commission parlementaire est encore plus évidente quand on pense aux détails d'application des options qui seraient choisies, par exemple le découpage de la future carte électorale, et les modalités d'une représentation proportionnelle qui pourrait être basée soit sur l'élection de députés régionaux ou sur la pondération du vote de base donné pour l'élection des députés des comtés.

Du train où vont les choses, il est à craindre que la réforme électorale ne soit pas prête pour les élections de 1974. Pour faire avancer le travail de façon efficace, le gouvernement doit faire dès maintenant une option précise quant au système de représentation. En ce qui touche le découpage de la carte électorale, il faudrait confier sans délai cette tâche à un groupe d'experts indépendants. Devant la lenteur des débats, on peut se demander si l'obstruction vient seulement des partis d'opposition, ou si le gouvernement n'est pas paralysé par la résistance de ses propres députés à une réforme vraiment sérieuse.

Paul SAURIOL



— Mea culpa

lettres au DEVOIR

La diffusion française au Nouveau-Brunswick: appel à M. Gérard Pelletier

M. le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la décision négative prise par le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) concernant la demande présentée par le Comité pour un service de radio et de télévision en français à Fredericton et à Saint-Jean.

Cette décision est en contradiction formelle avec les promesses de la Société Radio-Canada faites à Moncton le 16 mars 1967, ainsi qu'avec les propos tenus par M. Pierre Jumeau, président du CRTC, en audience publique à Halifax le 16 mars dernier.

Le CRTC vient d'accorder à la Société Radio-Canada la permission d'étendre ses services de télévision en français et en anglais à la Nouvelle-Écosse, mais aucun permis n'a été accordé pour la télévision en français dans les régions de Fredericton et de Saint-Jean. Le CRTC refuse de forcer la Société Radio-Canada à tenir les promesses qu'elle a faites, refus qui n'est appuyé par aucune justification. Il autorise pourtant un deuxième service en anglais dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, ce qui est contraire non seulement à la politique de la Société Radio-Canada mais même à la sienne. En effet, il était convenu qu'une deuxième chaîne dans la même langue ne serait jamais instaurée avant que les deux communautés ne soient desservies.

Le 6 février dernier, notre Comité avait adressé une lettre à M. George Davidson, président de la Société Radio-Canada, dans laquelle il soulignait que c'est en 1955 que les francophones de Fredericton et de Saint-Jean demandaient pour la première fois l'établissement de relais pour la télévision en français. M. Oumet, qui était alors directeur général de la Société, avait répondu qu'une étude technique était en cours. Le 15 février 1963, M. Antonin Boisvert, directeur des affaires sociales pour la section française de la Société, mentionnait dans une lettre adressée au secrétaire du Comité qu'une étude approfondie sur l'extension des réseaux de télévision française dans les Maritimes était en cours. Le 16 mars 1967, M. Paul Dumont-Frenette, délégué aux relations publiques de la Société Radio-Canada, déclarait conjointement avec M. Oumet, qu'avant la fin de l'année 1968, les services de télévision française seraient prolongés jusqu'aux régions de Fredericton et de Saint-Jean. Le 19 mars 1968, M. Davidson nous écrivait que Radio-Canada pré-

sentait en novembre de la même année une demande pour l'établissement de postes de relais à Fredericton et à Saint-Jean. Le 19 septembre 1968, dans une lettre adressée à M. Pierre Jumeau, M. Davidson déclarait que cette demande avait déjà été faite et que la priorité serait donnée à toutes les régions qui ne bénéficiaient d'aucun service. Le 19 février 1971, M. Davidson nous répondait:

Un projet antérieur prévoyait que la région de Fredericton capterait ce service sur un canal des ultra hautes fréquences (UHF). Il était de nature à hâter d'une part l'avènement du service, mais à obliger d'autre part les usagers de récepteurs qui ne sont pas munis du sélecteur des UHF à se procurer un dispositif d'adaptation ou tout simplement un appareil de fabrication récente.

Comme il restait tout de même une possibilité de loger la station française sur un canal des très hautes fréquences (VHF), les ingénieurs de la Société ont préféré pousser les recherches plus à fond, espérant que les délais en résultant seraient compensés largement par un service à la portée du plus grand nombre.

Il semble que la Société Radio-Canada soit maintenant prête à présenter une nouvelle demande pour les régions de Fredericton et de Saint-Jean au cours de l'an-

née 1972. Ce nouveau délai nous paraît totalement injustifié. Les études techniques sont en cours depuis 1955. Les priorités comme les promesses changent d'année en année. Il n'est donc pas surprenant que la décision du CRTC ait été si mal reçue au Nouveau-Brunswick et que le premier ministre, la Société Nationale des Acadiens et notre Comité vous aient tous demandé d'intervenir.

Au nom du Comité pour un service de radio et de télévision en français à Fredericton et à Saint-Jean, Comité qui a reçu l'appui du premier ministre du Nouveau-Brunswick, du chef de l'opposition, du ministre des finances, des députés et des sénateurs de la région, des autorités municipales, de l'Association des enseignants francophones, du Cercle Français de Fredericton, du Foyer-École, des Clubs Richelieu, de la Société Nationale des Acadiens, des Universités, et de plusieurs autres personnes et organismes, je m'élève résolument et formellement contre le refus qui nous est opposé par le CRTC et j'en appelle de sa décision auprès de vous.

Michel BASTARACHE, président du Comité pour un service de radio et de télévision en français à Fredericton et Saint-Jean.

Le 4 mai 1971

L'illusoire réciprocité

Sur la question de déclarer tout le territoire du Québec bilingue, nos nationalistes à l'épiderme sensible vont sursauter, s'indigner, exploser. Et cependant, n'est-ce pas confirmer dans les faits une chose qui saute aux yeux? Le Québec ne montre-t-il pas depuis toujours un visage bilingue? On n'a qu'à parcourir les petites villes et les petits villages de campagne aux quatre coins de la province pour y voir partout des affiches bilingues. Québec n'a-t-il pas toujours été un visage à deux faces? Pourquoi s'indigner de voir confirmer dans les faits une chose journalière? Les mesures incitatives ont-elles une fois convaincu les nôtres à montrer, fût-ce un seul jour, un visage français? Nous avons le bilinguisme écrit sur notre front comme l'Ontario a l'unilinguisme à la boutonnière. J'assistais au premier pèlerinage organisé aux Saints martyrs canadiens présidé par le Cardinal Léger. Ce dernier s'adressait à l'assistance en fran-

çais et le Supérieur du Monastère pour sa part s'excusait de ne pouvoir dire un seul mot français. Sur les lieux, aucune indication en français, à croire que les martyrs y avaient perdu leur latin. Sainte Anne de Beaupré est une aieule parfaitement bilingue. Allez donc demander aux bons Pères de prêcher l'unilinguisme. Ils y perdraient beaucoup trop de belles piastres, à l'encontre des gardiens aux saints Martyrs qui placent leurs convictions au-dessus du signe de piasse. Nous sommes ce que nous sommes et ce que nous méritons d'être: une majorité au service des minorités. Et si aujourd'hui, nos nationalistes allaient exiger la réciprocité pour l'Ontario à propos des districts bilingues, ce serait entreprendre une nouvelle guerre des poulets avec les chances que l'on connaît.

A. RAJOTTE, Sainte-Clotilde (Arthabaska), Le 10 mai 1971

Une situation qui favorise l'avorteur-boucher

Il faut être capable de voir la réalité en face. Une réalité qui compte annuellement, au Canada, 2.000 décès, 20.000 hospitalisations dues à des avortements clandestins. Au Québec, 20.000 femmes se font avorter chaque année, 20.000 Québécoises mettent leur vie en danger. Quelle réponse leur apportent les opposants à l'avortement légalisé, tous ceux qui proclament bien haut le respect inconditionnel de la vie humaine? Ce n'est certes pas l'appel à l'espérance lancé par Mgr Grégoire, qui fera changer d'idée une femme déterminée à risquer sa vie plutôt que de subir une maternité.

Que vaut une loi que l'on peut transgresser aussi largement et qui se trouve, une fois de plus, du côté des plus fortunées? Une femme de revenu supérieur a la possibilité, ou bien de trouver facilement un médecin qui accepte de l'avorter dans des conditions favorables, ou bien de se rendre à New York. Par contre, celle

qui n'a pas les moyens de s'accorder de telles facilités, doit se faire avorter clandestinement (elle devra, alors, subir humiliation, souffrance en plus de mettre sa vie en péril) ou d'accepter une maternité non désirée.

L'avortement libre et gratuit n'obligerait personne à se faire avorter mais procurerait, à celle qui en fait la demande, les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires en plus de la certitude d'être

considérée comme un être normal et non comme une "coupable". Le temps que l'on prendra à se mettre d'accord sur le droit à la vie du fœtus, permettra aux avorteurs-bouchers de s'enrichir davantage au détriment de milliers de femmes. Encore une fois l'injustice aura gagné. Il est grand temps que les femmes prennent leurs responsabilités et forcent le gouvernement à agir.

Jocelyne L'ECUYER, Montréal, le 18 mai 1971

Les écueils de l'orthodoxie linguistique

Qu'il ne déplaise à M. Dagenais, "travertier" est aussi français (et québécois) que "roulage" (accident de roulage) est français (et belge). Un peuple doit être fier — et non

"complexé" — de contribuer au développement, voire à l'enrichissement de sa langue.

René H. MANKIEWICZ, Montréal, le 3 mai 1971

bloc-notes

Quand M. Trudeau a-t-il dit la vérité?

"Il faut bonne mémoire après qu'on a menti"

Cornellie

Répondant le 2 novembre 1970 à une question que lui posait à la Chambre des communes, M. T.C. Douglas, le premier ministre du Canada affirmait catégoriquement que les historiens de gouvernement provisoire (répandus par les milieux ministériels) n'avaient aucunement contribué à la décision qui entraîna la proclamation de la loi sur les mesures de guerre.

La question de M. Douglas était ainsi formulée: "Puis-je demander si les renseignements sérieux que le gouvernement possède, paraît-il, (sur les prétendues discussions en vue de l'établissement d'un gouvernement provisoire au Québec) ont contribué à sa décision de proclamer la loi sur les mesures de guerre?"

A cette question, M. Trudeau donna la réponse suivante: "J'ai répondu à cette question toute la semaine dernière, alors que l'opposition s'affairait à répandre cette rumeur. J'ai alors répondu non et ma réponse est encore non".

Or il semblerait, d'après une interview que M. Trudeau vient de donner au réseau anglais de Radio-Canada et dont Ron Haggart reproduit de larges extraits dans le Telegram d'hier, que le premier ministre soutient maintenant une thèse contraire.

D'après Haggart, M. Trudeau aurait soutenu, en effet, que trois raisons motivèrent l'invocation des mesures de guerre. Parmi ces trois raisons, il y aurait eu le fait que "Claude Ryan et d'autres personnes projetaient de remplacer par des "alternatives" du régime "nouveau" de M. Bourassa".

Cette affirmation contredit carrément les réponses que M. Trudeau fournit à maintes reprises à la Chambre des communes au début de novembre. La question se pose des lors: quand M. Trudeau a-t-il dit la vérité au peuple canadien?

M. Trudeau ajoute de plus: "Vous nommez Claude Ryan, mais je pense que plusieurs personnes ("a

lot of people") étaient aussi impliquées dans cette affaire".

On se demandait tantôt quand M. Trudeau avait dit la vérité, il faut, en face de cette grave insinuation, se demander brutalement ce qu'il peut bien gagner à mentir!

J'ai raconté dans le temps l'histoire précise des événements qui entourèrent, à ma connaissance, cette histoire farfelue de gouvernement provisoire. J'ai alors nié avec force, et de manière répétée, qu'une certaine hypothèse évoquée à l'occasion d'une conférence éditoriale au Devoir ait fait l'objet de quelque conversation que ce soit avec des personnes comme celles qui furent mentionnées dans les légendes répandues par les milieux ministériels. M. Trudeau lui-même reconnut à l'époque qu'il n'avait rien à ajouter à ce que j'avais écrit là-dessus. Pourquoi vient-il six mois plus tard, essayer de se justifier en jetant le discrédit sur des personnes qu'il n'a même pas le courage d'identifier?

Cette nouvelle version que M. Trudeau tente de donner des événements d'octobre et des motifs qui inspiraient alors la conduite de son gouvernement est un affront à l'intelligence du Parlement et du peuple canadien. Elle atteint gravement la crédibilité du premier ministre du Canada. Et, à supposer qu'elle soit plus vraie que l'autre (ce que je suis porté à croire), elle projette un éclairage singulièrement éloquent sur le caractère abusif de la décision qui fut prise dans la nuit du 15 au 16 octobre.

M. Trudeau peut-il invoquer l'appui de la Ligue des droits de l'homme?

Dans le cours de la même entrevue, M. Trudeau donne un autre exemple intéressant de la façon cavalière dont il aime manipuler les faits. "Later in the interview, écrit Haggart, Mr. Trudeau stressed that

the Civil Liberties Association of Montreal had supported the government's use of the War Measures Act, while "the academics in Toronto", who were far from the fray, had condemned it".

J'ai sous les yeux le texte d'une déclaration de la Ligue des droits de l'homme, publiée dans Le Devoir du 21 octobre. La Ligue y dénonce justement le recours illégal et criminel à la violence dont se sont rendus coupables des éléments insatisfaits de l'ordre politique actuel. Mais elle ajoute du même souffle ces réflexions qui contredisent carrément l'affirmation de M. Trudeau:

"La Ligue des droits de l'homme, dont le premier rôle est la défense des libertés fondamentales, doit combattre toute mesure de gouvernement tendant à limiter ces libertés. Elle ne peut accepter, à aucun prix, l'utilisation de la loi des mesures de guerre pour faire face à la situation qui existe dans le Québec et dont elle reconnaît l'extrême gravité".

La Ligue accorde plus loin un certain bénéfice du doute aux autorités gouvernementales, reconnaissant qu'elles ont pu agir sur la foi "de renseignements d'une nature si grave" qu'il eût été "dangereux de les rendre publics" et qu'il n'existait pas d'autre moyen de faire face à la situation ainsi créée, que le recours à la loi des mesures de guerre. La Ligue écrit que ces "renseignements encore secrets" dont disposaient les autorités gouvernementales justifiaient "peut-être" leur décision. Mais elle ne va pas plus loin. Elle ne donne nul le part l'approbation dont a paru se réclamer M. Trudeau.

Rejet des mesures de guerre, mais disposition très hésitante à excuser celles-ci sur la foi des renseignements très graves et encore secrets que pouvait posséder alors le gouvernement. Voilà l'attitude prise par la Ligue des droits de l'homme. Seul un politicien enfermé dans sa tour d'ivoire y verra une "approbation" de la ligne de

conduite suivie par le gouvernement en octobre.

Un mois plus tard, soit le 27 novembre, la Ligue des droits de l'homme publiait un nouveau communiqué, portant cette fois sur le projet de loi Turner. Tout en reconnaissant que la nouvelle loi apportait des adoucissements quant à l'abrogation des délais de comparution et de détention avant le procès et quant à l'affirmation de certaines dispositions de la Déclaration canadienne des droits, la Ligue déplorait encore certaines dispositions portant atteinte, dans le projet de loi Turner, à des droits fondamentaux. Elle dénonçait en particulier le principe de l'arrestation et de la perquisition sans mandat, et surtout la rétroactivité de l'incrimination.

Elle demandait fermement que soient retranchés, dans l'article 8 du projet de loi G-181, certains mots qui ouvraient la porte à une interprétation dangereusement rétroactive de la loi par le pouvoir judiciaire.

Les faits établissent que le gouvernement Trudeau ne tint pas compte de ces suggestions et qu'il adopta la loi Turner suivant la formulation qu'il avait d'abord conçue. Comment peut-il prétendre, cinq mois plus tard, qu'il reçut alors l'approbation de la Ligue des droits de l'homme de Montréal?

Les gouvernants, quand ils commencent à décliner, trahissent l'action corrosive du pouvoir par les libertés qu'ils prennent souvent avec la vérité. On n'aurait pas pensé que cela viendrait si vite dans le cas de M. Trudeau. "Dites-moi, encore mieux, ne pensez rien du tout, mais mettez-vous au pouvoir, parce que c'est nous qui pouvons le mieux vous gouverner". Ainsi M. Trudeau résumait-il en 1963 la philosophie politique ("fort simple", précisait-il) du parti auquel il allait adhérer deux ans plus tard. Comme on peut le voir, il n'y a pas grand-chose de changé...

Claude RYAN

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Incorporee dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année, six mois: \$22, trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année, Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Guerre ou paix en Afrique

3) Une impossible neutralité?

par CLAUDE LEMELIN

● Dernier d'une série de trois articles sur le "dialogue" que le président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, a proposé à l'Afrique noire d'entamer avec l'Afrique du Sud.

Comme il fallait s'y attendre, la proposition faite par le président de la Côte d'Ivoire d'entamer un "dialogue" avec l'Afrique du Sud a suscité de vives réactions dans les capitales africaines. "Un traître dangereux", titrait *The Nationalist*, l'organe du gouvernement tanzanien, après la conférence de presse de M. Houphouët-Boigny, tandis que le *Zambian Daily Mail* lui reprochait de "planter la graine de la discorde au sein de l'Organisation de l'unité africaine". De son côté le chef de l'Etat nigérien, en visite officielle à Addis Abeba, a déclaré que ce serait une véritable "trahison" pour les pays africains de "marchander leur dignité avec leurs oppresseurs".

Ces réactions n'ont rien d'étonnant. Il faut, en effet, beaucoup de grandeur d'âme pour entamer des pourparlers avec un gouvernement dont le chef, M. Vorster, avait récemment à ses commettants qu'un déjeuner avec un chef d'Etat nègre était pour lui une corvée nécessaire, mais néanmoins désagréable! La charge émotive du problème racial est telle que même aux Etats-Unis, dont les institutions et les traditions politiques sont beaucoup plus solides que celles de l'Afrique, il a divisé non seulement la majorité blanche, mais aussi les Noirs, désormais rangés en deux camps: les partisans de la non-violence et les apôtres du Black Power.

Il y a tout de même l'argument moral et de dignité, écrivait à ce propos *Jeune Afrique*, peu après que M. Houphouët-Boigny eut formulé pour la première fois sa proposition, en octobre dernier; y avait-il un dialogue possible, et qui ne fut pas aliéné, entre le Juif et le nazi? Comment "dialoguer" avec celui qui déclare penser qu'il ne peut physiquement se trouver avec vous dans la même pièce, ni dans le même ascenseur, ni le même quartier?

Mais on reproche surtout au chef de l'Etat ivoirien de faire courir à l'OUA et à l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) le risque d'un éclatement; et en disant l'Afrique noire, Abidjan ferait le jeu à la fois de Prétoria et de Gdansk, comme en particulier la France et le Royaume-Uni. Comment ne pas voir, en effet, qu'en faisant la cour aux régimes "modérés" du continent, Prétoria veut isoler les plus intransigeants des Etats africains qui, comme par hasard, sont limitrophes à son territoire, à celui de la Rhodesie et à celui des trois colonies portugaises du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau? L'affaire Kaunda vient d'en fournir une autre preuve: pour discréditer le président de la Zambie, opposé au "dialogue", M. Vorster a récemment fait état, devant le parlement sud-africain, d'une correspondance secrète avec lui.

Comment ne pas reconnaître, en outre, qu'un retournement diplomatique en Afrique australe arrangerait singulièrement Paris, que non "rueffisme" en matière monétaire rapproche du plus grand producteur d'or au monde et qui profite sans grand esclandre de ses ventes de Mirages et de Frelons aux Blancs d'Afrique du Sud? (C'est un des plus grands succès diplomatiques de la France, principal fournisseur d'armes de Prétoria, que d'avoir pu éviter jusqu'ici la censure de l'OUA). Comment ne pas reconnaître aussi que Londres, qui s'inquiète pour ses investissements en Afrique du Sud et qui brûle de déloger la France sur le marché de la quincaillerie militaire, y trouverait également son compte?

Pour toutes ces raisons, plusieurs Etats-nègres — et non des moindres — sont irréductiblement opposés, présentement, à toute espèce de relations avec l'Afrique du Sud. Il s'agit de l'Ethiopie, de la Tanzanie, de la Zambie, du Kenya à l'est; du Congo-Kinshasa, du Congo-Brazzaville, du Cameroun, de la Nigéria, de la Guinée et du Mali à l'ouest.

C'est un nouveau et malheureux clivage africain, déplore *Jeune Afrique*, sur les mêmes lignes que les clivages précédents qui ont divisé l'Afrique en groupe de Monrovia et groupe de Casablanca, en pays pro-Katanga ou pro-Biafra et pays défenseurs de l'unité du Congo ou du Nigéria. D'un côté, les réalistes taxés d'être des conservateurs liés à l'impérialisme, de l'autre les pays militants considérés par les réalistes comme des romantiques.

Car le président Houphouët-Boigny n'est pas isolé. Sa politique sud-africaine est appuyée sans réserves, tout d'abord, par le premier ministre Kufi Dusis du Ghana — à

tel point que l'on est en droit de parler d'un axe Abidjan-Accra; les deux hommes d'Etat se seraient d'ailleurs rencontrés plusieurs fois, à la frontière de leurs pays, pour concerter leurs initiatives diplomatiques.

Peu après la déclaration initiale du président ivoirien, à la fin d'octobre, le docteur Busia a fait une longue intervention au parlement ghanéen où il a développé la thèse du "dialogue". Citant les précédents soviétique et chinois, le premier ministre a conclu à l'inefficacité des tactiques d'isolement comme moyen de pression internationale sur les Etats délinquants; il a souligné, comme son collègue ivoirien, la futilité d'un affrontement armé et le caractère dérisoire du soutien que l'Afrique noire est en mesure d'apporter aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud et des colonies portugaises. Enfin, le docteur Busia a mis l'accent sur l'appui que les Etats-nègres pourraient accorder aux éléments progressistes de l'Afrique du Sud ainsi qu'aux revendications de la majorité noire, s'ils y étaient représentés.

Glissons rapidement sur les appuis quelque peu suspects que la thèse ivoirienne a reçu du Malawi, que sa position géographique place sous la coupe de Prétoria et de Madagascar, que l'opportunisme pousse à développer ses relations économiques avec l'Afrique du Sud. De même, le nouveau régime militaire de l'Uganda favoriserait le rapprochement avec l'Afrique du Sud. Deux autres Etats-nègres, enfin, se sont déjà déclarés favorables au dialogue, il s'agit de la République Centre-Africaine et du Gabon, dont le président Bonga a "adopté" Félix Houphouët-Boigny comme père spirituel depuis la mort du Général de Gaulle, allant même dire "cher père" lorsqu'il s'adresse à lui...

Restent les "neutres", soit les pays d'Afrique de l'Ouest qui gravitent dans l'orbite française: Sénégal, Mauritanie, Tchad, Haute-Volta, Niger, Togo et Dahomey. Ce sont ces pays-là que le président Houphouët-Boigny voudrait gagner à sa cause; et il n'est pas impossible que la diplomatie française; vienne appuyer discrètement l'offensive d'Abidjan. Certains y seraient déjà sympathiques, comme la Haute-Volta, dont le président annonçait après la conférence de presse du 28 avril qu'il soumettrait la proposition ivoirienne à l'examen du conseil national de son parti. A cet égard, l'option du Sénégal pourrait être déterminante; dans les milieux abidjanais, on juge significatif le silence que Léopold Senghor, président de l'Etat sénégalais et chanteur prestigieux de la négritude, a jugé opportun d'observer jusqu'ici.

Néanmoins, le succès de l'initiative ivoirienne est loin d'être assuré. En effet, de l'aveu même du président Houphouët-Boigny, le dialogue avec l'Afrique du Sud n'est qu'un "aspect relativement mineur" d'une politique générale qu'il préconise pour l'ensemble de l'Afrique: celle d'une "vraie neutralité", telle que pratiquée par la Suisse. Dans sa conférence de presse du 28 avril, l'homme d'Etat a évoqué les faillites successives de la "neutralité positive" préconisée par Jawahar Nehru, puis d'un soi-disant "non-ali-



"Il est à craindre que notre continent ne connaisse le même clivage qui est à la base des guerres interminables et douloureusement dévastatrices que connaît l'Asie". — Félix Houphouët-Boigny.

gnement" qui a conduit certains pays africains à resserrer leurs liens avec la Chine populaire; il s'est inquiété de ce que l'Afrique "ne connaisse le même clivage qui est à la base des guerres interminables et douloureusement dévastatrices que connaît l'Asie".

Cela étant, le chef de l'Etat ivoirien a insisté sur les trois conditions essentielles, selon lui, d'une véritable neutralité africaine:

1) la paix à l'intérieur de chacun des Etats africains, fondée sur "la justice, la tolérance, le dialogue permanent, le respect de la personne humaine, le respect des libertés, le dépassement des tribus, des querelles de générations".

2) la paix entre tous les Etats africains, y compris l'Afrique du Sud;

3) la paix entre l'Afrique et le reste du monde, qui ne pourrait être instaurée selon lui que par l'extirpation de toutes les idéologies étrangères à l'Afrique.

Mais cette neutralité africaine, si bénéfique soit-elle pour les Etats africains, paraît hors de leur portée à ce stade-ci de l'évolution politique du continent. Après dix ans d'indépendance, il faut bien constater que les anciennes puissances coloniales ont réussi à conserver des "zones d'influence" en Afrique, tandis que le colonialisme "idéologique" de la Chine et de l'URSS commençait d'y faire sa marque. Lorsqu'il propose de "bannir les idéologies contraires au génie de l'Afrique", le président Houphouët-Boigny vise essentiellement les puissances communistes, qui obligent maints gouvernements africains "à dormir les yeux ouverts, comme le crocodile". Mais la présence française qui prédomine en Côte d'Ivoire, la présence anglaise, qui prédomine au Ghana, sont-elles moins étrangères à l'Afrique? On

conçoit que les fantassins français stationnés à Port-Bouët n'empêchent pas le président ivoirien de dormir les yeux fermés, que la diffusion des mémoires du Général de Gaulle à Abidjan l'inquiète moins que la propagande qu'y distribuaient les Soviétiques, lorsqu'ils y avaient pignon sur rue. Mais alors, comment exiger de la Tanzanie, au nom de la "neutralité", de se priver de l'assistance chinoise et de bannir les pensées de Mao?

Cette angoisse, dont il faut reconnaître le bien-fondé, conduit toutefois le chef de l'Etat ivoirien à prendre, au nom de la morale internationale, une position moralement indéfendable. "L'apartheid est un problème intérieur à l'Afrique du Sud. Ce n'est pas par la force que l'on assurera sa disparition dans la République sud-africaine", a-t-il affirmé.

C'est un non-séquitur. Car autant il faut reconnaître que le racisme est un "problème humain", qu'il ne peut être résolu que par une "conversion psychologique", une rééducation politique et sociale, plutôt que par la force, autant il faut proclamer hautement que l'apartheid n'est pas un problème intérieur à l'Afrique du Sud. Pas plus que la persécution des Juifs en URSS. Pas plus que la répression sanglante de la volonté d'indépendance des Bengalis. Pas plus qu'une autre persécution ou répression d'aucune autre collectivité humaine.

L'apartheid est un problème qui concerne l'humanité toute entière. Il est regrettable que le président Houphouët-Boigny veuille le restreindre à l'Afrique du Sud. Car ce faisant, il donne la bonne conscience à l'Occident et lui permet d'oublier commodément les "bombes de discorde à retardement" selon son expression même, que son colonialisme a semées en Afrique.

■ lettres au DEVOIR

L'avortement sur demande vu par un médecin

● "Je suis enceinte, et en bonne santé, la venue de cet enfant me dérange, je demande à être avortée. Je subis l'avortement. puis après?"

Justement il y a les conséquences d'un acte contre nature qui impliquent trois individus: la mère, le fœtus et le médecin qui devient l'exécutant d'une séparation très difficile et hasardeuse de deux êtres si intimement liés qu'ils n'en font qu'un, surtout au début de la grossesse.

Il y a les avortements thérapeutiques où la santé et la vie de la mère ou de l'enfant sont réellement en danger. Ces cas exceptionnels sont la maladie cardiaque, le cancer du col utérin, les néphrites chroniques avec hypertension et urémie, les maladies mentales.

Mais lorsqu'une femme, célibataire ou mariée, devient enceinte et l'on sait qu'une femme en état de grossesse est en meilleure santé qu'avant, cette même femme peut-elle froidement se séparer de son futur enfant en voie de développement? L'avortement dans ce cas provoque à coup sûr un choc physiologique et psychologique. Choc physiologique à cause de la violence que l'on doit exercer pour forcer l'expulsion du fœtus en gestation et l'extraire du ventre de sa mère. Ceci veut dire hémorragie plus ou moins abondante et souvent infection, avec température, même dans les conditions idéales d'une salle d'opération. Choc psychologique parce que l'opération se fait sans anesthésie et que l'instinct maternel est de loin l'impulsion la plus forte vis à vis la motivation de l'avortement. Il en reste toujours un certain dégoût, une certaine amertume et un certain malaise émotif très difficile à effacer, à cause du pouvoir suprême de vie ou de mort qu'elle possède sur un être vivant qu'elle a fabriqué elle-même.

● Le médecin de par sa formation médicale a une répugnance toute naturelle à vouloir faire cesser la vie surtout lorsqu'elle commence. La raison d'être d'un médecin est d'entretenir la vie, que ce soit celle d'un fœtus ou celle d'un vieillard. Accoucher une femme est pour un médecin une satisfaction presque aussi grande que celle que la mère éprouve à donner le jour à son enfant. D'ailleurs il faut voir l'empressement, le dévouement et l'ardeur des infirmières et des médecins à tout mettre en oeuvre pour sauver la vie d'un enfant prématuré, ou pour sauver la vie

de la mère lorsqu'elle est en danger.

Voici ce que pense le Dr Brown, psychiatre et directeur de l'institut national pour la santé mentale aux U.S.A.:

"Dans les états où l'avortement est légalisé, le personnel qui s'en occupe est abattu et déprimé. Délivrer un fœtus formé, une créature presque humaine sur une base régulière, déprime ceux qui le font. Médecins et infirmières ont l'impression d'être des assassins".

Dans l'état de New York, il y a des centres d'avortement qui fonctionnent vingt-quatre heures par jour. Le personnel se repose aux huit heures et le nombre des avortements peut atteindre sept cents par semaine. Le prix moyen d'un avortement est de cinq cents dollars. En supposant que du jour au lendemain tout le personnel travaille bénévolement, dans un but humanitaire, ce centre fermerait ses portes dans les vingt-quatre heures.

Cela veut dire que c'est une entreprise commerciale rentable où le personnel médical prostitue sa conscience professionnelle pour de l'argent.

● Le fœtus est un être délicat et fragile dont le cœur bat dès le vingtième jour. A sept semaines, son cerveau est assez développé pour coordonner le fonctionnement de ses organes, tels que: les yeux, le nez, la langue, les gencives, la racine des dents. A douze semaines, c'est un être humain miniature complet.

Bien enfoncé dans l'utérus de sa mère, il faudra beaucoup de violence pour l'extraire de son milieu où tout a été prévu pour sa croissance et sa survie. La solution finale pour lui est un plus grand mal que celui de naître avec tous les inconvénients appréhendés pour la mère et la société dans laquelle il va évoluer.

Maurice LAUZON, médecin

Montréal, le 23 avril 1971

■ propos d'actualité

"La prochaine décennie semble vouée aux forces sociales, politiques et technologiques qui apporteront à beaucoup de pays une insécurité intérieure et des affrontements avec d'autres Etats — particulièrement chez ces Etats nouveaux qui font face au problème insoluble du nationalisme qui divise, de la pauvreté et de l'inexpérience. Cette situation augmentera le besoin d'un maintien de la paix efficace pour désamorcer les conflits et fournir le temps pour la médiation et les efforts de règlement, en établissant les faits dans des situations confuses et — surtout — diminuer les possibilités d'une confrontation des superpuissances".

Extrait du 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, procès-verbaux de la chambre des communes, le 5 juin 1970.

COURS DE VENTES ET DE MARKETING

La Sun Life du Canada est heureuse d'annoncer l'introduction d'un cours de Ventes et de Marketing entièrement subventionné par la Compagnie. Hommes et femmes seront admis pour une période de dix-huit heures d'étude et d'orientation dans le domaine de l'assurance-vie, des produits à indices variables ainsi que dans la gestion financière. Cinq sessions hebdomadaires de trois heures chacune seront tenues dans l'Édifice de la Sun Life par les représentants et officiers de la Compagnie. Ce cours unique en son genre offre une opportunité exceptionnelle à toute personnes intéressée aux questions touchant à la vente et au marketing. Les frais d'inscription au montant de \$25 seront remboursés à ceux qui auront complété le cours en entier. Ces cours seront tenus tous les lundis soirs, et ce commençant le 31 mai jusqu'au 28 juin.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

M. Jacques Palardy, C.L.U.
à 866-6411

Éditions Hurtubise HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Les soucoupes volantes

20 ans d'enquêtes

par Charles Garreau

\$3.95

CHEVEUX...CHEVELURE... NOUS AIMERIONS SAVOIR

Les recherches entreprises sur les possibilités de repousse des cheveux remontent à plusieurs siècles. Les Égyptiens et les Grecs s'attaquaient déjà aux problèmes de la calvitie, des centaines d'années avant l'ère chrétienne. De nos jours ces mêmes recherches continuent, évidemment à un échelon PLUS SCIENTIFIQUE, grâce aux lois qui régissent les laboratoires. LES POSSIBILITÉS DE REPOUSSE DES CHEVEUX sur un crâne dénudé sont toujours nulles. Toutefois les causes de la calvitie peuvent être COMBATTUES.

IL EST CÉPENDANT À NOTER que bon nombre de personnes chauves ou en instance de le devenir, utilisent des lotions pour cheveux ou des shampoings miraculeux avec pour résultat que les miracles n'ont jamais lieu...

POURQUOI? Tout simplement parce que les infections des cheveux n'existent pas, pas plus que la santé d'un cheveu.

Qui dit malade du cuir chevelu ne dit pas nécessairement douleur ou souffrance. L'ERREUR BIEN SOUVENT COMME EST DE DIRE QUE L'ON PERD SES CHEVEUX MAIS QUE L'ON N'A PAS DE DÉSORDRE DU CUIR CHEVELU, donc qu'il est inutile de suivre des directives puisque l'on se sent battu d'avance.

La réflexion courante est: "LES SPECIALISTES? VOUS SAVEZ..." et cela veut tout dire. Mais si le voisin vous dit de faire ceci ou cela pour vous soigner, cela vous semble avoir beaucoup plus de bon sens. Et pourtant les résultats en SONT DÉCEVANTS, SINON CATASTROPHIQUES dans la plupart des cas.

SACHEZ qu'un rendez-vous pris au CENTRE CAPILLAIRE PIERRE, suivi d'un exposé de votre cas d'une durée de 90 minutes, ne peut pas vous faire pousser des cheveux où il n'y en a plus, mais que la calvitie sera contrôlée. Sachez également que votre chevelure existante peut être ainsi que son apparence améliorée SI VOUS SUIVEZ NOS CONSEILS.



Pourquoi parler pour ne rien dire... avant un examen approfondi?

SACHEZ que chaque cas est considéré comme un cas particulier et que nos formules sont à caractère individuel... N'OUBLIEZ PAS que le progrès s'étend partout, également aux soins de la chevelure. N'acceptez donc plus cet état qui vous humilie et vous donne des complexes. Vous seul devez décider du sort de votre chevelure. PRÉVENIR LA CALVITIE, C'EST DÉJÀ VOULOIR LA GUÉRIR.

Les visites initiales sont sur rendez-vous et nous serons heureux de vous céder la parole. P.S. Nous avions notre clientèle de la province que l'étude capillaire initiale, se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par *Ph. Pierre*
TRICHOLOGUE

L.D. 18A

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est. Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

UNE SEMAINE D'INITIATION AU LANGAGE AUDIO-VISUEL

Session de 40 heures
du 24 au 28 mai

En participant à des ateliers dirigés, vous aborderez les multiples aspects de l'expression par les moyens audio-visuels.

Pour tous renseignements:

Le GAP
296 Loranger,
Cap-de-la-Madeleine,
Tél: (819) 378-1103

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps.
- Lisez de 3 à 10 fois plus vite, avec bonne compréhension.
- Améliorez votre mémoire.

DURÉE - 7 semaines - 1 soir par semaine

À PRIX ÉTUDIANT

Début des prochains cours
Mercredi 26 mai
Mardi 1er juin
Lundi 14 juin
À proximité de l'Université

Pour renseignements et inscriptions

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

TÉL.: 737-1266

le Cocher
En voiture, les Gourmets!
Salle à manger (style empire)
● Cuisine bourgeoise
Déjeuner d'hommes
d'affaires
● Choix de vins
sélectionnés
Au piano:
George Klein
face à la terrasse, entre Laurier
4897, rue Berri
(angle boul. St-Jacques)
523-7858
(stationnement gratuit)

informations

Moyen-Orient

Washington anticipe un retour à la diplomatie discrète

WASHINGTON (AFP) — On peut anticiper le retour d'une période de diplomatie discrète à propos du Moyen-Orient, a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat.

Le porte-parole a décliné de formuler tout commentaire, en particulier sur les déclarations attribuées de source égyptienne au président Anouar El-Sadate qui aurait dit qu'avant la réouverture du Canal de Suez, Israël devrait se retirer à 115 milles de là, et, dans les six mois, aboutir à un accord avec le Caire sur l'évacuation complète des territoires arabes occupés.

D'autre part, le plan Dayan de délimitation de la zone du canal de Suez, proposé en novembre dernier par le mi-

nistre israélien de la défense, aurait été présenté avec de légères modifications par M. Joseph Sisco, secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, au cours de ses conversations de dimanche dernier avec les responsables égyptiens.

Ce plan modifié prévoyait que les Égyptiens retirent à dix milles à l'ouest du canal tous les engins offensifs ou pouvant servir à une offensive. En contrepartie, les Israéliens évacueraient complètement une zone à l'est du canal dont l'étendue resterait à définir et même accepteraient de limiter leurs moyens offensifs à l'est de cette nouvelle ligne. Seule la zone évacuée par les Is-

raéliens serait délimitée alors que le plan Dayan de novembre exigeait une délimitation réciproque de part et d'autre du canal.

Il semblerait, au contraire, que les Israéliens n'aient fait aucune concession sur la traversée de la voie d'eau par des éléments militaires égyptiens, ne voulant entendre parler jusqu'à présent, au grand maximum, que de policiers et de douaniers.

Les responsables égyptiens auraient jugé ce plan inacceptable dans sa forme actuelle mais auraient promis à M. Sisco de l'étudier et de faire des contre-propositions. A cet effet, un émissaire égyptien de haut rang pourrait se rendre à Washington dans deux à trois semaines.

Procès de Leningrad

Un accusé juif met en cause Jérusalem

MOSCOU (AFP) — Le procès de neuf Juifs soviétiques, accusés d'activités "anti-soviétiques" et de "formation d'organisations visant à nuire à l'Etat" ajourné une première fois le 6 janvier dernier, s'est ouvert hier matin devant le tribunal de Leningrad, a annoncé un fonctionnaire du tribunal.

Les neuf accusés avaient été arrêtés à la suite de l'affaire de la tentative de détournement d'un avion soviétique sur la Suède par douze autres Juifs soviétiques qui voulaient émigrer en Israël et qui avaient été arrêtés le 15 juin 1970 à l'aéroport de Smolny. La plupart d'entre eux avaient été condamnés, en décembre à des peines très sévères.

L'un des principaux accusés d'hier, Ilya Bouthami qui a fait des aveux complets, a mis en cause dans sa déposition le gouvernement israélien, annonce l'agence Tasse. "Le groupe clandestin, a-t-il déclaré notamment, a utilisé ses rencontres avec des touristes étrangers pour établir la liaison avec les milieux gouvernementaux d'Israël et coordonner avec ces derniers ses agissements criminels", ajoute-t-elle.

Les accusés du "procès des neuf" sont tous inculpés en application d'articles du code criminel prévoyant comme peine maxima la peine de mort, ap-

prend-on de source digne de foi proche des accusés. Cependant des peines inférieures seront probablement infligées à Guilia Butman et Mikail Korenblit, qui apparaissent comme les principaux accusés, ainsi qu'à sept autres, estime-t-on dans les mêmes milieux.

Les autorités soviétiques se trompent grandement si elles pensent pouvoir démoraleser les Juifs qui désirent partir pour Israël, a déclaré hier devant la Knesset (parlement) M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères. M. Eban évoquait le problème des Juifs jugés à Leningrad qui, à la demande des partis de la coalition et de l'opposition,

faisait l'objet d'un débat général au parlement.

Sur proposition du ministre, le problème a été envoyé devant la commission des affaires étrangères et de la sécurité qui, a-t-il dit, proposera des mesures à prendre.

Les divers partis, dans la motion réclamant ce débat, avaient demandé à la Knesset de lancer un appel aux parlementaires du monde et à l'opinion internationale pour s'élever contre ces procès.

— 13 autres Juifs doivent être jugés prochainement à Kichinev et Riga — et persuader les autorités soviétiques de laisser partir les Juifs désirant aller en Israël.

Argentine: alerte à la guerilla

BUENOS-AIRES, (AFP) Des mesures exceptionnelles de sécurité ont été prises dans la nuit de lundi à mardi à Buenos-Aires et à Cordoba. Peu après minuit, la garde des stations de radio et de télévision, des centraux téléphoniques et du siège central de la police a été renforcée tandis que de nombreuses patrouilles de police commencent à sillonner la ville.

Ces mesures avaient pour but de déjouer, affirme-t-on dans les milieux informés de la capitale argentine, une vague de guérilla urbaine. Des commandos de guérilleros, indique-t-on, avaient l'intention de déclencher des attaques simultanées dans les deux villes. Jusqu'à présent rien de semblable n'a été enregistré.

Haro sur les sans-logis

LIMA (AFP) — Mgr Luis Bambarén, évêque auxiliaire de Lima, arrêté lundi sur ordre du ministre péruvien de l'intérieur, a été libéré hier après douze heures de détention. Deux autres prêtres, arrêtés en même temps que lui, sont toujours détenus. L'un d'entre eux, un Américain, sera expulsé du pays.

Les trois prêtres avaient été accusés d'atteinte à la tranquillité publique. Mgr Bambarén avait célébré dimanche une messe devant un groupe important de sans-logis qui avaient occupé un terrain aux environs de Lima.

Dans un sermon, l'évêque auxiliaire avait dit aux sans-logis qu'ils n'étaient pas des "envahisseurs" mais les "fondateurs d'un nouveau peuple" et que le gouvernement devrait modifier sa politique qui pour l'instant ne favorisait, a-t-il dit, que les possédants et la classe bourgeoise.

L'arrestation de Mgr Bambarén avait provoqué une vigoureuse protestation de la part de l'archevêché, ainsi que le retour précipité à Lima, du cardinal primate Juan Landazuri qui se trouvait à une réunion des évêques latino-américains à Porto Rico.

Un diplomate d'URSS se réfugie à Athènes

ATHENES (AFP) — Le diplomate soviétique a demandé hier matin le droit d'asile au gouvernement grec. Il serait premier secrétaire de l'ambassade d'U.R.S.S. à Beyrouth, apprend-on de source généralement bien informée. Le diplomate, qui faisait escale à

Athènes où des membres de l'ambassade soviétique en Grèce l'attendaient, était accompagné de son épouse. Il a demandé le droit d'asile à la descente de l'avion, avant même de prendre contact avec ses collègues, indique-t-on de source informée.

internationales

Brandt défend sa politique monétaire devant le Bundestag

BONN, (AFP) — Le chancelier Willy Brandt et son ministre de l'économie, M. Karl Schiller, ont justifié hier devant le Bundestag réuni en session extraordinaire, la décision de libérer le taux du DM et son programme de stabilisation intérieure.

Dans un débat marqué par de vives controverses, le chef du gouvernement fédéral et le ministre de l'économie se sont particulièrement défendus contre les reproches de l'opposition chrétienne-démocrate. Celle-ci a accusé le gouvernement non seulement d'avoir provoqué lui-même la crise monétaire par ses attermolements et ses bavardages, mais encore d'avoir agi trop tard, en provoquant au surplus une crise de confiance, dans les relations franco-allemandes et en créant une menace de déchéance du Marché commun.

M. Brandt s'est efforcé de minimiser les désaccords avec la France. Il a souligné que Paris n'a pas décidé une politique de la chaise vide à Bruxelles. La France continue à participer aux travaux des comités économiques et monétaires. Elle s'abstiendra simplement lors des discussions d'experts sur l'union économique et monétaire. "Cette non-participation, a estimé le chancelier, est regrettable, mais elle n'est pas tellement grave".

Le chef du gouvernement a revendiqué aussi pour la RFA le droit national, qu'elle reconnaît aux autres pays, de faire face à des situations exceptionnelles par des mesures extraordinaires. Bonn a dû faire face à une invasion de quelque 12 milliards de dollars (l'équivalent de 42 milliards de marks). M. Brandt a souligné que la R.F.A. n'est pas isolée. En rétablissant sa propre stabilité, elle contribue à celle de l'Europe. C'est pourquoi il a été de son devoir de libérer provisoirement le D.M. des influences inflationnistes.

"A la place de M. Schiller, a déclaré l'ex-chancelier, M. Ludwig Erhard, j'aurais refusé l'engagement de revenir à la parité normale après la période de flottement. Le cours flottant est ainsi devenu une farce. La spéculation voit ainsi ses bénéfices garantis par le gouvernement lui-même". Le ministre social-démocrate de l'économie a immédiatement répondu que l'engagement de rétablir la parité officielle constitue au contraire la meilleure arme contre la spéculation, qui ne peut espérer une réévaluation du D.M. M. Schiller a souligné qu'aucune date-limite n'a été fixée à la période de flottement. Il a indiqué enfin à celui qui est considéré comme le champion du libéralisme économique qu'il n'y aura pas de mesures dirigistes, en dehors de la non-rémunération des capitaux étrangers déposés en R.F.A.

Le pape reçoit un ministre de Saïgon

CITE DU VATICAN (AFP) — Quarante-huit heures après M. William Rogers, le ministre des affaires étrangères du Sud-Vietnam, M. Tran Van Lam, a demandé lundi à Paul VI de s'occuper de la question des prisonniers de guerre au Vietnam. C'est le ministre lui-même qui l'a révélé hier avant de quitter Rome pour Ankara. Lors de son audience, M. Tran Van Lam a également prié le pape de poursuivre ses efforts en vue du retour de la paix dans son pays.

Samedi soir, déjà, le secrétaire d'Etat américain avait annoncé, dans une conférence de presse, qu'il venait de s'entretenir avec Paul VI de la question des prisonniers de guerre américains en Indochine. Mon gouvernement, ajoutait-il, propose d'assurer le transport jusqu'à des pays neutres des prisonniers nord-vietnamiens, blessés et malades dont le Sud-Vietnam a offert la libération.

A Vientiane, par ailleurs, M. Nguyen Giap, chargé d'affaires nord-vietnamien, a vu sa voiture attaquée à coups de pierres hier matin par des civils et des militaires laotiens alors qu'il venait d'assister à une manifestation commémorant l'anniversaire de la constitution laotienne. Il avait quitté une heure plus tôt la tribune officielle avec un membre

de son ambassade afin de marquer sa désapprobation à un discours du prince Souvanna Phouma. Ce dernier avait accusé les "Nord-Vietnamiens" d'être les "vrais acteurs" de la guerre du Laos et de "se conduire avec arrogance" à l'égard du Pathet Lao et des populations échappant au contrôle du gouvernement de Vientiane.

Pas d'Amérique latine sans Cuba

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — "Le Chili est devenu un défi: nous nous sommes engagés à conserver des institutions démocratiques et à accomplir en même temps les réformes de structures en vue d'arriver à un socialisme humaniste", a déclaré hier le représentant du Chili à l'ONU, M. Humberto Diaz Casanueva au cours d'un déjeuner.

Nous sommes à la recherche d'une intégration conduisant à une authentique personnalité latino-américaine, a-t-il dit. Mais nous ne pouvons pas parler de famille latino-américaine sans Cuba. L'exclusion de Cuba déforme notre véritable image et seules les forces réactionnaires en profitent. L'Amérique latine sans Cuba est comme les Nations unies sans la Chine".

Bons offices de la Suisse entre l'Inde et le Pakistan

RAWALPINDI, (AFP) Le Pakistan et l'Inde ont accepté l'offre de "bons offices" de la Suisse pour régler le problème de l'évacuation des personnels des hauts commissariats indien et pakistanais respectivement à Dacca et à Calcutta. D'autres pays auraient également proposé leurs bons offices pour mettre fin au différend diplomatique qui oppose sur ce point les deux pays depuis la fermeture des missions le mois dernier.

Un porte-parole indien a précisé que le docteur Fritz Real, ambassadeur de Suisse à la Nouvelle-Delhi, se rendra très prochainement à Calcutta. Les gouvernements in-

dien et pakistanais sont déjà tombés d'accord pour qu'un avion soviétique se charge du rapatriement de la mission indienne de Dacca.

Comment résoudre les 3 principaux ennus DES DENTIERES

En saupoudrant simplement un peu de FASTEETH sur votre dentier, vous pourrez en même temps (1) maintenir les prothèses supérieures et inférieures mieux et plus longtemps (2) les maintenir plus confortablement (3) manger plus naturellement. Alcaline, la poudre adhésive pour dentiers FASTEETH n'agit pas sous les appareils. Nul effet gonfleur, sirupeux ou pâteux. La santé exigeant un dentier bien ajusté, voyez donc votre dentiste régulièrement. Demandez votre FASTEETH, si facile à utiliser, à tous les rayons de pharmacie.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres redoutables de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Décès

M. Sean Francis Lemass, qui fut premier ministre de la République d'Irlande de 1959 à 1966, est décédé hier à Dublin à l'âge de 71 ans.

Compagnon de la première heure d'Amon de Valera, Sean Lemass avait pris part, alors qu'il n'avait que 17 ans, à la rébellion de Dublin en 1916. Il était aux côtés de la Valera lors de la signature du pacte anglo-irlandais à Downing Street en 1938. De 1932 à 1945, il avait occupé plusieurs postes ministériels puis avait été nommé vice-premier ministre.

En 1959, il était élu premier ministre d'Irlande. Il s'était retiré de la vie politique en 1966.



Mansfield veut rappeler 150,000 GI's d'Europe

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, a déposé hier un projet de loi aux termes duquel 150,000 soldats américains actuellement stationnés en Europe occidentale seraient rapatriés. Les effectifs américains en Europe s'élèvent aujourd'hui à environ 300,000 hommes, plus quelque 225,000 membres de leurs familles.

Au moment de présenter son projet de loi, qui revêt la forme d'un amendement législatif, le sénateur démocrate

du Montana a déclaré que les forces américaines immobilisées en Europe étaient "trop gonflées" et que les dépenses consacrées à leur entretien étaient trop lourdes. Celles-ci s'élèvent actuellement à 14 milliards de dollars par an.

Le sénateur Mansfield est depuis longtemps un partisan farouche du retrait partiel des forces américaines stationnées outre-mer. L'administration Nixon, elle, reste favorable au maintien des effectifs américains en Europe à leur niveau actuel.

Les Antipropos

de
Jean Lévesque

L'ASSIMILATION À LA SOVIÉTIQUE

On ne sortira pas notre grand livre de statistiques encore une fois. On le sait depuis assez longtemps, la proportion de Canadiens qui utilise la langue française décroît d'année en année. En outre, selon les statistiques fédérales de 1961, on sait que l'assimilation des Canadiens français galope dans huit provinces sur dix, s'en va au trot au Nouveau-Brunswick, et avance imperceptiblement au Québec, notamment dans la région de Montréal. C'est avec quelque appréhension que les mathématiciens du fait français au Canada attendent les statistiques fédérales de 1971. Quant à ceux qui jugent de la vitalité du fait français ici par la qualité et non par la quantité, la dégradation de la langue parlée par la masse est si évidente qu'on se surprend, personnellement, chaque fois qu'un rhéteur en mal de faveurs "d'en haut", s'étend sur l'amélioration de la qualité de la langue populaire au Québec. Il est décidément des gens qui sont sourds ou aveugles, ou les deux à la fois.

Toutes ces joyeuses choses étant constatées, une seule conclusion logique s'impose. Si l'on veut sauver le fait français ici, dans le but de sauver un véhicule de pensée de grande qualité, il faut agir en même temps sur deux plans: celui de la qualité et celui de la quantité. Or, d'Ottawa, deux données étranges émanent, dans le but déclaré d'aider à la survie du français au Canada.

La première étrangeté nous vient du Conseil consultatif des conseils bilingues. Le Conseil admet comme préalable "qu'au Québec, c'est le français et non pas l'anglais qui serait menacé sinon dangereusement compromis". Fort bien, à peu près tous ceux qui savent que deux et deux font quatre l'admettent. Mais, de cette constatation, le même conseil recommande de faire de tout le Québec un district bilingue. Comment un esprit humain sain peut-il passer d'une telle prémisse à une telle conclusion, quand on connaît les lois naturelles des relations des peuples? Le bilinguisme n'est même pas officiel, que l'anglais menace le français partout au Québec, et le fait reculer à Montréal, colonnes de chiffres fédéraux sous le bras!

La seconde étrangeté nous vient également d'Ottawa, et de la part de la plus influente personne au pays, le Premier ministre. Dans une entrevue à la télévision, M. Elliott-Trudeau déclare en substance que c'est le fédéralisme (entendre, non pas UN fédéralisme, mais SON fédéralisme) qui est la voie de l'avenir de toutes les entités canadiennes, du Canada français en particulier. Et M. Trudeau de citer en exemple le fédéralisme de l'Union soviétique. Les Russes, de dire notre Premier ministre, avec une multitude de langues et de provinces, ont réussi à former un système fédéraliste dans un Etat fort. Cette affirmation de la part d'un quidam, ne saurait trop nous inquiéter. Mais du Premier ministre du pays, cela est pour le moins étonnant. Le fédéralisme russe qui protège les langues et les provinces? Mais justement, c'est peut-être sous le couvert du fédéralisme que l'URSS réussit mieux que n'importe quel pays au monde à assimiler tous les groupes. Samedi dernier encore, une dépêche d'AFP nous montrait que "les minorités se fondent peu à peu dans le creuset russe". Le pauvre peuple ukrainien, pour n'en citer qu'un dont le cas ne fait de doute à personne, paie de son existence même le prix de ce fédéralisme soviétique qu'on veut nous donner en exemple.

Mais puisqu'on nous a servi le fédéralisme russe comme exemple, il ne nous reste qu'une seule conclusion à tirer: si c'est de ce fédéralisme-là qu'Ottawa veut se servir pour "protéger" le fait français au Canada, point étonnant qu'une commission outaouaise veuille faire du Québec une province bilingue. C'est exactement de cette manière et sous ce camouflage que les Russes sont en train de faire disparaître les ethnies en URSS, et que les Ukrainiens, naguère peuple de quelque 40 millions d'âmes, sont aujourd'hui sur la voie de l'extinction devant la protection fédéraliste du Kremlin.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR
QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal

Le Devoir offrent actuellement des rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTRÉAL - LAVAL - RIVE SUD

Mlle Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

Vous avez...

UN MAGNÉTOPHONE

Nous avons...

LES CASSETTES

Cerveau - containers en 3 options

- 1- Option santé par la relaxation dirigée
- 2- Option étude en sommeil et étude en auto-hypnose.
- 3- Option Motivation-Réussite.

Pour chaque option 12 cassettes, 24 programmes dirigés \$119.40 plus taxes \$9.55.

Commandes P.S.L. (C.O.D.) ou par chèques visés.

Les Productions Psycho-Vox,
440 Boul. Curé Poirier ouest,
Longueuil, P.Q.

PEUGEOT 304



\$91.00
PAR MOIS

LE PRIX DE VENTE GLOBAL INCLUANT: RADIO AM-
DÉGIVREUR ÉLECTRIQUE DE LA VITRE ARRIÈRE - TAXE DE
VENTE PROVINCIALE ET ENREGISTREMENT.

**LES GRANDS GARAGES
DU QUÉBEC Ltée**

306 EST, RUE ST-ZOTIQUE, MONTRÉAL

Une rue à l'ouest de St-Denis

Tél.: 273-9105

suites
de la première
page

M. STANFIELD

ceptibles d'être dans l'ensemble acceptées par le congrès.

La formulation de la politique conservatrice, entreprise lors de la conférence de Niagara Falls, à l'automne de 1969, se poursuit depuis au niveau des régions par l'entremise de congrès provinciaux. Elle viendra à terme lors de la rencontre nationale d'octobre.

M. Stanfield estime que la vente des ressources énergétiques canadiennes ainsi que la vente des autres ressources naturelles devraient être incorporées dans une politique d'ensemble sur l'exportation de tous les produits canadiens. Le Canada devrait, par exemple, tirer avantage des besoins urgents des États-Unis en gaz naturel et insister sur un partage équitable du marché du pétrole aux États-Unis.

Dans le document sur le "commerce international", il est dit que si le Canada a beaucoup à gagner à poursuivre et à accroître son commerce avec les Américains, il reste qu'il doit s'assurer qu'il n'exporte pas de l'emploi dans ce pays "en y vendant ses ressources naturelles au lieu de les transformer ici et de vendre le produit final à l'étranger".

Le Canada, ajoute-t-on, devrait mettre l'accent sur la vente de produits manufacturés et diminuer ses ventes de matières premières aux États-Unis.

Le document souligne que les exportations canadiennes ainsi que la part du Canada sur l'ensemble du marché mondial subiront un sérieux recul à moins que les politiques et les programmes du gouvernement, des exportateurs et des producteurs canadiens ne préparent le Canada à faire face aux nouveaux développements qui se font dans l'ensemble du commerce mondial.

Dans le document sur la "croissance économique", on estime que le Canada devrait poursuivre les cinq objectifs suivants:

le plein emploi; un haut taux de croissance économique, soit un accroissement minimum de 4,75% par année du produit national brut; une stabilité raisonnable des prix, soit environ 2% par année, une balance des paiements viable; un partage équitable des revenus.

D'autre part, le parti conservateur est convaincu, précise-t-on dans un autre document sur le "développement régional", que la diminution des disparités régionales, qui rendent les perspectives inégales pour plusieurs Canadiens, doit être une haute priorité dans les années '70.

A cette fin, les politiques gouvernementales doivent viser le développement optimum de toutes les provinces et de toutes les régions du Canada afin de parvenir à une distribution plus équitable des richesses.

Enfin, dans le domaine agricole, le parti estime que c'est là un secteur "extrêmement important" de l'économie canadienne.

Une politique avant-gardiste globale est requise, dit-il, pour favoriser la croissance et l'expansion de l'agriculture.

LA RAO

ferme dans son intention de la poursuivre à bonne fin et n'entend pas reculer pour autant, ces intérêts fussent-ils étroitement liés à des libéraux.

Plus tôt à l'Assemblée nationale, Me Choquette avait indiqué son intention de déposer, avant la fin du mois, le livre blanc de son ministère sur la réorganisation des corps policiers du Québec. Selon le ministre, les retards qu'accuse la présentation de ce document s'expliquent par la complexité et l'ampleur du sujet. L'organisation de la police dans son ensemble, ajoutait-il, pourrait avoir des répercussions très étendues sur divers aspects de la vie politique.

ottawa

Tables d'écoute

OTTAWA (CP) — Pour la troisième fois en sept ans, la compagnie de téléphone Bell Canada cherche à déterminer si des tables d'écoute sont branchées au réseau téléphonique du Parlement. Cette enquête fait suite au refus du solliciteur-général, M. Jean-Pierre Goyer, de rassurer les députés qui s'inquiétaient le mois dernier de savoir si leurs conversations téléphoniques étaient espionnées. Hier, le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureaux, a révélé que la compagnie Bell avait été chargée de l'enquête et qu'elle ferait rapport à chaque député individuellement.

Baie de James

OTTAWA (CP) — Le gouvernement fédéral verra à la conservation de l'environnement et surveillera les intérêts des Indiens qui pourraient être affectés par le projet de développement hydro-électrique de la baie de James. Le ministre de l'énergie, M. J.J. Greene, a déclaré hier aux Communes que la Commission nationale de l'énergie détenait les pouvoirs lui permettant d'intervenir dans ce domaine pour éviter la détérioration de l'environnement ou des ressources naturelles comme les forêts.

Jeux olympiques

OTTAWA (CP) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a réitéré hier l'intention du gouvernement de ne pas participer financièrement à l'organisation des Jeux Olympiques de Montréal en 1976. Le gouvernement, a rappelé M. Trudeau, a déjà clairement énoncé sa politique à ce sujet, qui se résume en quelques mots: "Nous n'y participons pas financièrement".

Feu vert

OTTAWA (CP) — Le président du Conseil du trésor, M. Drury, a donné son assentiment, avec réserves, à une campagne de recrutement que vient de lancer chez les fonctionnaires le Comité pour l'indépendance du Canada. Le président du Comité pour la région d'Ottawa, le Dr D. W. Carr, a rendu public hier une lettre de M. Drury dans laquelle le président du Conseil du trésor souligne que rien n'empêche les fonctionnaires d'adhérer à ce mouvement et même de l'appuyer financièrement. Toutefois, ajoute M. Drury dans sa lettre, il y aurait évidemment conflit d'intérêt si un fonctionnaire s'engageait publiquement dans une campagne ayant comme objectif d'influer sur les politiques du gouvernement.

LES PRODUITS

Après une dizaine de jours de silence, Sogefor annonçait hier que la vente avait été conclue avec le premier acheteur, à savoir Les Produits Forestiers de Maniwaki. Dans son communiqué, Sogefor annonce que "les nouveaux propriétaires ont des projets de diversification pour l'industrie forestière de la région."

Toujours selon le communiqué de Sogefor, la Maki sera rouverte dès la fin des négociations avec les délégués syndicaux et la mise en place des nouvelles mesures de sécurité exigées par les compagnies d'assurances.

Joins par téléphone, les porte-parole de l'ancien et du nouveau propriétaire de la Maki ont refusé de donner quelque précision que ce soit tant sur le prix de la vente que sur le nombre de personnes qu'emploiera l'usine à sa réouverture.

Par ailleurs, Sogefor a également annoncé hier que l'offre de Queor avait été acceptée pour l'achat de deux usines: le moulin à scie Dubé, au Lac-des-Îles, et l'usine de panneaux particules Dupan, située dans la même région.

La Sogefor avait également confirmé il y a quelques jours la vente de l'usine de déroulage de merisier Giguère de Shawinigan à Multigrade Incorpore, corporation groupant des industries de Victoriaville et de Shawinigan.

DÉMENTI

Ces renseignements auraient été incorporés au prospectus des le 3 mai, premier jour après l'annonce officielle du projet de la Baie de James fait par le premier ministre.

De son côté, dans un communiqué laconique diffusé en fin d'après-midi, hier, la Securities and Exchange Commission déclare que la décision de remettre à plus tard l'émission du Québec a été prise à la demande du gouvernement de la province, et non pas à cause du projet de la Baie de James.

L'emprunt — qui s'élève à \$100 millions — est maintenant prévu pour le 26 mai. C'est la première fois que la trésorerie québécoise émet d'un seul coup une tranche d'obligations aussi considérable; l'initiative reflète d'ailleurs le souci des conseillers financiers du gouvernement de réduire la fréquence des emprunts québécois. Comme à l'accoutumée, il est probable qu'une partie de la somme empruntée par le gouvernement servira à court terme au financement de l'Hydro-Québec.

Par suite de ce démenti et de cette mise au point, quelques facteurs retiennent l'attention des observateurs.

● La pratique financière au Québec réserve ordinairement le marché de New York aux émissions de l'Hydro. Il y a longtemps, en effet, que le gouvernement n'a pas lui-même emprunté sur le marché américain. Ainsi, en 1970-71, des \$634 millions empruntés par le gouvernement, \$299 ont été obtenus par le marché canadien et \$25 millions sur le marché européen. Cette même année, l'Hydro a effectué deux emprunts de \$75 millions sur le marché new-yorkais, s'y procurant ainsi les deux-tiers des sommes dont elle avait besoin. Signalons en outre que seulement \$260 millions de la dette publique du gouvernement du Québec, qui est globalement de \$2,5 milliards, sont remboursables en devises américaines, soit moins de 10% pour cent.

● La "situation qui se développait sur le marché monétaire international" dont il est fait état dans la déclaration du ministre ne s'est manifestée qu'à partir du 27 avril. Dans les jours suivants se produisait la

ruée sur le mark qui, en effet, devait ébranler le dollar. Puis, le 20 avril, les conditions d'aujourd'hui n'existaient pas encore.

● Le prospectus du 20 avril, indique le ministre, ne contenait aucun renseignement sur le projet de la Baie de James, estimé à \$6 milliards. Or, dans le passé, tous les projets importants du gouvernement ont toujours fait l'objet de précisions dans les prospectus déposés à l'appui des demandes d'émissions. C'est ainsi, par exemple, que le projet de Sidbec, avant qu'il ne soit réalisé, avait été périodiquement évoqué dans les prospectus. Il est vrai que le gouvernement n'avait pas encore annoncé publiquement le 20 avril son intention d'aménager la Baie de James. Il n'en avait pas, non plus, saisi la Chambre. Mais il est courant pour le gouvernement de donner aux milieux financiers des détails sur des projets qu'il n'a pas encore rendu publics. D'autant plus, dans le cas de la Baie de James, que le projet était estimé à \$6 milliards et que sa réalisation était envisagée depuis longtemps.

● Lorsqu'il a préparé le prospectus déposé le 20 avril, ou bien le ministre des finances ignorait tout du projet de la Baie de James, ou bien il le connaissait et n'a pas jugé opportun d'en faire état, se réservant de le décrire dans l'additif au prospectus. Le gouvernement, dans ce prospectus préliminaire, n'a pas davantage annoncé son intention de créer une régie ou une société de la couronne pour assurer la direction générale des travaux envisagés.

PERSPECTIVES

diens mais que seulement 600 d'entre eux avaient été approuvés.

Le dix millions que l'on vient d'ajouter à notre budget a-t-il expliqué, permettra à nos fonctionnaires d'en approuver 400 autres.

Dans sa déclaration aux Communes, M. Pelletier a ajouté que le secrétaire d'Etat étudierait ces dossiers jusqu'au 25 mai et qu'à cette date il comptait bien que la majorité des projets soumis et qui auront été jugés excellents seront acceptés.

Les jeunes Canadiens se sont engagés spontanément dans ce programme qui répond à de véritables besoins, a-t-il affirmé.

L'opposition a généralement bien accueilli la déclaration de M. Pelletier, mais les conservateurs n'ont pu s'empêcher de souligner que le gouvernement agissait bien tard pour créer des emplois d'été.

Les porte-parole des conservateurs, néo-démocrates et créditistes, MM. MacDonald (Egmont), Nystrom (Yorkton-Melville) et Fortin (Lotbinière) ont tour à tour rappelé que leur parti avait déjà pressé le gouvernement d'augmenter le budget destiné au projet Perspectives-Jeunesse. M. Fortin a d'ailleurs demandé que ce budget soit encore augmenté.

M. Nystrom a reproché au gouvernement de ne pas avoir annoncé son programme il y a plusieurs mois afin que les étudiants aient tout le temps nécessaire à l'élaboration des projets envisagés. Il a signalé que plusieurs étudiants ont besoin de travailler quatre mois pour pouvoir retourner aux études et que cette année ils ne pourront le faire que durant 10 à 12 semaines étant donné que la réalisation des projets approuvés ne pourra débuter avant le début de juin.

Quant à M. Fortin, il a soutenu que l'enthousiasme que les étudiants montrent au programme Perspectives-Jeunesse indique bien qu'ils sont désireux de participer à l'édification de leur pays.

Plus tard, en réponse à une question de M. Henry Latulippe (Cs-Compton), M. Pelletier a expliqué que les projets qui seront soumis avec quelques jours de retard, deux ou trois, seront également considérés.

Puis à M. Fortin qui voulait savoir combien de ces \$10 millions additionnels seraient à des projets québécois et ontariens, M. Pelletier a rappelé que les sommes sont réparties selon le taux de chômage étudiant des régions du pays.

De son côté, M. Ed Broadbent (NPD—Oshawa-Whitby) a demandé à M. MacDonald, ministre de la défense nationale, si l'on engagerait un nombre d'étudiants plus élevé que prévu dans les forces armées, cet été. Le ministre a répliqué que le budget destiné au programme des milices pour étudiants n'avait pas été augmenté.

En fin d'après-midi, le secrétaire d'Etat annonçait que 87 nouveaux projets avaient été acceptés pour un coût total de \$831.169.

Trente-un de ces projets seront réalisés au Québec (309.410); 18 dans les provinces de l'Atlantique (189.928); 17 en Colombie-Britannique (154.712); 12 en Ontario (\$102.462); et 9 dans les Prairies (\$74.647).

L'INDICE

base a été fixé à 100, les produits qui valaient alors \$10 valent maintenant \$13.20.

Le Bureau fédéral de la statistique, qui publie ces chiffres, ne dispose pas toutefois de données parallèles permettant de mesurer le revenu familial.

L'indice des prix reflète le coût de la vie d'une famille urbaine moyenne. La moyenne hebdomadaire des salaires et revenus industriels était de \$130.32 en janvier, soit \$7.74 de plus — ou 6,3% — que l'an dernier.

Pendant la même période, l'indice des prix a progressé de 1,7%. Mais, depuis janvier 1971, il a grimpé de 1,4%.

En déclin au cours du deuxième semestre de l'année 1970, l'indice a repris sensiblement au cours des mois de janvier et février. D'ici un mois environ, il aura probablement atteint 133,3, ce qui portera à plus de 33% la hausse du coût de la vie depuis 1961.

Les hausses ont été enregistrées dans tous les facteurs de l'indice: logement, habillement, alimentation, etc., sauf le tabac et l'alcool.

Normalement, l'indice avance plus sensiblement au mois d'avril, et la hausse du mois d'avril de cette année a été légèrement supérieure à celle de l'an dernier, tout en se maintenant dans la limite de la moyenne des cinq années pour le même mois.

La note d'épicerie — aux fluctuations de laquelle le consommateur est plus sensible — a augmenté de 7/10 de 1% le mois dernier.

Elle a été cependant de 1,3% inférieure à celle de l'année dernière. L'indice des aliments s'est inscrit à 129,1 en avril, contre 128,2 en mars, mais il était de 131,3 en avril 1970. En d'autres termes, le consommateur a payé en avril \$10,07 pour des produits alimentaires qui ne lui avaient coûté en mars que \$10 et en avril 1970, \$10,26.

EURATOM

de transitoire dans le secteur agricole et l'application de la préférence communautaire. "L'impression générale, a dit M. Schumann, est que ces conversations ont été fructueuses". Le dossier reviendra aujourd'hui devant le conseil des ministres des Six, puis devant la conférence des Sept et M. Schumann s'est montré assez optimiste quant à l'issue des discussions sur cette affaire.

NOUVELLE VAGUE

briquée à partir d'une entrevue donnée vendredi à une équipe de Radio-Canada pour diffusion dimanche prochain (et au cours de laquelle il avait fait ressurgir l'affaire "du gouvernement parallèle" d'octobre, dans Le Devoir fait état en page 1), qu'il acceptait de porter le blâme du haut niveau de chômage qui existe actuellement au Canada.

M. Trudeau avait ajouté qu'il déploirait cette situation, mais qu'à ses yeux une inflation conjuguée à un haut indice d'embauche n'était pas une situation préférable à celle d'une absence d'inflation marquée par un chômage considérable.

LE COMLOT

deux autres motifs: il avait semblé, tout d'abord, que le FLQ en était arrivé à négocier sur un pied d'égalité avec le gouvernement, ce que "les moyens d'information montaient en épingle"; d'autre part, la simple présence de l'armée, "qui aurait peut-être été suffisante comme moyen", aurait pu entraîner, n'eussent été de nombreuses arrestations, des effets malheureux semblables aux événements survenus à l'université Kent State, en Ohio.

Pour ce qui est du rappel de l'affaire du gouvernement parallèle (à laquelle, on s'en souviendra, M. Ryan avait apporté des démentis formels et documentés; le directeur du Devoir commente, aujourd'hui, en page 4, cette nouvelle évocation de M. Trudeau), il est survenu au cours de l'échange de propos dont fait état le "Telegram":

M. Webster: Vous n'atténuez pas vos déclarations de l'an dernier, à propos "d'insurrection appréhendée"? Vous estimez que tout ce que vous aviez fait à l'époque était entièrement justifié?

M. Trudeau: J'estime que nous étions entièrement justifiés et que la population nous appuyait et qu'elle croyait que nous étions entièrement justifiés.

M. Webster: Mais la population aurait quand même pu se tromper?

M. Trudeau: Certes, elle aurait pu se tromper, et nous aurions pu avoir une insurrection et ensuite nous n'aurions plus eu de gouvernement pour gouverner. Vous savez très bien qu'il se trouve au Québec une foule de gens qui procédaient à partir de l'hypothèse selon laquelle le gouvernement Bourassa ne pourrait tenir et qui préparaient des gouvernements parallèles.

M. Webster: Oh, vous ne voulez pas parler encore une fois de l'affaire Claude Ryan?

M. Nadeau: Cela a-t-il été prouvé?

M. Trudeau: Qu'ils mettaient sur pied des gouvernements parallèles?

M. Nadeau: Oui.

M. Trudeau: Eh bien il me semble qu'il a été établi que certaines personnes avaient eu des discussions sur le genre de cabinet qu'elles allaient mettre à la place de celui de M. Bourassa quand celui-ci tomberait. N'êtes-vous pas d'accord là-dessus? Non? Que discutaient-elles donc alors, lorsqu'elles semblaient en voie de former cette espèce fantôme de...

M. Webster: En tant que je comprend, ces personnes discutaient, d'une façon un peu gourmée, les possibilités qui pouvaient se présenter, et je sais que Claude Ryan et les autres ont tout...

M. Trudeau: Qui pouvaient se présenter si le cabinet Bourassa tombait?

M. Webster: Oui, mais pas de gouvernement provisoire, Claude Ryan...

M. Trudeau: Non, non. Ne l'appelons pas ainsi. Vous parlez de Claude Ryan mais je pense qu'une foule d'autres personnes avaient été impliquées dans l'affaire. Pas de gouvernement provisoire, mais un gouvernement qui aurait remplacé celui de M. Bourassa s'il était tombé, par suite de la crise.

Vrai ou non?

M. Nadeau: C'aurait pu être également une façon d'aider le gouvernement Bourassa.

Plus loin, dans le cours de la même entrevue, M. Trudeau a soutenu que la Ligue des droits de l'homme de Montréal avait appuyé le recours aux mesures de guerre, cependant que "les intellectuels de Toronto", qui étaient coupés de la réalité, l'avaient condamné.

propos d'actualité

"Nous laisserons-nous intimider et violenter par une minorité qui, sans égard pour les valeurs indiscutables du système et de nos institutions, ne vise exclusivement qu'à laisser miroiter l'artifice de résultats plus ou moins ténébreux, sans tenir compte des difficultés énormes de toute situation sociale à transformer, ou d'autre part, nous laisserons-nous subjuguer par la pseudo-sécurité d'un programme de "law and order" qui, pris au pied de la lettre et dans son sens le plus conservateur et absolu, représente un moyen illusoire de freiner l'évolution sociale et est dans ce sens, l'antithèse de la justice véritable. La loi et l'ordre ne sont pas des objectifs en eux-mêmes. Ils ne doivent servir que comme moyen de permettre au plus grand nombre, sinon à la totalité des membres d'une société, d'accéder à l'aisance matérielle, à la liberté et à la justice."

Extrait d'un discours prononcé par le ministre de la justice Jérôme Choquette, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 15 décembre 1970.

"À l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice. Sans prétendre donner ici un principe qui tienne compte de toutes les situations possibles, nous croyons fermement que c'est l'un des plus pressants appels faits à la conscience de l'homme de notre temps que celui de dépasser la problématique d'autrefois et de s'installer résolument dans la voie de la non-violence, la seule qui soit compatible avec la vie fraternelle."

Étant donné les moyens dont on dispose au Canada pour faire valoir ses droits, il est clair que le premier devoir des Canadiens, dans les difficultés qu'ils rencontrent, est de renoncer d'une façon absolue à la violence, même à la violence limitée et calculée, même à la violence tactique."

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

"Le volume du commerce des céréales n'augmentera probablement pas et celui du riz semble devoir se contracter. Les prix des céréales resteront très probablement soumis à des pressions. La production et la demande de viande devraient s'accroître, mais les prix de ces denrées devraient en moyenne être plus bas. La situation concernant les produits laitiers ne changera probablement pas de façon substantielle. La production et le commerce des graisses et huiles devraient augmenter, mais des pressions à la baisse des prix sont également probables. On prévoit que les prix des tourteaux d'oléagineux seront un peu plus élevés en 1970 que l'année précédente, et que la production et le commerce se développeront sans doute encore. Aucun changement important n'est prévu en ce qui concerne le coton, la laine et le caoutchouc, mais les prix des fibres dures, du jute et des cuirs et peaux devraient faire l'objet de pressions. Ceux du thé, du café et du sucre commencent peut-être à une certaine hausse, mais les livraisons sur le marché seront moindres. Les perspectives concernant le cacao et le poivre dépendront de celles de l'offre en 1970."

FAO: Rapport et perspectives sur les produits, 1969-1970.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

BUREAU D'AVOCATS

recherche avocat bilingue avec environ 5 ans d'expérience, spécialisé dans les procès civils. Possibilité de participation en association.

Écrire à:

Case 1480, Le Devoir

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

Chef du département de mécanique

Qualifications:

- Expérience en plomberie, ventilation, chauffage, air climatisé, pour édifices commerciaux et industriels.
- Membre de la Corporation des Ingénieurs de la Province de Québec.
- Bilinguisme.

Salaire: A discuter.

MONARQUE MORELLI
739-3361

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS # 4/171/14

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

recherche les services d'enseignants pour les élèves mal-entendants, pour l'année scolaire 1971-1972.

EXIGENCES: Posséder un Brevet d'enseignement spécialisé en enfance inadaptée.

EXPÉRIENCE: La préférence sera accordée aux candidats qui ont une expérience pertinente en enseignement auprès des mal-entendants.

SALAIRE: Selon l'entente provinciale.

Faire parvenir votre offre de services, en joignant votre curriculum vitae, avant le vendredi 21 mai 1971, à:

COMM. SCOLAIRE RÉGIONALE du SAGUENAY
a/s Secrétaire général et directeur
du personnel
36 est, rue J.-Cartier
Chicoutimi

GROUPE PÉTROLIER INTERNATIONAL
recherche un collaborateur de langue française
GÉRANT DES OPÉRATIONS AU QUÉBEC

Lieu de travail: Montréal

Fonctions:

- Secondier le directeur général dans la mise au point et la réalisation des objectifs de la compagnie.
- Diriger les opérations d'exploitation et d'administration des ventes.

Qualifications:

- Bonne formation universitaire ou équivalence.
- Expérience confirmée dans le domaine de l'approvisionnement, le stockage, le transport et la distribution des produits pétroliers.
- Bilingue.

Traitement:

Ne constituera pas un obstacle pour un candidat de valeur.

Adresser curriculum vitae détaillé et manuscrit à:

Case 1487, Le Devoir

Discretion assurée

CARRIÈRES OUVERTES AUX INGÉNIEURS PROGRAMME

"SATELLITE TECHNOLOGIQUE DE COMMUNICATIONS"

CENTRE DES RECHERCHES SUR LES COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS - OTTAWA

Le Programme "Satellite technologique de communications" offrira aux chercheurs l'occasion d'étudier et d'exploiter les possibilités uniques des satellites en tant qu'éléments de liaison des réseaux de télécommunications. Les postes clés suivants sont actuellement vacants: ADMINISTRATEUR, CONSTRUCTION MÉCANIQUE DES ENGINES SPATIAUX

Traitement jusqu'à \$18,126 (\$19,032 en juillet 1971)

Le titulaire sera chargé des études techniques de construction du satellite, de l'étude des systèmes de contrôle d'attitude et de propulsion, et des réseaux d'antennes du satellite. Il sera également responsable du contrôle des travaux connexes de développement exécutés à l'extérieur.

AUTRES POSTES DE SUPERVISION

Traitement jusqu'à \$15,741 (\$16,528 en juillet 1971)

Des postes de supervision sont vacants dans les secteurs suivants:

- 1- Télémetrie, poursuite et contrôle
- 2- Alimentation en énergie
- 3- Dynamique et contrôle d'attitude spatiaux
- 4- Structure des engins spatiaux
- 5- Propulsion des engins spatiaux

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire de génie OU admissibilité à l'accréditation à titre d'ingénieur de profession au Canada. Profondes connaissances techniques relatives aux fonctions du poste envisagé. Expérience pertinente acquise au service de l'industrie ou du gouvernement.

Présentez votre demande d'emploi et votre curriculum vitae — en rappelant la référence 71-204-5 — à l'adresse suivante: F.E. BARR, I.P., CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, OTTAWA (ONTARIO), K1A 0M7.

Service
Public
Canada

Fonction
publique
du
Canada

LE CONSEIL SCOLAIRE DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY

recevra des demandes d'emploi pour le poste suivant pour septembre 1971

ÉCOLE SECONDAIRE DU DISTRICT

DE GLENGARRY (école avec 1000 élèves)

Alexandria, Ontario.

GÉOGRAPHIE, 10-13

- poste de chef de section libre.

Alexandria est située tout près de la frontière du Québec, 12 miles au nord de la rivière St-Laurent, et de la route #401.

ÉCHELLE ACTUELLE

Catégorie 1 \$7,100 - \$11,700

Catégorie 2 \$7,400 - \$12,450

DES TRAITEMENTS

Catégorie 3 \$8,200 - \$14,250

Catégorie 4 \$8,700 - \$15,050

Augmentations: 2 x \$400; 1 x \$450; \$400 jusqu'au maximum.

Prière de faire parvenir vos demandes écrites,

Aussi bien payés qu'auparavant, les médecins travaillent plus pour offrir des services plus lents

par SOLANGE CHALVIN

Pour un bon vieux médecin de campagne, l'application du nouveau régime d'assurance-maladie, c'est une richesse inespérée, la manne dans le désert. "J'ai été reçu médecin 40 ans trop tôt" dit l'un d'entre eux. Ayant couru les campagnes sans jamais savoir s'il serait payé ou non, demandant \$2 ou \$3 la visite, la petite carte d'assurance-maladie qui lui assure un minimum de \$5 la visite est pour lui la clé magique.

Sculs les médecins qui pratiquent dans les hôpitaux universitaires et qui font de l'enseignement se plaignent du régime, sur le plan financier. Omnipraticiens et spécialistes semblent en général à peu près assurés, cette

année, du même revenu que l'an dernier. Certains connaîtront des augmentations très importantes.

Sur le plan travail, des statistiques émanant du Collège des médecins révélaient que ses derniers travaillaient en moyenne 57 heures par semaine avant l'assurance-maladie. Ils travailleraient actuellement 68 heures par semaine si l'on considère l'augmentation de 20% de la clientèle de presque tous les spécialistes de la santé depuis octobre dernier. Est-il besoin de dire que les revenus s'accroissent au même rythme?

La rémunération à l'acte n'a pas incité les médecins à accueillir un plus grand nom-

bre de malades, nous dit-on. "Nous étions déjà surchargés". La différence, c'est que la liste des rendez-vous est plus longue et que, pour satisfaire certains patients exigeants, plusieurs médecins, pour des honoraires à peu près identiques, travaillent de plus longues heures.

La plupart des médecins interrogés nous confirment qu'ils n'ont plus le temps d'aller à domicile. Ils pratiquent de plus en plus le diagnostic téléphonique qui n'est pas payant, nous fait remarquer l'un d'entre eux, plutôt que le déplacement. Si le malade peut se rendre au bureau, il est appelé à le faire. S'il est si gravement atteint qu'il ne peut faire ce déplacement, on lui conseille de se présenter à l'urgence de l'hôpital le plus proche. Résultat: les cliniques d'urgence sont surchargées.

Les difficultés avec la régie, sur le paiement des honoraires, s'estompent graduellement, nous a-t-on dit. En effet, les relevés sont payés plus régulièrement, et les médecins s'en portent mieux. Il faut dire à ce sujet que certains médecins dont les revenus officiels déclarés à l'impôt totalisaient \$30,000 et plus, sont très prudents, cette année, afin que leurs honoraires payés par la régie soient comparables à ceux qu'ils ont déclarés de-

puis quelques années à l'impôt. "Un trop grand décalage, nous dit un spécialiste, attirerait l'attention des inspecteurs de l'impôt". On sait que plusieurs professionnels de la santé ne donnaient aucun reçu à leurs clients, ce qui leur permettait de déclarer un revenu bien inférieur à leurs gains réels.

Satisfaits sur le plan financier, du moins dans l'ensemble, les médecins se plaignent de leurs conditions de travail.

Le Dr G... est responsable de la clinique d'urgence dans un hôpital de taille moyenne à Montréal. Le soir, il est seul en compagnie d'infirmières pour accueillir les malades. La semaine dernière, en 15 minutes, il a dû faire face aux trois cas suivants: une adolescente qui avait tenté de s'avorter arrivait à l'urgence en proie à des hémorragies; un sexagénaire sous le coup d'une insuffisance cardiaque grave et un bébé qui venait d'avaler une bouteille d'aspirine! "Il faut courir de l'un à l'autre, en essayant de sauver les trois à la fois, dit-il. C'est du platrage, non de la médecine", ajoute-t-il, amer.

On sait que depuis que les médecins ne vont plus à domicile, les cliniques d'urgence ne réussissent pas à répondre à la demande, pas plus que les cliniques externes.

Un spécialiste de médecine interne nous dit perdre de deux à trois heures tous les jours, dans un grand hôpital de Montréal, parce que les salles d'opération sont surchargées, et l'horaire mal fait. Dans le couloir attendant aux salles d'opération, malades et médecins discutent, attendant leur tour de passer à l'oeuvre.

La situation est semblable aux laboratoires, salles de prélèvement et de radiographie où les médecins qui ont hospitalisé des malades en vue d'une intervention chirurgicale, ne réussissent pas à obtenir rapidement des résultats d'analyse. Il en résulte des frais très élevés pour l'Etat. Au lieu de passer cinq jours à l'hôpital, un malade on passe dix, parce que tout le système fonctionne au ralenti. Son séjour coûtera \$800 au lieu de \$400. Cet exemple multiplié à plusieurs exemplaires est une charge extrêmement lourde à porter pour tous les citoyens du Québec.

Les médecins, omnipraticiens et spécialistes, comme le gouvernement, proposent toute une série de mesures susceptibles d'améliorer la situation. En attendant, la période de rodage du nouveau système se termine. Elle n'aura pas été ni plus longue, ni plus pénible qu'ailleurs. Les malades commencent à prendre de meilleures habitudes, res-

pectent mieux les horaires et les médecins s'initient graduellement à une médecine sinon communautaire, tout au moins plus globale.

La Fédération des spécialistes compte sur une réorganisation complète des soins; elle souhaite l'ouverture de polycliniques privées pouvant soulager les grands hôpitaux. Pour elle, les centres locaux de services communautaires tel que préconisés par le gouvernement, sont une solution partielle aux problèmes de santé du Québec. Pour sa part, le gouvernement opte pour ces centres qui correspondent mieux à une optique de santé physique, mentale et psycho-sociale.

Pour le sous-ministre aux affaires sociales, le Dr Jacques Brunet, il n'est pas question d'augmenter le nombre de lits, encore moins celui des immeubles, mais de mieux répartir les ressources existantes. "Utilisons toutes nos anciennes écoles d'infirmières, logeons-y nos malades chroniques et les convalescents et déjà nous aurons déchargé les grands hôpitaux", dit-il. Pour le Dr Brunet, certains hôpitaux qui affichent une vocation universitaire et de recherches devront accepter de servir d'abord la population. Les services d'urgence dans une grande ville, reconnaît le sous-ministre, doivent obéir à une certaine sectorisation, bien qu'il soit inadmissible qu'on refuse un patient demandant des soins urgents parce qu'il n'est pas du secteur.

De leur côté, les administrateurs d'hôpitaux reprochent aux médecins de pratiquer une médecine trop individualiste. "Certains se servent de l'hôpital comme d'un bureau privé pour y recevoir leur propre clientèle et refusent de participer aux cliniques externes et à la vie de l'hôpital".

Mais les médecins ne sont pas les seuls à devoir changer leurs horaires de travail. Employés d'hôpitaux, techniciens de laboratoires et infirmières devront accepter des horaires correspondant mieux aux besoins de la population, nous dit-on. Il est bien évident que l'ouverture le soir et le samedi des cliniques de radiographie, prélèvement et analyses, faciliterait bien les choses. En plus, ce système permettrait des économies considérables.

En effet, à l'heure actuelle, les malades admis le samedi ne reçoivent en général aucun

De ces statistiques sortiront peut-être des solutions plus humaines que celle qui a généralement cours et qui consiste à "oublier" un malade chronique jusqu'à sa mort.

Le problème de la psychiatrie demeure entier. Ce sont sans doute les professionnels de la santé qui demeurent les plus insatisfaits. Mais l'assurance-maladie n'a rien à voir avec leur mécontentement. Non seulement n'y a-t-il pas de place pour leurs malades dans les hôpitaux, il n'y a même pas de place pour eux. Plusieurs hôpitaux ont tout simplement fermé leur département de psychiatrie; d'autres, comme Notre-Dame, n'offrent que soixante lits ce qui est nettement insuffisant, et plusieurs démissions de psychiatres qui travaillent à l'intérieur d'hôpitaux sont actuellement sur la table.

En fait, on a toujours érigé une cloison entre les maladies physiques et les maladies psychosomatiques et mentales. Dans l'esprit de la majorité des psychiatres et du ministère des affaires sociales, cette cloison doit tomber et les administrateurs d'hôpitaux devraient accepter d'ouvrir et d'offrir leurs services à toutes les catégories de malades, sans distinction. Réserver de 2 à 10% des lits d'un hôpital aux malades atteints de troubles psychiatriques ne correspond pas à la réalité, nous dit un informateur, assurant que selon lui, près de la moitié des malades sont atteints de maladies mentales.

Pas d'euphorie chez les omnipraticiens nous dit le Dr G. Desrosiers. Pas d'insatisfaction trop grande non plus. Quant à la santé générale, elle s'améliorera sûrement à condition que le public devienne plus discipliné dans l'usage des soins médicaux.

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

SIX MOIS APRÈS - 2

traitement pendant le week-end et vivant aux frais de l'Etat. C'est le lundi matin que débute la cure; la majorité des services dans tous les hôpitaux sont au ralenti, sinon à peu près paralysés du vendredi soir au lundi matin.

Il est évident que plusieurs malades pourraient quitter les hôpitaux et réintégrer leur foyer si les services de soins à domicile étaient mieux organisés. Aussi, prévoit-on, d'ici quelques années, des efforts intenses dans ce domaine. Une évaluation se fait présentement au Québec pour déterminer le nombre de malades chroniques et de convalescents dans les hôpitaux.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

OFFRES D'EMPLOI

La Commission Scolaire Régionale du Golfe requiert pour l'année scolaire 71/72, les services des professionnels suivants:

UN CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

FONCTIONS: Sous l'autorité du Directeur des services aux étudiants et en collaboration avec les professionnels des services de consultation, remplir les fonctions définies au Code des tâches de la commission, sous le titre de "conseiller d'orientation".

TRAITEMENT: Selon l'échelle de traitement en vigueur pour les professionnels des services psychologiques.

QUALIFICATIONS REQUISES: Licence ou maîtrise en orientation; bilingue de préférence.

Lieu habituel de travail: Sept-Îles

Affectation: niveau secondaire

UN PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

FONCTIONS: Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants et en collaboration avec les professionnels des services de consultation, remplir les fonctions définies au Code des tâches de la commission, sous le titre de "psychologue scolaire".

TRAITEMENT: Selon l'échelle de traitement en vigueur pour les professionnels des services psychologiques.

QUALIFICATIONS REQUISES: Licence ou maîtrise en psychologie. Bénéfices marginaux, congés, réunions professionnelles, frais de déplacements, etc....

Lieu habituel de travail: Sept-Îles

Affectation: niveau élémentaire

UN DOCUMENTALISTE

FONCTIONS: Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants, remplir les fonctions décrites sous le titre de "documentaliste". Le documentaliste est notamment responsable de la programmation et de la coordination de l'information scolaire et professionnelle.

TRAITEMENT: Selon l'expérience et les qualifications.

QUALIFICATIONS REQUISES: Qualifications en enseignement et cours d'été en information scolaire et professionnelle.

ou Licence en orientation scolaire et professionnelle.

Lieu de travail: Sept-Îles

PROFESSEURS D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

QUALIFICATIONS REQUISES: Légèrement qualifié - Cours d'été en information scolaire et professionnelle.

Les intéressés sont priés de communiquer avec:

Monsieur Jean-Guy Duguay,
Directeur des Services aux Étudiants,
Commission Scolaire Régionale du Golfe,
700, Boul. Laure, # 8,
Sept-Îles, P.Q.
Tél.: 962-9864

L'Ontario va réviser son régime d'assurance-maladie

OTTAWA (PC) - Le régime d'assurance-maladie de l'Ontario est entré dans son dix-neuvième mois. Le ministre de la santé, M. A.D. Lawrence, a déclaré que la ma-

chine fonctionnait suffisamment bien pour détecter non seulement la fraude mais les revenus exagérés de certains professionnels de la santé.

C'est ainsi que l'on a découvert qu'au moins cinquante médecins avaient reçu des honoraires dépassant \$200,000 en un an. Le ministre de la santé s'est dit scandalisé par de tels relevés d'honoraires, sans compter qu'un spécialiste a reçu à lui seul le joli montant de \$500,000.

Plusieurs relevés totalisant des montants élevés couvrant les services de plusieurs médecins travaillant dans la même clinique et mettant en commun leurs services. Mais les cinquante relevés mentionnés plus haut font état de revenus individuels.

Ce sont les allergistes et totalisent le plus grand nombre d'actes médicaux pour le même

malade. Cela s'explique par la nature des soins qu'ils sont appelés à donner mais une surveillance particulière s'exercera, en Ontario, sur la quantité d'actes médicaux posée par chaque médecin pour un même client.

Ce qui est troublant, ce sont les grandes différences de gains qui existent entre les médecins d'une même spécialité, à l'intérieur d'une même ville, ou de villes et provinces différentes. Un relevé du Bureau fédéral de la statistique révélait en 1968 que les gains des médecins s'élevaient ainsi répartis par province: Alberta, \$33,221; Ontario, \$32,098; Terre-Neuve, \$30,458; Nouveau-Brunswick, \$27,544; Colombie-Britannique, \$26,239; Manitoba, \$26,108; Saskatchewan, \$25,175; Québec, \$23,112; Nouvelle-Écosse, \$24,642; Ile-du-Prince-Édouard, \$22,136.

Les assistants malades sont plus utiles que les assistants médecins

Au lieu de créer une nouvelle catégorie de travailleurs de la santé appelés assistants médecins ou adjoints médicaux, l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing ainsi que l'AIPQ demandent une étude sur l'élargissement du rôle de l'infirmière, a dit au Salon de la femme, Mme Nicole Mongeau.

Il serait moins coûteux d'offrir aux infirmières des cours de rattrapage que de défrayer des programmes destinés à la formation d'une nouvelle catégorie d'agents sanitaires. Les autorités devraient envisager objectivement, a-t-on dit, l'élargissement des fonctions de l'infirmière.

Ce n'est pas tant d'un as-

sistant du médecin dont la population a besoin, mais d'un assistant du malade, avait déjà écrit Mlle Helen Mussalem dans le Medical Post. Reprenant ce thème, Mme Mongeau a dit que le malade est aujourd'hui désemparé et frustré. Il se sent fragmenté et déshumanisé pendant que, chaque jour, a-t-elle dit, nous laissons passer l'occasion d'agir dans le domaine de la prévention ou de la santé mentale.

Ce dont le Québec a besoin c'est d'un vaste programme de recherche et d'expérimentation portant sur la meilleure façon d'utiliser les compétences de l'infirmière et de faire une meilleure démonstration du rôle qu'elle assume déjà.



Un grand vin rouge de marque provenant du Portugal, d'appellation contrôlée. Récolte 1962.

No. 534-E - 26 oz. - \$2.15

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours LPS est inégalable. Assistez sans obligation, à une démonstration gratuite.

LPS "SPÉCIAL VACANCES"

JEUNES ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.

LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.

LPS® - Montréal 878-2821
Étage "F", Place Bonaventure

LPS® - Québec 529-0331
4e étage, 500 est, Grande-Allée

Pour ceux qui savent compter...

Renault 8 \$1,898.00!

Vous savez que vous pouvez toujours compter sur nous pour vous faire un bon prix. Mais saviez-vous que vous pourriez avoir une Renault 8 LUXE pour \$1898 ?

Mais ce n'est pas tout. Pour ce prix, la Renault 8 vous offre: encore de l'économie! 40 bons milles au gallon; des performances: de 0 à 60 m.p.h. en 16 sec. 6 et 85 milles à l'heure; de la sécurité: 4 freins à disque, 4 roues indépendantes; du confort:

sièges paquets à l'avant, une suspension inégalée et 4 portes; et, en version standard, des options que vous ne trouvez ailleurs qu'en extra: des pneus radiaux 4 saisons — 40,000 milles, un chauffage à 2 vitesses, des phares de recul, etc....

Pour son prix, son économie et tous ses avantages, la Renault 8 demeure une championne incontestée. Venez donc la voir et l'essayer chez nous.



LAREAU AUTO INC.

4476, RUE DE LAROCHE
Montréal, Qué.
Tél.: 523-2153 - 523-2154

Traitement jusqu'à \$8,700

GRAPHISTE

Bureau des langues

Commission de la Fonction publique du Canada

Ottawa (Ontario)

La Division de l'audio-visuel du Bureau des langues, à la Commission de la Fonction publique du Canada, désire embaucher immédiatement un graphiste expérimenté. Le travail consiste à concevoir et à réaliser des dessins caricaturaux qui serviront à l'enseignement du français et aux tests.

Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de la technique des arts graphiques et une bonne expérience dans la préparation de dessins qui serviront à la fabrication de diapositives et de montage magnétoscopique.

Une excellente connaissance du français est essentielle. Les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées d'envoyer un échantillonnage de leurs travaux à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7

Référence à rappeler: concours No 71-2270.

Ealing Ltée.

La Compagnie scientifique Ealing Limitée annonce qu'une entente a été conclue avec la Compagnie de Physique appliquée de Québec Ltée en vue de la fabrication d'un choix d'instruments scientifiques à Montréal.

La Compagnie Ealing est l'un des grands fournisseurs canadiens d'instruments scientifiques aux établissements d'éducation et de recherche. Son siège social est à Dorval, Qué.

COPAQ a été fondée au début de 1970 et a installé ses usines à Montréal. Elle fabrique des instruments scientifiques à l'usage des étudiants ainsi que des appareils plus complexes destinés aux hommes de recherche de diverses disciplines, autre secteur qui accuse une demande croissante de nouvel équipement.

Elles rapportent 7% d'intérêt dès la première année

achetons des Obligations d'épargne du Québec

Moi, j'en achète.



arts

24 films sont en lice

Le festival de Cannes débute aujourd'hui

PARIS (AFP) — Dès aujourd'hui, 24 films de toutes nationalités vont entrer en compétition pour obtenir le grand prix 1971 du 25ème Festival international du film de Cannes, distinction mondiale recherchée, tant pour le prestige qu'elle confère au lauréat, que pour les conséquences bénéfiques qu'elle a sur une carrière commerciale.

24 films de long métrage, c'est un peu moins que l'an

passé où l'on en comptait 27, mais ni la Yougoslavie, ni la Roumanie, ni la Tchécoslovaquie ne sont au rendez-vous annuel. La Hongrie avec "Amour" et la Pologne avec "La vie de famille" représenteront les pays de l'Est, tandis que l'Union soviétique pourra présenter, mais de justesse, "La fuite", film du jeune réalisateur Naoumov qui raconte les tristesses de l'exil des Russes "blancs" après la grande révolution de 1917. Un reve-

nant au Festival de Cannes: le Japon avec "Chimimoryo", histoire d'un peintre devenu samouraï, aux prises avec des amours princières.

Deux nouveaux venus: la Belgique et l'Australie qui présente "Wake in Fright" ("S'éveiller dans la peur") où un jeune professeur découvre avec horreur la corruption et la brutalité des milieux de la haute bourgeoisie de son pays. Le Mexique, rarement présent à Cannes, offrira au festival

ce qu'habituellement le Japon lui réserve: un film fantastique "El Topo" pour lequel Robert Favre Le Bret ne cache pas son admiration.

La Suède offre cette particularité d'être représentée pour la troisième fois par le même réalisateur, Bo Widerberg qui, après "Elvira Madigan" (prix d'interprétation féminine) et "Adalen 31" (prix spécial du jury) présentera "Jo Hill", histoire d'un anarchiste accusé de meurtre. Avec "Goya" ou la vie romancée du célèbre peintre interprété par Francisco Rabal et Lee Remick dans le rôle de la duchesse d'Albe, l'Espagne propose un ouvrage visuellement destiné à l'exportation. "Apocal" de Paul Ancykowski, au contraire, devrait révéler un jeune cinéaste d'Allemagne fédérale.

Alors que tous les autres pays sont représentés par un seul film, la France, l'Italie et les États-Unis le sont chacun par quatre films. Abondance que l'on peut expliquer par le fait qu'il s'agit de pays gros producteurs de films, jouissant de surcroît d'une grande liberté d'expression cinématographique.

Quoi qu'il en soit, dans la liste des cinéastes dont les films sont en compétition, connus, à l'exception de Luciano Visconti dont le "Mort à Venise" semble évidemment bien placé d'ores et déjà dans le futur palmarès, de Joseph Losey dont le "The Go-Between" fait l'unanimité de ses (encore) rares spectateurs, et du réalisateur tchèque Milos Forman qui montrera sous pavillon américain le premier film qu'il a réalisé aux États-Unis "Taking Off".

Le Syndicat des écrivains québécois dénonce la législation sur le livre

L'écrivain montréalais Claude Jasmin, en accord avec le Syndicat des écrivains québécois dont il est le président à titre provisoire, nous a fait parvenir cette lettre dans laquelle il dénonce la nouvelle législation du ministère des affaires culturelles sur le livre.

"Le SEQ (Syndicat des écrivains québécois, affilié à la Sca) tien d'abord à dire que le libraire de Montréal ou de Valleyfield est un ami et collaborateur des écrivains. Il reste que ce commerce, certes plus nécessaire que le "5-10-15", est un commerce avant tout. Ajoutons que les écrivains savent mieux que quiconque les difficultés financières de ce secteur commercial. Pour aider ces commerçants, but louable en soi, le ministre François Cloutier, le 3 de ce mois, a décrété des mesures dangereuses pour l'ensemble des contribuables, payeurs de taxes scolaires (tout le monde qu'il s'agit plus de littérature ordinaire. Face au "manuel scolaire" nous entrons dans un puissant "lobby" d'affairistes dont les intérêts sont opposés le plus souvent au bien commun. Il y a des "trusts", des monopoles, il y a des éditeurs qui sont aussi libraires et, partant, juges et parties dans le

débat. En fin '69, la RCMP faisait des "descentes" et chez Hachette (immense organisation) et chez les "communautés religieuses" qui sont éditeurs. L'enquête amorcée n'eut point de suites...

"Face au progrès technique (équipement audio-visuel et imprimés par photos) le "lobby" dirigé par le politique habile Z. Léon Patenaude (depuis une décennie) a pris peur et a réussi à faire commettre au ministre Cloutier une grave erreur de jugement. Ecoles, collèges, universités, bibliothèques subventionnées (toutes) devront acheter chez un libraire accrédité. Ce protectionnisme inhabituel sera défrayé par les taxes ad nauseam! M. Patenaude n'est que la tête d'un iceberg bien plus épais qu'on pense. Le ministre des Affaires culturelles tirailé par les cinéastes impatients avec raison, par les créateurs plastiques dégoûtés face à l'organisation actuelle, méprisée par les écrivains particulièrement depuis l'octobre inquisiteur, a cru bon de jeter du lest aux éditeurs-libraires. Pillage et scandale! Le domaine indispensable du "livre scolaire" devrait être socialisé. Nul n'a le droit de spéculer avec cette denrée intellectuelle!

télévision

CBFT 12	
9.10 Aujourd'hui à CBFT	
9.15 Télévision scolaire: "Les orateurs"	
9.30 Pépino	
10.00 La vie qui bat	
10.30 En mouvement	
10.45 Comtes du mercredi	
11.00 La soirée verte	
11.15 Cinéma	
1. "L'homme du Kentucky" western américain 1955	
1.00 Cinéma	
1. "L'orphelin des bas-fonds" (Molodtchev) Italie 1956	
2.30 On ou non	
3.00 Femme d'aujourd'hui	
4.00 Bohème	
4.30 Maigret et ses doubles	
5.00 Walt Disney présente	
5.30 Les hommes de l'espace	
6.30 Téléjournal	
6.40 24 heures	
6.55 Nouvelles du sport	
7.00 Forum 30	
7.30 Mins cinq	
8.00 Baseball	
8.30 "St. Louis à Montréal"	
9.00 Cent mille chansons	
11.00 Politique provinciale	
11.10 Téléjournal	
11.30 Nouvelles du sport	
11.40 Chapeau nickel et bottes de cuir	
12.00 "Petite classe pour grognards"	
12.10 Téléjournal	
CFTM 10	
7.20 Min-Musique	
7.25 Barre-Bienvenue	
7.30 Les Petits bonshommes	
7.45 Mini-annonces	
8.00 Bonjour	
8.45 36-24-36	

cinéma

ALOUETTE: "Le Rendez-vous" 1.00 3.00 5.00 7.00 9.00	PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Woman in Love" 1.25 4.40 6.35 9.10
ANJOU: "Woodstock Festival" 7.45	PLAZA: Voir Canadian
ARLEQUIN: "Les petites chaises sont toutes gourmandes" 2.50 6.10 9.35 et 12.10	PUSSEYCAT: "Monty Python's 11.45 2.25 5.10 7.50 10.30 et 13.00
ATWATER: (Cinéma 1) "Doctors' Wives" 1.10 3.15 7.15 9.15	REX: "Les petites chaises sont toutes gourmandes" 3.00 6.10 9.20 et 12.10
ATWATER: (Cinéma 2) "Five easy pieces" 5.15 7.20 9.20	SEVILLE: "Whispering heights" 1.15 3.20 5.20 7.25 9.40
BERRI: "Un monde fou, fou, fou" 2.00 5.00 8.00	SNOWDON: "The Initiation" 1.20 3.20 5.20 7.25 9.25
BONAVENTURE: Eugénie 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30	VENOMIE: "Le Boucher" (C. Chabrol) 12.45 2.50 5.00 7.15 9.30
CANADIAN: "Finalement..." 12.00 2.00 4.00 6.00 8.00 10.00	VERDI: "Un Conde" (de Y. Boisset) 7.30 9.30
CHAMPLAIN: "Les fleurs du soleil" 2.25 6.15 10.00 et "Le passage de la pluie" 12.25 6.15 8.00	VILLERAY: "Formule 1" 6.30 9.45 et "28 minutes d'angoisse" 8.10
CHATEAU: "Tartan sexe sauvage" 12.30 3.25 6.30 9.35 et "Luana fille de la jungle" 1.55 4.50 8.00	WESTMOUNT: "New Leaf" 1.15 3.15 5.10 7.15 9.20
CINEMA CINQ: "Blushing Charlie" 7.30 9.30	WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00 3.00 5.00 7.00 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1) "Lawrence of Arabia" 1.00 4.30 8.00	YORK: "Le Murders" 1.00 3.05 5.05 7.10 9.10
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 2) "Little big Man" 1.15 3.55 6.35 9.15	
CINEMA DE PARIS: "La faute de l'abbé Mouret" 1.30 3.30 7.30 9.30	
COMEDIE-CANADIENNE: "Playtime" (de Tati) 7.15 9.30	
CREMAZIE: "Mish" 7.30 9.30	
DAUPHIN: "Soleil Brûlant" 7.30 9.30	
ELYSÉE: "Salle Eisenstein" 7.30 9.30	
ELECTRA: "Tartan sexe sauvage" 3.15 6.20 9.40 et "Luana fille de la jungle" 1.20 4.50 8.05	
FLEUR DE LYS: "Les orges du conte Pomo" et "Sept jours de sursis"	
FESTIVAL: voir Cinéma Cinq	
SALLE HERMES: "The swimming Pool" 2.00 4.00 6.00 8.00 10.00	
IMPERIAL: "Clerambard" 12.30 2.40 4.50 7.00 9.20	
JEAN-TALON: "Les matins clairs" 8.30 et "Ton mari et moi" 9.40 10.15	
KENT: "Paton" 12.10 3.00 6.00 8.00 10.00	
LOEWS: "The great white hope" 10.40 12.50 3.00 5.10 7.20 9.35	
LUCAS: "C'est toi, c'est moi" et "Tell me that you love me" 5.40 7.50 9.50	
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon	
MID-MINUT: "Jeunes filles bien pour tous rapports" 12.00 3.10 6.20 9.30 et "Mon nom est femme" 1.45 4.55 8.10	
MERCURI: "Formule 1" 6.30 9.45	
MONKLAND: "Woodstock Festival" 1.35 5.00 8.35	
OUTREMONT: "Il était une fois dans l'Ouest" (de S. Leone en français) 6.00 9.00	
PALACE: "Valdez is coming" 1.00 3.05 5.10 7.20 9.30	
PAPINEAU: "L'aveu" et "Descente interne" 7.05	
PARISIEN: "Ple au face" 10.30 12.30 2.30 4.40 6.50 9.05	
PICAGALLE: Voir Mid-Minut	
PLACE DU CANADA: "They might be giants" 1.20 3.20 5.20 7.20 9.20	
PLACE VILLE-MARIE: "Petit cinéma" 1.20 3.20 5.20 7.20 9.20	

théâtre

THEATRE CENTAUR: Des le 14 mai. Revue "de Howard Brenton"	
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Les bêtises transcendentes" de Pierre Bégin 20h 30	
THEATRE DE QUAT'SOUS: "A toi pour toujours, la Marie-Lou" de Michel Tremblay 20h30	
NOUVELLES COMPAGNIE THEATRALE: "La nuit d'Yvan Turot" Prolongé jusqu'à mercredi à 20h30	
THEATRE SAYDIE BRONFMAN: "A man a man" de Brecht. Horaire irrégulier, à vérifier	
RIDEAU VERT: "Le contrat" du mardi au samedi à 20h30, le dimanche à 19h30	
LA POUDRIERE: "Moumou" du mardi au samedi à 20h30	
PLACE DES ARTS	
SALLE WILFRID-PELLETIER: relève	
THEATRE MAISONNEUVE: relève	
THEATRE PORT-ROYAL: Le T.M. présente: "Deux sous les ordres d'Eugène O'Né" à 20h15 (relâche lundi)	

spectacles

échos

LANCEMENTS: Le lancement de trois livres traitant de littérature canadienne-française aura lieu le vendredi 14 mai à l'Université d'Ottawa. Les trois ouvrages, publiés aux éditions de l'Université, font partie de la collection "Cahiers". Intitulés "Nelligan et la musique", "Contes et nouvelles du Canada-français, 1778-1859" et "La vie littéraire au Canada-français", ces trois livres sont respectivement le résultat du travail de MM. Paul Wyczynski, John Hare et Jean Ménard, tous professeurs au département de lettres françaises de la même institution.

THEATRE: Le théâtre de l'université de Sherbrooke présente les mercredi, jeudi et samedi à 20h30 une récréation collective intitulée, "Maudit qu'ce plat à soir à T.V.". On nous prie de faire remarquer pour les spectateurs que le port du jean est obligatoire.

CHOEUR KATTIALINE: Le chœur Kattialine de Montréal présentera les 13 et 16 mai prochain, sous la direction de M. J-F Senard, deux concerts au Verdun Catholic High School. Ces deux représentations seront le prélude d'une tournée provinciale précédant le départ de la troupe pour un voyage en France et en Belgique.

EXPOSITIONS: Jusqu'au 30 mai, le Musée d'art contemporain de la Cité du Havre présentera deux expositions, "Art hors limite" et "Sept artistes de Montréal". Le musée présentera également les dimanches 16, 23 et 30 mai à 14 et 16 h des projections du Centre du Film Underground. Par ailleurs, les jeunes associés du Musée des Beaux-Arts de Montréal présentent une exposition des œuvres des professeurs de l'Université du Québec à Montréal. Le vernissage se tiendra à la Galerie l'Etable et les œuvres seront exposées jusqu'au 6 juin.

VARIETES: Raymond Lévesque sera à la boîte à chansons Le Patriote, du 12 au 23 mai. Ce tour de chant coïncide avec le lancement d'un nouveau microsilon, et de la publication de sa pièce "Bigaouette" aux Éditions de l'homme. Ce livre est abondamment illustré de photographies de Ronald Labelle, toutes réalisées au moment de la création de l'ouvrage à la Butte à Mathieu en 1967.

PRIX: "Home", une pièce anglaise de David Storey, a été choisie comme la meilleure production dramatique de la saison 1970-71 par le cercle des critiques newyorkais. "Follies", de Goldman et Sondheim, a été désignée comme la meilleure comédie musicale.

Un album souvenir de la Place des Arts

On a lancé hier, au foyer Beauchemin de la salle Wilfrid-Pelletier, un album souvenir de la Place des Arts dont on projette la publication depuis l'inauguration de l'édifice comprenant les théâtres Maisonneuve et Port-Royal, en avril 1967.

Cet album contient vingt-huit pages illustrées de photographies des trois salles de spectacle, de leurs foyers et des œuvres d'art qui les décorent. On y retrouve notamment, la sculpture de Julien Hébert située dans le hall d'entrée, les trois anges radieux de Louis Archambault qui dominent le piano mobile, et le rideau du théâtre Maisonneuve, une tapisserie de Mariette Vermette.

Parmi les autres œuvres représentées, mentionnons aussi la murale d'Alfred Pelletier, celles de Cartier-Poirier et Jean McEwen, les sculptures de Charles Daudelin, Peter Gnass et Anne Kahane, la tapisserie d'Hélène Barynina, sans oublier non plus l'un des huit hauts reliefs de céramique signés Jordi Bonet.

Les photographies, en couleur et en noir et blanc, sont accompagnées de textes de Robert Elie et Hugh MacLennan.

Cet album de luxe est en vente au prix de \$3.95 à la librairie Beauchemin et au guichet de la Place des Arts.

Finallement...

avec CHANTAL JACQUES, RENAUD RIBEROLLES

réalisé par Richard Martin

une production des INDUSTRIES DENIS S. PANTIS

CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

"Un Fou-Rire Garanti!"

DANY CARREL, PHILIPPE NOIRET

un film de YVES ROBERT d'après l'œuvre de MARCEL AYMÉ

A l'affiche!

Rep: 1230-240 430-705-920

IMPERIAL

1430 Bleury 288 7102

21 écrivains rejettent la recommandation de faire du Québec un district bilingue

Vingt-et-un écrivains québécois ont constitué un front commun pour protester contre les recommandations du Conseil consultatif des districts bilingues, recommandations adressées le 4 mai au gouvernement fédéral. L'une de ces recommandations tend à faire du Québec l'un des 37 districts bilingues qui seraient éventuellement créés au Canada. Mais il ne s'agit pas encore d'une politique du gouvernement qui a seulement été saisi du rapport du Conseil. Voici le texte de la déclaration des écrivains, suivie des noms des signataires:

"Ont été rejoints et sont solidaires de cette déclaration du FREQ les écrivains québécois suivants:

Louis-Philippe Hébert, Pierre Turgeon, Jacques Godbout, Louis Geoffroy, Jean-Marie Poupart, Gaston Miron, Patrick Straram, Emmanuel Côté, Gilles Archambault, Gilbert La Rocque, Hubert Aquin, Victor-Lévy Beaulieu, Jacques Benoit, Roger Soulière, Nicole Brossard, Luc Racine, Jean-Marc Plotté, Gatien Lapointe, Dominique Nogués, Michel Beaulieu, Jean-Claude Germain.

"Le Front des écrivains québécois tient à protester globalement contre la politique fédérale des districts bilingues, et plus particulièrement en ce qui concerne le Québec. Le Québec ne peut être qu'unilingue et le Front demande avec fermeté que le gouvernement québécois, le seul gouvernement qu'il reconnaît pour le peuple québécois, rejette catégoriquement cette nouvelle fourrerie que l'on doit à Monsieur Roger Duhamel et alii.

dès vendredi!

Réalisé par JOSEPH STRICK

tout d'abord "QUIET DAYS IN CLICHY" voyez maintenant l'œuvre originale d'HENRY MILLER à l'écran

Tropic Of Cancer

RIPTORN DAVID BAUER PHIL BROWN ELLEN BURSTIN JAMES CALLAHAN LAURENCE LONERES

7h.30 - 9h.30 **verdi** 5380 St-Laurent 277-4145

2 DERNIERS SOIRS: "UN CONDE" à 7h.30 et 9h.30

Le meilleur Claude Lelouch

— L'EXPRESS

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT EN COULEURS

LE VOYOU

CE SOIR 7:30 - 9:40

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6080

UN FILM SANGLANANT D'OU JAILLIT LE RIRE... EN FRANÇAIS

MASH

EN COULEURS

CREMAZIE CE SOIR 7:30 - 9:30

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

ET LES GALAS KARSENTY - HERBERT PRÉSENTENT

JACQUES DUFILHO

CLAUDE GIRAUD

CHARLES MILLOT

LE GARDIEN

d'HAROLD PINTER Adaptation d'ERIC KAHANE

UN CHEF D'OEUVRE...

JEAN-JACQUES GAUTIER (LE FIGARO)

18 - 23 MAI 20:30 P.M.

DIM. MAT. 23 MAI 14:30 P.M. SOIR: \$3.00 - \$4.00 - \$5.00 - \$6.00

MAT: \$2.50 - \$3.50 - \$4.00 - \$5.00

En vente: Place des Arts, CCA, 1822, ouest, Sherbrooke (sous-sol) et agences ville et banlieue, 932-2234

Commandes postales à CCA avec chèque, mandat ou Chex

Étudiants et Age of Or 151 001 à CCA seulement

COMMANDES PAR TÉLÉPHONE À CCA: 932-2171

THÉÂTRE MAISONNEUVE

la mode



Pour vous monsieur, le costume très coloré, pour l'été, composé d'une veste longue, de couleur abricot, à double boutonnage et poches soufflées, portée avec un pantalon à carreaux bruns et abricot, légèrement évasé du bas. A noter: les larges revers, les surpiqures et les boutons dorés. Pour vous madame, deux robes plein été, en jersey extrêmement léger, à motifs floraux très délicats, dans des teintes de rose, orangé et jaune. La jupe couvre le genou. Ces trois modèles font partie de la collection présentée ces jours derniers par les boutiques Pierre Balmain et Saint-Honoré, Place Bonaventure.

Une étape comme la puberté ou la maternité...

La femme doit apprendre à affronter la ménopause

par Renée Rowan

Parce qu'il existe beaucoup d'idées préconçues sur la ménopause, les femmes voient venir cette étape de leur vie avec beaucoup d'anxiété et de crainte.

En fait, cette période de la vie d'une femme n'a rien de plus dangereux ou de plus menaçant que d'autres étapes comme celles de la puberté, de la maternité. Pour y faire face, il faut d'abord savoir ce qui se passe sur le plan physiologique tout en s'y préparant sur le plan psychologique en développant une nouvelle philosophie de vie.

C'est ce qu'ont établi, hier à midi, les participants à une table ronde qui avait lieu au carrefour Molson du deuxième Salon de la femme qui se poursuit toute la semaine à la Place Bonaventure.

Au début du siècle, la durée de vie moyenne était de 45 ans; peu de femmes atteignaient la période de la ménopause. Aujourd'hui, parce que la durée de vie moyenne a dépassé 70 ans, le problème se pose avec acuité et de façon générale.

Après avoir expliqué ce qu'est la ménopause, le Dr Jacques Van Campenhout, gynécologue et obstétricien à l'hôpital Notre-Dame, a signalé que les premiers signes de la ménopause ou fin de l'activité génitale chez la femme caractérisée par l'arrêt définitif de la menstrua-

tion se situe entre 45 et 50 ans. Cela ne veut pas dire comme on est encore trop portée à le croire, la fin de l'activité sexuelle. Au contraire, a dit le Dr Jacques Mackay, psychiatre à l'hôpital Rivière-des-Prairies.

Des études ont démontré que chez beaucoup de femmes, le plaisir sexuel augmente, d'autant que la femme n'a plus à craindre une grossesse.

Mais, d'une façon générale, a-t-il souligné, la ménopause emprunte un caractère négatif en revêtant une image de "perte" la perte de la jeunesse, perte de ses moyens de plaisir, crainte de ne plus être désirable, etc.

Cette période de la vie d'une femme coïncide souvent avec la perte de son rôle d'éducatrice et de mère: les enfants n'ont plus autant besoin d'elle et la femme expérimente la solitude qui entraîne dans bien des cas un état dépressif. Parce qu'elle ne s'est pas préparée à une seconde carrière, à des activités nouvelles en termes de créativité, d'épanouissement, la femme se sent inutile.

A la ménopause, suggère le Dr Mackay, il faut chercher des solutions sur le plan hormonal si c'est nécessaire, mais surtout sur le plan de l'acceptation d'une vie différente et d'une nouvelle philosophie: une façon renouvelée de vivre sa vie de couple, sa

vie familiale, sa vie personnelle.

Pour Janine Godbout, travailleuse sociale, cette réaction d'angoisse que ressentent tant de femmes confrontées à la ménopause est liée à ce qui s'annonce comme un prélude à la vieillesse, une réalité difficile à accepter dans la société actuelle où tout ce qui est jeune est valorisé... dans un monde où on devient vieux de plus en plus jeune.

Cela vaut non seulement pour la femme, mais aussi pour l'homme de 50 à 60 ans qui est souvent mis à sa retraite pour faire place à des plus jeunes que lui. Ce qui est nouveau dans notre société, souligne Mlle Godbout, c'est cette accélération du changement des rôles: autrefois on ne parlait que de la jeunesse, de l'âge mûr et de la vieillesse. Aujourd'hui, on parle des 15-20 ans, des 20-30 ans, des 30-40 ans, des 40-50 ans, etc. Et à chaque âge correspond un rôle nouveau.

M. Michel Perreault, un jeune sociologue à l'université du Québec, a noté une absence presque totale de recherche sociologique concernant cette période de la vie d'une femme. On s'est préoccupé de la jeunesse, du problème de la drogue, des relations sexuelles prémaritales, on a étudié les 20-30 ans, comme consommateurs, mais on n'a encore fait aucune recherche sociale sur le problème du passage à la vieillesse. Problème très réel dans notre société, non seulement pour la femme, mais aussi pour l'homme et qui a souvent des répercussions plus subtiles et plus graves, surtout quand on songe à la retraite prématurée pour laquelle la société ne s'est pas préparée.

Ce colloque qui a attiré plus de cent-cinquante femmes a suscité beaucoup de questions de l'auditoire. Le Dr Lise Fortier, directrice et fondatrice de la clinique de planning familial à l'hôpital Notre-Dame et qui agissait comme modérateur, a insisté sur le danger, pendant la période pré-ménopause, de tomber enceinte.

On admet, a-t-elle dit, qu'il faut au minimum une période de un à deux ans pour obtenir une quasi-certitude qu'il n'y a plus de risque d'ovulation. Après 40 ans, les chances de mettre au monde un enfant mongolien, a-t-elle encore dit, montent en flèche. Toute grossesse passée 40 ans est à déconseiller et il est important pendant la pré-ménopause — qui peut s'étendre sur une période de 6 mois à deux ans — d'utiliser des moyens contraceptifs efficaces.

L'infirmière québécoise

Elle a moins de 35 ans, elle est mariée et travaille à horaire fixe

Selon un sondage effectué auprès de 5,700 infirmières, l'âge de ces travailleuses de la santé se situe entre 25 et 34 ans et 55% d'entre elles sont mariées, ce qui nous éloigne de la tradition voulant que l'infirmière, une fois mariée, cesse toute activité professionnelle.

Ménée par le Syndicat des infirmières et infirmiers unis Inc., l'enquête a également révélé que 90% des infirmières ne possèdent que le diplôme de base; 3% détiennent un diplôme d'étude post-scolaire et 3% un baccalauréat en nursing. Par conséquent une formation académique poussée devrait être entreprise pour répondre aux réalités du marché du travail.

Les infirmières travaillent surtout dans les hôpitaux (86%); 36% d'entre elles ont moins de six ans d'expérience alors que 34% ont plus de douze ans. La durée moyenne d'emploi chez un même employeur se situe autour de quatre ans et 72% des infirmières travaillent à horaire fixe.

Il y a du chômage dans cette profession comme ailleurs et le sondage précise que 3% des infirmières en étaient affectées. Ce sont les infirmières francophones qui sont les plus touchées par le chômage et celles ayant une expérience professionnelle de 4 à 13 ans, c'est-à-dire ayant droit à un salaire plus élevé.

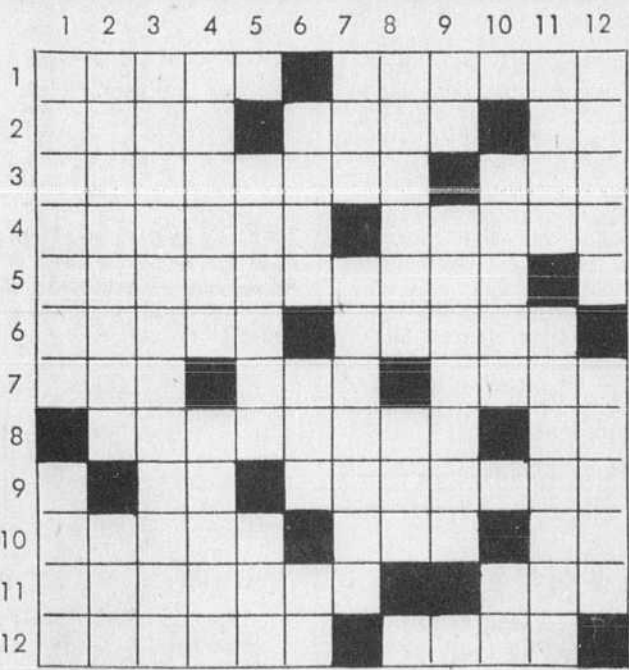
Les infirmières interrogées croient qu'un syndicat peut aider à résoudre leurs problèmes de travail mais 42% misent plutôt sur leur organisme corporatif pour faire évo-

luer la profession du nursing dont 15,000 seulement appartiennent à cette profession. Cette division des 30,000 membres de la profession du nursing dont 15,000 seulement appartiennent à des syndicats est un handicap sérieux à la table des négociations en vue de l'élaboration d'un prochain contrat de travail, à l'échelle provinciale.

"Le nursing québécois est malade", a déclaré Mme Gloria Blaker, présidente des Infirmières et infirmiers unis, en présentant les résultats de l'enquête, "mais nous prescrivons un remède qui en facilitera la guérison".

Le malaise, selon la présidente, trouve son origine non seulement dans l'apathie et le manque d'unité qui règnent parmi les infirmières mais aussi dans les nombreuses lacunes entourant l'exercice quotidien de leurs tâches. Quant au remède, infirmières et infirmiers souhaitent le trouver dans la prochaine convention collective qui sera négociée après le 30 juin prochain.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1— Capitale de l'Egypte. — Causa une douleur.
- 2— Vase d'ornement. — Entendre. — Dans.
- 3— Personne qui parle ou qui écrit avec ironie. — Oblat-Maria-Immaculée.
- 4— Diastase contenue dans plusieurs sucres digestifs. — Abréviation de radio-diffusion.
- 5— Hôpital pour les lépreux.
- 6— Ronce. — Préposition.
- 7— Coupé court. — Amas. — Prince troyen.
- 8— De façon sage. — Grand-Mère.
- 9— Avalé. — Qui ne sert à rien.
- 10— Se rendre. — Pour ouvrir une porte. — Iridium.
- 11— Papillon à ailes blanches. — Fait quelque chose.
- 12— Marteau de couvreur. — Ardeur, enthousiasme.

Verticalement

- 1— Ustensile — Père.
- 2— Mis en retard. — Fleur.
- 3— Qui ne peuvent être opposés.
- 4— Mammifère reconnu pour sa ruse. — Peu, pas beaucoup.
- 5— Genre de cryptogames vasculaires vivant dans les lacs et les étangs. — Partie aval d'un cours d'eau envahie par la mer.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
JASPE NATTES
L'ALBAITRE
IL L'IDIOTISME
L'AINER ROSIE
L'ETAT SAPEUR
MILLES EN IN
REEL ANTOINE
ANNUAL TIRER
STRENUER
HETRE ENTE

Comme l'an dernier

La Saint-Jean, une fête populaire

La Saint-Jean sera, cette année comme l'an dernier, une "fête populaire", apolitique et non commerciale, a annoncé hier le Comité des fêtes nationales en confirmant que pour une deuxième année, M. Roger Baulu avait accepté de présider ces fêtes.

Le 17 juin, une réception à la mairie de Montréal soulignera la première étape de ces fêtes populaires marquées par un bal blanc au Chalet de la Montagne (18 juin), par une messe de la Saint-Jean à l'église Notre-Dame (20 juin) et par des feux de la Saint-Jean au parc Jeanne-Mance, le 23 juin.

Il n'est pas encore certain qu'il y ait un festival d'orchestres populaires et les démarches sont en cours pour greffer aux fêtes des événements sportifs et culturels. L'Etat du Québec verse \$25,000 au comité d'organisation des fêtes auxquelles la ville de Montréal collabore par ses différents services techniques.

Le jour même de la Saint-Jean, la population est invitée, tout comme l'an dernier, à envahir le Vieux-Montréal et à se réjouir danses populaires, spectacles, etc. La responsabilité de la nuit de la Saint-Jean revient à M. Yvan Canuel.

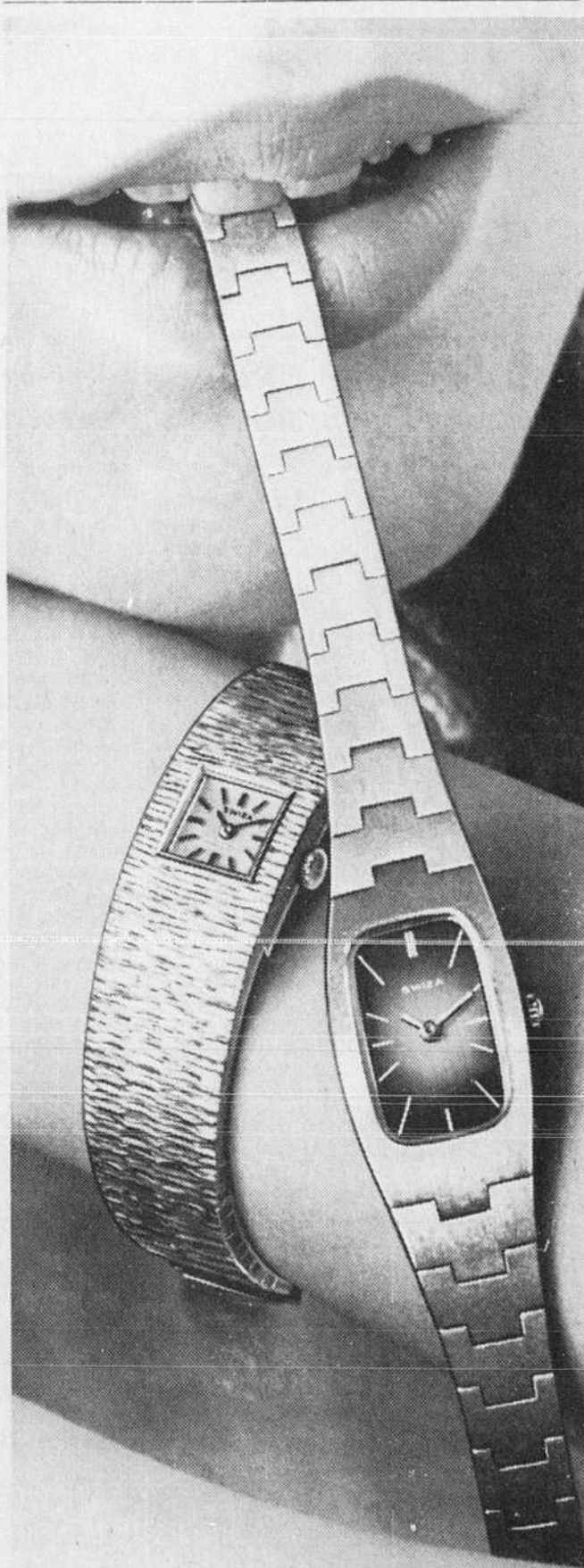
Pour aider à financer les fêtes, un recueil de chansons populaires sera mis en vente au prix de un dollar.

A noter que des événements du même ordre se dérouleront à Québec, Sherbrooke, Rimouski, Rouyn-Noranda et dans d'autres centres importants du Québec.



LE SALON DE LA FEMME 71

PLACE BONAVENTURE
7 AU 16 MAI



Elle croira que vous avez dépensé une fortune!

En effet, ces magnifiques montres-bracelets, au mouvement suisse 17 rubis, sont moins chères qu'elles en ont l'air.

Métal doré ou argenté au choix. La montre, à gauche, ne coûte que \$69.50. Celle de droite, \$79.50.

BIRKS
JOAILLIERS

PETITES ANNONCES REGULIERES - 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par ligne avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 60¢.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES - 844-3361

Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 la ligne de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

COTE-DES-NEIGES: 2810 Goyer, coin Darlington, 4 1/2 pièces chauffées, buanderie, balcon \$130, non meublé, ou \$150, meublé 3 mois ou deux ans. Tél. 733-3166 14-5-71

Appartement semi-meublé, (expirer mai 1972) 3 1/2 pièces, 20e étage, situation centrale, piscine, sauna, garage souterrain, balcon, ensoleillement, vue panoramique du Mont-Royal. Raison de départ: études à l'étranger. Disponible le 1er juillet 1971. Prix: environ \$160.00 (à discuter). Après 17 heures composez: 849-9998 15-5-71

ST-URBAIN pres Sherbrooke: juin-septembre 1 1/2, partiellement meublé si désiré, immeuble moderne, balcon, piscine, sauna, pres universités, hôpitaux. Septembre payé \$120. Tél. soir 843-4840 15-5-71

ANTIQUATE CANADIENNE A VENDRE

Meubles anciens canadiens; bahut, panneaux losanges, banc-lit, armoire, lampe à pétrole, coffres. Tél. 342-3094, 17-5-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX, coin Jean-Talon, 1,000 p.c. ou 2025 p.c., chauffé, climatisé, électricité, très propre stationnement. Tél.: 271-4631 1-6-71

BUREAUX A LOUER

534 SHERBROOKE EST
Tél.: 844-8562 ou 844-1630 13-5-71

SOUS-LOCATION

SHERBROOKE - DELORIMIER: édifice moderne, air climatisé, ascenseur, services complets, 2600 p.c. Bail 1 an, option 1 an. Immédiatement. Conditions avantageuses. Appelez N. D'Angelo 845-3151

IMMEUBLES ZURICH INC. courtiers 17-5-71

CAISSE POPULAIRE SAINTS-MARTYRS CANADIENS

2100, RUE FLEURY EST (angle Delorimier)

- 2e étage
- chauffe
- air climatisé

ENVIRON 1,200
PIEDS CARRES

384-1364 17-5-71

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", "Tyrol", 5 1/2 chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaine pour location d'été (piscine, équitation). 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-6-71

CHALET A VENDRE OU A LOUER

BELLERIVE: Petit Nominique, camp bois rond, chauffage central, foyer, 3 chambres à coucher, plage, voile, location-saison, aussi vente prix à discuter. Tél. 671-8374 15-5-71

DEMANDE D'EMPLOI

PROFESSEUR féminin qualifiée, cherche travail intéressant avec salaire de base et chances d'avancement. S'adresser 381-4769 15-5-71

ENTRETIEN, REPARATION

Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plastrage, ciment, menuiserie, porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enlever eau, mur brique, toit, assurance, service 24 h. Tél.: 388-2137 21-6-71

REMBOURNAGE: rénovation de meubles, vernissage, draperies, estimation gratuite, résidentiel - commercial - industriel. Tél.: 677-5645, 27-5-71

FEMME DEMANDEE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Pour le Directeur d'une institution culturelle. Expérience administrative et parfaite connaissance du français et de l'anglais sont essentielles. Précisez salaire demandé. Ecrire Case 53 Le Devoir, 13-5-71

HOMME DEMANDE

CONSEILLER PROFESSIONNEL

Bilingue, pour une agence de service social juive spécifiquement pour le "Counseling" en placement.
Minimum baccalauréat en psychologie ou travail social.

Veuillez téléphoner à:
M. Kasinitz
844-8621 poste 269 13-5-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

Devenez...

RELAXOLOGUE

C'est Savoir, Vouloir et Pouvoir offrir à sa clientèle des services bien payés.
Formation, association, emploi. Rens. Téléphoner 679-8314 17-5-71

PROFESSEURS pour septembre

temps plein ou partiel (soir) Rev. min. \$30.00 (2 heures) plus allocation.
Formation d'adaptation immédiate 2 sessions de 5 cours (fin de semaine).
Pour rendez-vous:
Les Productions Psycho-Vox, 440 Boul. Curé Poirier ouest, Longueuil. Tél. 679-8314 17-5-71

LOGEMENT A LOUER

PLANTAGENET: rue calme, pres Université Montréal, grand duplex ensoleillé, boiseries de chêne, 6 1/2 pièces chauffées, 3 chambres garage, \$200 par mois. Tél.: après midi, soir 342-5473, 18-5-71

CHARLEMAGNE et Boul. St-Joseph: 6 pièces, bas, chauffé, prop. \$135. Tél.: jour 722-7428, soir 722-6263, 15-5-71

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE

BAIE MISSISQUOI: 601 Chemin Venise, Pointe Jamieson, bord Lac Champlain, superbe bungalow hiver-été, système central, plus maison d'invités. Vendra meublé. 388-0060, 15-5-71

MAISON A LOUER

ST-LAMBERT: 22 de Provence (Prévile en bas), terrain boisé, occupation juillet, cottage détaché, 3 chambres à coucher, sous-sol semi-fini \$250. Tél.: 671-5690, 15-5-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1800 Berni, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. es Lettres. Tél.: 288-2332 J.N.O.

RENCONTRES: but amical, matrimonial, personnes seules, veuf (ve) Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG, 6365 Delormier. Pour rendez-vous 729-0680 13-5-71

NE restez pas seul (e) Célibataires, veufs (veufs), séparés (es). Pour information 384-7605 ou 527-4454 15-5-71

PROPRIETE A VENDRE

REPENTIGNY

Bungalow colonial pres hôpital, centre d'achat, Magnifique paysage naturel, 5 1/2 pièces, garage. Prix \$21,500, mensualités: \$199, taxes incluses. Use, Ferland, 581-3790 ou 679-8220

IMM. WESTGATE

courtiers 13-5-71

BELOEIL (Prévert)

Cottage moderne, 10 pièces, conception architecturale Marchand Longpré, sans domaine résidentiel exclusif, 36,600 pieds carrés de terrain paysagé. Prix réduit à \$24,000. Appelez J.P. St-Pierre, 679-8220 ou 653-4435

IMM. WESTGATE

courtiers 13-5-71

ST-MARC-SUR-RICHELIEU

Grand cottage style bourgeois face au Richelieu dans vieux village, idéal pour grande famille ou comme maison de repos. Prix à \$35,000. Appelez J.P. St-Pierre 679-8220 ou 653-4435

IMM. WESTGATE

courtiers 13-5-71

PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE

ST-EMILE DE MONTCALM: 4 pièces fermées, solarium, fenêtres aluminium, solage pierre des champs, immense terrain avec ruisseau près lac. Tél.: 665-4834 ou 1-228-2957 15-5-71

VACANCES-LOISIRS

EN JOUANT, VOTRE ENFANT APPRENDRA L'ANGLAIS ET DEVELOPPER SA PERSONNALITE. Envoyez-le à: CAMP COUREUR DE BOIS (accrédité par l'Association des Camps du Québec) dans les Laurentides, ouvert du 27 juin au 21 août 1971, garçons et filles de 7 à 15 ans. Océanique, bilingue, équitation, explorations dans le Nord en canots et en avion. Tir à l'arc et à la carabine - musique, cinéma, théâtre, folklore dans les deux langues, sports, nage, hébertisme, etc. Nous vivons sur une ferme. Pour dépliant écrire: Rév. Professeur Jacques Beaudon, Melbourne, R.R. 1, Cré Richmond, Qué. ou Tél.: 819-826-3081, 13-5-71

PROFESSIONNEL tranquille, pas d'enfant, désire louer terrain pour petite roulotte, région des Laurentides, proximité lac, 50 milles environ. Tél. 388-2033 13-5-71

TRAVAIL DEMANDE

Diplômée d'université en français, 21 ans, désire travailler dans famille de professionnel de langue française, comme aide-domestique, pour améliorer conversation française. Expérience avec enfants. Permis de conduire. Disponible de mai à septembre. Ecrire Case 52 Le Devoir, 15-5-71



DACTYLO

— 75 MOTS À LA MINUTE

- Dactylo-réceptionniste
- Dactylo dicto

— 200 MOTS À
LA MINUTE

EN STÉNO

- Sténo dactylo
- Secrétaire de direction
- Secrétaire médicale
- Secrétaire juridique
- Sténotypiste officielle
- Sténotypiste de conventions

COURS DU JOUR OU DU SOIR



INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE

1015 CÔTE DU BEAVER HALL
MONTREAL (METRO VICTORIA)
878-9186, POSTE 5

l'actualité

économique

La crise monétaire

Les experts se prononcent

P. McCracken: le dollar n'est pas dévalué

M. Paul McCracken, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche explique la crise monétaire actuelle par "un décalage des cycles économiques entre les États-Unis et l'Europe". Les États-Unis ne sont pas plus responsables que les autres pays de la crise actuelle et n'ont pas d'action particulière à proposer, a-t-il déclaré aux journalistes à l'issue de la réunion du "comité de politique économique" de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économique).

"J'ai été surpris par les points de vue déformés qu'on a en Europe sur ce problème". C'est une question de taux d'intérêt, a-t-il dit. L'expansion a repris aux États-Unis et les États-Unis sont entrés dans une période de déflation un peu avant les autres pays. C'est pourquoi les taux d'intérêt baissent aux États-Unis et restent plus élevés ailleurs les capitaux flottants se sont dirigés vers l'Europe.

"Il faut insister sur la nature du problème plutôt que sur la recherche des coupables". D'ailleurs, a-t-il ajouté, "j'ai été surpris de constater un accord assez général sur les orientations de base de la politique économique américaine".

D'autre part il a refusé absolument de considérer le point de vue selon lequel le dollar se trouve "dévalué" de fait par rapport aux autres monnaies. Ce sont simplement des monnaies qui représentent un huitième à peu près de l'ensemble économique constitué par l'O.C.D.E. qui se sont rouvées "appréciées" par rapport aux autres, a-t-il dit. "Ou alors il faut considérer que la livre ou le yen sont aussi dévalués".

Quant aux mesures décidées par les pays européens au cours du dernier week-end pour sortir de la crise, il a dit "il faut maintenant leur laisser le temps d'agir". Il s'est déclaré "plein d'espoir" quant à leur efficacité mais s'est tout de même refusé à pronostiquer si "la crise monétaire est finie".

Quant à un avenir plus éloigné, M. McCracken s'est lancé dans un véritable éloge du système monétaire international actuel. "Je ne voudrais pas prononcer son éloge funèbre", a-t-il dit. C'est un système "évolutif".

"Ce qui est important c'est de s'assurer qu'il restera un système libéral qui permettra au flot des échanges internationaux de s'accroître encore", a-t-il déclaré en conclusion, rejetant ainsi par avance toute mesure de contrôle autoritaire.

P. Samuelson: toutes les monnaies devraient flotter

Le prix Nobel pour l'économie M. Paul Samuelson estime, dans une interview à l'hebdomadaire "Il Mondo" (gauche modérée) qu'une "démolition de la structure actuelle du système monétaire international n'est ni nécessaire, ni souhaitable". En revanche, le système des accords de Bretton Woods a besoin de beaucoup de corrections: "Il est indispensable de décrocher progressivement les différentes nations d'une échelle fixe de parités réciproques". La crise actuelle, dit-il encore, signifie que "les spéculateurs, qui sont des gens pratiques, sont en train de faire ouvrir les yeux aux économistes des différents gouvernements, qui sont, eux, des théoriciens".

Les Allemands, dit encore M. Samuelson, ne pouvaient agir autrement qu'ils l'ont fait.

Mais ce que la crise actuelle fait surtout ressortir, c'est l'urgence d'une monnaie européenne. "S'il avait existé déjà une monnaie européenne dans la situation actuelle, nous n'aurions peut-être pas atteint la crise. Cela aurait facilité un réajustement du taux de change vis-à-vis du dollar... et aurait évité aux Allemands la pilule amère d'une action unilatérale".

R. Triffin: il faut mettre de l'ordre dans le système

"J'espère que les mesures prises par les gouvernements européens ne feront pas oublier de remettre de l'ordre dans le système monétaire international", a déclaré M. Robert Triffin, professeur d'économie à l'université de Yale et l'un des experts monétaires internationaux les plus éminents.

Le professeur a souligné que l'ampleur des modifications des taux de change qui interviendront dépendront des résultats de la politique économique américaine, résultats qu'il a qualifié "d'insuffisamment encourageants", et de la rapidité en Europe rattrapera celle des États-Unis. Il a estimé qu'en fin de compte ces modifications seront "modestes".

"C'est le système lui-même qui est malsain", a ajouté M. Triffin qui a observé qu'il ne peut y avoir de système monétaire qui repose sur la sagesse monétaire d'un seul pays. "Aucun pays n'est éternellement sage, a-t-il dit en substance, et même si les États-Unis rétablissent l'équilibre de leur balance des paiements, on ne peut penser que ce rétablissement sera éternel".

"A long terme, il ne fait aucun doute que les Européens devront trouver les moyens d'arrêter l'absorption indéfinie et illimitée des dollars", a poursuivi l'expert monétaire. "Il est urgent à mon sens de créer un fonds de stabilisation ou un fonds de réserve européen", a-t-il ajouté. Se référant aux efforts en vue de l'Union monétaire européenne, il a estimé qu'"on sera obligé de brûler les étapes en vue de faire face à la crise du dollar".

M. Triffin a souligné la nécessité pour les Européens de continuer leurs efforts pour harmoniser leurs politiques et pour stabiliser les taux de change entre eux. Il a évoqué la possibilité qu'au cours des prochains années on voit les devises européennes flotter vis-à-vis du dollar mais rester stables entre elles.

Le professeur a affirmé que "les modifications des taux de change attirent l'attention" et a insisté sur la nécessité de réformer le système monétaire à long terme. "Il faut limiter le montant de soutien que les banques centrales peuvent donner au dollar en accumulant sans cesse des dollars", a-t-il déclaré.

P. Mendès-France: il faut un nouvel étalon monétaire

Le redressement de la situation monétaire ne peut être envisagé sur la base de l'étalon-dollar ni sur celle de l'étalon-or, a déclaré en substance M. Pierre Mendès-France, ancien président du Conseil français en traitement des problèmes monétaires internationaux.

M. Pierre Mendès-France, qui fait autorité dans les milieux monétaires, a expliqué qu'une solution fondée sur le dollar ne constituerait qu'un ravaudage et qu'une formule plus large s'impose. Cette formule, selon M. Mendès-France, ne saurait être celle de l'étalon-or dans la mesure a-t-il dit, où dès 1922, les réserves d'or se sont révélées très insuffisantes en regard des transactions internationales. En outre, a-t-il fait observer, un retour à l'étalon-or favoriserait les pays gros producteurs de métal précieux.

En conséquence l'ancien président du conseil s'est déclaré partisan d'un système où la monnaie ne serait mise en circulation qu'en contrepartie des besoins monétaires. Il faudrait établir, a-t-il dit, un étalon représentant les échanges mondiaux qui serait fondé sur un échantillonnage d'une trentaine de matières premières et de denrées de première nécessité dont les valeurs seraient connues, les cours cotés et les échanges vérifiés.

Affiliation de Noranda Mines à une maison d'affaires britannique

LONDRES (PC) — Noranda Mines Ltd. of Canada s'est unie à une maison d'affaires britannique pour constituer une nouvelle compagnie, qui offrira ses services comme maison de courtage au Marché londonien des métaux et sur les marchés d'autres valeurs internationales.

L'annonce de cette affiliation a soulevé des commentaires étonnés de la presse. On a surtout signalé que c'était la première fois qu'une compagnie nord-américaine devenait liée d'une telle façon à une organisation déjà représentée sur le marché des métaux.

La firme britannique est la Rudolf Wolff and Co., une des plus importantes maisons de courtage de Londres, qu'il s'agisse du marché des métaux ou de celui des autres valeurs. Le chiffre d'affaires annuel de la Wolff est évalué à \$5 millions.

La compagnie anglaise a mis fin à sa constitution précédente pour devenir une compagnie à responsabilité limitée sous presque le même nom, Rudolf Wolff and Co. Ltd., dont 50 pour cent des actions auraient été acquis par la Noranda Mines.

La Noranda Mines a procédé à cette opération par l'intermédiaire de sa filiale, la Noranda Sales Corp. of Canada Ltd.

Quatre anciens directeurs de Wolff et quatre de la compagnie canadienne constitueront le conseil de direction de la nouvelle firme.

"Les opérations de courtage seront toujours confiées à l'équipe de la maison Rudolf Wolff", précisait le communiqué annonçant l'exceptionnelle association.

Après la crise

Hausse des taux d'intérêts?

M. James J. O'Leary, le vice-président de la United States Trust Co., de New York, a dit, lundi, que la présente crise monétaire internationale serait probablement suivie par une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

M. O'Leary a déclaré, devant environ 1.200 banquiers réunis pour la 51^e conférence annuelle de la National Association of Mutual Savings Banks, que la baisse moyenne sur les titres à haut rendement serait de huit à neuf pour cent. Il a précisé que dans les prochains mois, en conséquence de la crise monétaire internationale, les taux d'intérêt à court terme monteraient, et qu'avant la fin de l'année, selon lui, il y aurait une légère hausse des taux d'intérêt à long terme.

montréal

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	941	\$7	6 1/2	6 1/2	Dorval	1845	\$13 1/2	13 1/2	13 1/2
Alta Gas	750	\$52	51 1/2	51 1/2	Du Pont	500	\$16	16	16
Alcan	6340	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2	Dupont	100	\$6	6	6
Alcan pr	250	\$27 1/2	27 1/2	27 1/2	Falcon	1190	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2
Algoma	7550	\$14 1/2	14 1/2	14 1/2	Fin Coll	800	\$9 1/2	9 1/2	9 1/2
Anglo-Cn	100	\$25	25	25	Fulcrum	100	\$40	40	40
Aquitaine	501	\$26	25 1/2	26	Fulcr pr	200	\$8 1/2	8 1/2	8 1/2
Argis 2600	50	\$32 1/2	32 1/2	32 1/2	Gaz Metr	525	\$6 1/2	6 1/2	6 1/2
Argis C pr	100	\$8 1/2	8 1/2	8 1/2	Genstar L	500	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2
Asbestos	62	\$34 1/2	34 1/2	34 1/2	Glenpar	2100	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2
Bank Mtl	6641	\$15 1/2	15 1/2	15 1/2	Gnpr Pr B	300	\$30	30	30
BC Phone	25	\$67 1/2	67 1/2	67 1/2	Gr Cin 66	110	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
BC Pn 41s	100	\$65 1/2	65 1/2	65 1/2	HB Oil Gas	125	\$45 1/2	45 1/2	45 1/2
Bel Canad	2225	\$47 1/2	47 1/2	47 1/2	Grey Cmp	700	\$20	20	20
Bel A pr	161	\$54	54	54	Grissol F	100	\$6	6	6
Bombardier	2190	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2	Gulf Can	6750	\$22 1/2	22 1/2	22 1/2
Borden C	1375	\$8 1/2	8 1/2	8 1/2	Hawker S	600	\$20	20	20
Brascan	700	\$8 1/2	8 1/2	8 1/2	Home B	2620	\$29 1/2	29 1/2	29 1/2
BC Frest p	30	\$39 1/2	39 1/2	39 1/2	Hud Bay	375	\$21 1/2	21 1/2	21 1/2
BC Phone	25	\$67 1/2	67 1/2	67 1/2	H Bay Co	1900	\$17 1/2	17 1/2	17 1/2
BC Pn 41s	100	\$65 1/2	65 1/2	65 1/2	HB Oil Gas	125	\$45 1/2	45 1/2	45 1/2
Brinco	4836	\$6 1/2	6 1/2	6 1/2	Husky Oil	2400	\$15 1/2	15 1/2	15 1/2
Calgary P	4275	\$27 1/2	27 1/2	27 1/2	IAC	4295	\$18 1/2	18 1/2	18 1/2
Can Com L	384	\$40	40	40	Imp Oil	11828	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2
C Packers	50	\$20 1/2	20 1/2	20 1/2	Imasco Ltd	2860	\$18 1/2	18 1/2	18 1/2
Can Frest	200	\$14 1/2	14 1/2	14 1/2	Inland Gas	550	\$13 1/2	13 1/2	13 1/2
Can Brew	650	\$7 1/2	7 1/2	7 1/2	Int Nickel	950	\$29 1/2	29 1/2	29 1/2
Can Cable	440	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2	Int Oil	1760	\$41	41	41
C Hydro	440	\$17 1/2	17 1/2	17 1/2	Intr Pipe	1000	\$27 1/2	27 1/2	27 1/2
C Int Pw	2685	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2	Ivaco	1800	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2
C Int Pw	1787	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2	Jamaica	1500	\$9	9	9
CP pr	785	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2	Kaiser Re	200	\$6 1/2	6 1/2	6 1/2
CP Inv	350	\$60	60	60	Koffler	200	\$14 1/2	14 1/2	14 1/2
CP UK pr	1035	\$67	67	67	Labatt	320	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2
Cdn Tire A	103	\$33 1/2	33 1/2	33 1/2	Labatt pr	870	\$24	24	24
Canron	440	\$19 1/2	19 1/2	19 1/2	Labatt pr	1650	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
Cent Del	825	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2	Lab Co A	300	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2
Chemical	300	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2	Lab Co B	600	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2
Cominco	968	\$21 1/2	21 1/2	21 1/2	Macdon	1050	\$19 1/2	19 1/2	19 1/2
Con Bath	350	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2	MB Ltd	1646	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2
Coburn Pr	225	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2	Magneson	100	\$6	6	6
C Text	1000	\$6 1/2	6 1/2	6 1/2	March Un	200	\$60	60	60
Cons Gas	10627	\$19 1/2	19 1/2	19 1/2	Mass Fer	190	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
Cooper	100	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2	Melchers	200	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
Cr Corp	100	\$160	160	160	Miner Gr	395	\$15	15	15
Cr Zelle A	100	\$18 1/2	18 1/2	18 1/2	Molson A	320	\$17 1/2	17 1/2	17 1/2
Crush Int	225	\$19 1/2	19 1/2	19 1/2	Monenco	970	\$7 1/2	7 1/2	7 1/2
Densit	362	\$29	29	29	Moore	2000	\$36 1/2	36 1/2	36 1/2
Distl Seag	675	\$54	54	54	Nid LP	500	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
Dominion	658	\$24 1/2	24 1/2	24 1/2	Nor LP	1340	\$35 1/2	35 1/2	35 1/2
Dolacost	1900	\$23 1/2	23 1/2	23 1/2	Nor Ctl G	2125	\$16 1/2	16 1/2	16 1/2
Dorm Glass	225	\$13 1/2	13 1/2	13 1/2	N S LP	3550	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2
Dorm Lime	400	\$7 1/2	7 1/2	7 1/2	Pac Pete	300	\$30	30	30
Dorm Steel	3861	\$10 1/2	10 1/2	10 1/2	Pedrol St	400	\$13 1/2	13 1/2	13 1/2
D Textile	2625	\$16 1/2	16 1/2	16 1/2	Phillips Cb	250	\$11 1/2	11 1/2	11 1/2
D Textile pr	15	\$100 1/2	100 1/2	100 1/2	Placer	711	\$35	34	34

les indices

	65	13	7	8	85
Indust.	1.07	+0.41	+1.38	-0.03	+0.98
Changement	180.07	154.98	197.32	81.69	177.60
Clôture	182.00	156.60	199.45	82.63	179.49
Sem. der.	187.56	160.37	198.13	87.37	184.05
Mois der.	189.08	161.53	201.03	125.35	185.16
1971 haut	176.23	149.59	172.04	81.29	171.78

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétales
Changement	+0.42	+1.96	-0.78	+1.50
Clôture	179.41	185.26	95.99	209.78
Sem. der.	181.95	182.95	96.64	211.26
Mois der.	187.41	190.56	102.80	210.87
1971 haut	188.94	202.66	103.01	216.78
1971 bas	173.31	161.82	90.71	193.18

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	930.65	943.79	927.63	937.25	+4.70
Transport	223.46	226.14	222.81	225.22	+1.61
Serv. publ.	118.32	119.73	117.59	118.74	+0.39
Ensemble	309.54	313.61	308.43	311.64	+1.68

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

La bourse

Reprise sensible des marchés

Tous les secteurs de la Bourse de Montréal étaient à la hausse mardi, exception faite des papiers.

L'indice composé a pris .98 à 177.60.

Le volume combiné des Bourses de Montréal et Canadienne a atteint 1.46 million d'actions contre 1.42 million la veille. Les baisses ont surpassé les hausses par 140 contre 103 avec 91 valeurs demeurant inchangées.

International Papers a mené en prenant \$5 à \$38, Crown Cork \$4 à \$160, Southam \$1 3/4 à \$60, CPR \$1 1/8 à \$67, Pacific Petroleum 5/8 à \$30, Imperial Oil 3/4 à \$22 1/2, Trans Mountain Oil 5/8 à \$23 3/8, B. C. Telephone 1/2 à \$54, Koffler Stores 1/2 à \$14 3/4 et Royal Trust 1/2 à \$32.

IOS Ltd. a perdu \$2 à \$65, Bombardier \$1 1/4 à \$11 3/4, Canadian International Power \$1 1/4 à \$23, Alberta Gas 1/2 à \$51 1/2, Canada Permanent Mortgage 1/2 à \$14 1/4 et Rio Algom 1/2 à \$18.

Falconbridge a perdu \$5 à \$122, après avoir déjà baissé de \$11 lundi, tandis qu'Alcan a pris 1/4 à \$23 1/2.

Toronto

La Bourse de Toronto a avancé de façon fractionnaire, mardi au cours d'une séance modérément active, après quatre séances en perte de vitesse.

Au total, 2.22 millions d'actions ont été échangées, au regard de 1.58 million lundi. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 250 à 243, avec 265 titres inchangés.

Parmi les pétroles, Imperial a avancé de 3-4 à \$22 1-2. Dans les industrielles, Bow Valley a avancé de \$1 7-8 à \$19 1-4.

Electrohome a progressé de \$1 3-8 à \$33 1-2, Supertest Ordinary de \$1 1-8 à \$42 7-8, Southam de \$1 à \$60, Peel-Elder de 7-8 à \$21 1-4, Seagrams de 3-4 à \$54 1-4 et International Mogul de 3-8 à \$11.

New York

Après trois séances consécutives de baisses, provoquées

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain coté en devise canadienne a pris 1.32 à \$1.00 13-16 hier.

La livre sterling est demeurée stable à \$2.43 11-16.

NEW YORK — Le dollar canadien coté en devise américaine a perdu 3-64 à 99 3-16. Il était à 99 1-8 il y a une semaine.

La livre sterling a perdu 1-64 à \$2.41 47-64.

cours de l'or

LES SPORTS A LA PIGE

ROSAIRE PAIEMENT, du Vancouver, croit qu'il va bientôt être échangé au club Chicago. "On m'a dit qu'on avait offert à la direction des Canucks l'avant Jerry Pinder, le joueur de défense Doug Jarrett et deux recrues des ligues mineures pour moi", nous a-t-il dit, avant-hier, lors de la conférence de presse au nouveau restaurant Goutillon, rue Drummond, à propos du tournoi de golf Rousseau-Dejordy, à St-Hyacinthe, le 6 juin prochain. "Cela me flatte", ajouta-t-il dans un petit sourire. Paiement, bien que marié, passe l'été chez ses parents à Earleton, Ont., à 14 milles de la frontière québécoise. "Y'a du monde dans la maison car Papa et Maman ont eu 16 enfants".

MARCEL GAUDETTE, notre ex-collaborateur, mérite des félicitations pour sa première édition du journal mensuel "Bombardier-Baseball". Cette publication de format tabloïd de 8 pages (sans une seule réclame, même pas une annonce Bombardier-Ski-Doo !) est distribuée gratuitement, un fois le mois, au parc Jarry et peut être obtenue chez chacun des 215 concessionnaires Bombardier à travers le Québec. "Gau", comme le surnomment les copains, se sert aussi de gaudie que de gaudrôle pour donner de l'élan à sa mise en page.

LE JOCKEY CLUB de la province d'Ontario, qui avait récemment éliminé les paris de 3ème place (appelés "show"), a décidé, hier, de les rétablir, à la demande générale. Ils reprendront donc, aux courses sous harnais des dimanche prochain à la piste Garden City de St. Catharines, et pour les courses au galop à la piste Woodbine à compter du mercredi 19 mai. On changera aussi, de par la province, les paris spéciaux comme les exactas (appelées "exactos" chez nos voisins) et les quinielas (appelées "quinnells" en Ontario).

LA CINQUIÈME PARTIE de la série finale de l'Est du Canada, pour le trophée Richardson, emblème du championnat junior "A", aura lieu ce soir à Toronto. La partie sera cependant présentée sur écran géant à Verdun de même qu'à Québec, évidemment. La partie débutera à 8h et les Remparts mènent 3-1 dans cette série de 4 de 7.

LES BLUES de Saint-Louis s'entraîneront à Flint, au Michigan, l'an prochain. L'équipe organisait auparavant son camp d'entraînement à Ottawa. On a choisi Flint parce que cette ville compte deux arènes, l'un de 1,500 sièges et l'autre pouvant accueillir 4,902 amateurs.

LA RENCONTRE d'athlétisme Europé-Amérique prévue pour cette année, à Toronto, ne pourra avoir lieu. C'est ce qu'on a annoncé hier A. Paulen et R. Dubief, respectivement président et trésorier de l'Association euro-

péenne d'Athlétisme après une rencontre avec les dirigeants américains D. Ferris et O. Kassell.

DON JONAS, quart-arrière des Argonauts de Toronto, a été cédé aux Blue Bombers de Winnipeg, de la Conférence de l'Ouest. L'autre quart des Argos en 1970, Tom Wilkinson, a été cédé à Vancouver il y a quelques semaines déjà. En retour pour Jonas, Toronto a reçu l'ailier défensif Joe Vijuk et Ward Smith, un demi défensif de 24 ans.

LOREN CASSINA, promoteur du triple programme de boxe sur écran géant lundi soir, a déclaré qu'il n'a pas perdu d'argent avec cette promotion nouvelle vague et qu'il peut possiblement enregistrer un profit. "Les premiers rapports des différents théâtres qui ont présenté les combats sont favorables", de dire Cassina, président de K. O. Inc. Dans le troisième combat de ce programme triple, le jeune espoir américain George Foreman a remporté une victoire par mise hors-de-combat à la 10ème ronde contre l'aspirant argentin Gregorio Petralia.

LES TERRAINS DE TENNIS extérieurs du collège Marie-Victorin dans l'est de la ville, seront ouverts jusqu'au 30 septembre. Des cours de groupe, semi-privés ou privés, y seront donnés tous les jours. La carte de membre pour toute la saison est de \$15. Renseignements: 665-8288 ou 665-3340. Les jeunes de 10 à 18 ans pourront aussi, les 3 et 4 juillet, y participer à un stage de tennis intensif sous la direction d'instructeurs qualifiés.

CLAUDE LONGPRE était récemment élu président du club de golf de la Vallée-du-Richelieu. Il sera secondé de Denis Biron et Frank DiBiase comme vice-présidents, du Dr René Robillard, secrétaire, de Jean-Paul Allard, trésorier, du président honoraire Dave Shea et des directeurs suivants: Florent Theriault, Roch Bédard, Jean-Paul Fitzgibbon, Yvan Montcalm, Pat Palagio, Jacques Nols et Gilbert Gareau. Bernard Langevin et Jack Bissegger ont été retenus comme gérant général et professionnel, respectivement, tandis que Georges Langevin devient surintendant du parcours.

L'IDENTIFICATION et le contrôle des dates de naissance pour les jeunes participant aux différents compétitions sportives relevant du service de la récréation de Boucherville viennent d'être instaurés par les responsables, dans le but de mettre fin aux difficultés nombreuses qui ne cessaient de se présenter. Un fichier vient d'être créé à cet effet, et un jeune peut s'y inscrire dès l'âge de 8 ans.

Le "Père Sablon" nommé à l'AIR

40 directeurs de centres de loisirs en tournée aux E.-U.

par RÉJEAN BRODEUR

Le domaine du loisir et de la récréation bouge de plus en plus au Québec. On en a une autre très belle preuve avec l'annonce d'un voyage d'échanges Canada-Etats-Unis, voyage qui aura lieu du 6 au 21 juin prochain. De plus, on annonçait hier la nomination du père Marcel de la Sablonnière au conseil d'administration de l'Association internationale de la récréation. Il devient ainsi le premier Canadien français à occuper une telle position dans l'organisme fondé en 1956, une initiative du "National Recreation and Park Association" des Etats-Unis, et dont le Dr T. E. Rivers, directeur général actuel, fut l'initiateur.

Dans son style très volubile, le "père Sablon" n'a pas manqué de noter dans l'assistance tous les représentants des loisirs et de la récréation de la province. Il a souligné que le domaine de la récréation demeure une soupe pour les gens peu à l'aise, c'est la franchise, c'est la communication avec les gens plus riches. Celui qui se dévoue depuis déjà plus de 20 ans dans ce milieu a déclaré qu'il ne pouvait pas trouver de champ d'action plus heureux.

"Le monde du loisir et de la récréation permet l'épanouissement humain. Il faut souligner le magnifique travail d'équipe de la part de tous et chacun de même que les gens de la presse qui nous appuient dans nos réalisations. L'Association canadienne de la récréation a été fondée en 1962. Aujourd'hui sept provinces sur 10 en font partie.

"Il ne faut pas oublier non plus le point important dans cet échange avec nos voisins du Sud. Nous enverrons 40 directeurs de centres de loisirs dans différentes villes des Etats-Unis. Ils vont aller chercher là l'expérience acquise par les Américains dans le domaine des loisirs afin de mieux les mettre en pratique chez nous. Car c'est la même mentalité là-bas qu'ici", a-t-il dit.

Le voyage

Cet échange permettra à nos dirigeants en loisirs de visiter plusieurs villes américaines dont Washington, New York, Philadelphie, Albany, Westchester et autres.

Le groupe de 40 personnes partira comme unité. Puis, il

se divisera, après quelques jours, en deux puis ensuite, plus tard, en huit groupes de cinq et chacun partira de son côté avant de se réunir à nouveau vers la fin pour le retour au Québec.

L'ACCL, division du Québec, espère que ce voyage permettra à ses participants de mettre en pratique ce qu'ils auront appris, chacun dans son propre milieu.

Commentaire de Meunier

Pierre Meunier, directeur de l'Association olympique canadienne, s'est dit flatté de la nomination du père de la Sablonnière à ce haut poste, tout en soulignant qu'il est bien connu à travers le Canada et le monde entier. "Quand le père Sablon parle, ça compte", de dire Meunier, qui connaît bien son affaire.

Glissant quelques mots à propos des prochaines Olympiques de 1976, il a formulé l'esprit de voir nos instructeurs aller étudier à l'extérieur et ensuite venir enseigner à nos athlètes au lieu d'importer des instructeurs étrangers (de la France) et que ces derniers poussent ensuite dans le dos de nos athlètes.

Entre les lignes

Fernand Liboiron, du service de la publicité des Expos, représentait cette équipe à la conférence de presse. Jean-Guy Boisvert, directeur du Centre culturel et sportif, est le secrétaire-trésorier de l'ACCL, et Robert Cardinal, le directeur général, tandis que Marcel Parent en est le vice-président.

Les choix, et paris, de "Monsieur Lee" à B.B.

CE SOIR

- 1ère course: 1-Josedale War God (no 7); 2-Wyncrest Tom (no 5); 3-Somewhere (no 8).
- 2ème course: 1-Frozen Chips (no 7); 2-Harry Boy (no 4); 3-Lincoln Champ (no 1).
- Paris doubles suggérés: 7-7, 5-7 et 8-7.
- 3ème course: 1-Dell Mir (no 5); 2-Lonesome Valley (no 1); 3-Star Brook (no 3).
- 4ème course: 1-Mr Smoke (no 9); 2-The Gogetter (no 1); 3-Mighty Go (no 4).
- Quiniélas suggérées: roulette 9-1-4.
- 5ème course: 1-Playbill Creed (no 3); 2-Disarming (no 1); 3-Houston (no 2).
- 6ème course: 1-Royal Mint (no 6); 2-Princeton Lobell (no 7); 3-Rash Statement (no 5); 4-Bernies Boy (no 8).
- Quiniélas suggérées: roulette 6-7-5-8.
- 7ème course: 1-Keen Yankee (no 5); 2-War Cry (no 4); 3-Bare Foot Boy (no 3).
- 8ème course: 1-Cashew Crunch (no 8); 2-Caroldon Blue (no 5); 3-Bullet Kast (no 7).
- Quiniélas suggérées: roulette 8-5-7.
- 9ème course: 1-Battery (no 4); 2-Bret Flicka (no 8); 3-Entrée (no 1).
- 10ème course: 1-Pegasus Choice (no 5); 2-Impressive (no 1); 3-Mat Liz (no 6); 4-Potent Yankee (no 4).
- Exactas suggérées: 5-1, 5-6, 5-4.



L'ILE DES SOEURS, plus précisément Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée, entreprendra incessamment la construction d'un centre sportif, dont voici une maquette, qui comprendra 10 courts pour le tennis intérieur. Il fera face au club de golf qui existe déjà, coûtera un million et sera ouvert le 1er novembre prochain.

Perreault, Vadnais et Paiement seront au tournoi de golf Rousseau-Dejordy

La quatrième édition du tournoi de golf Dejordy-Rousseau sera présentée dimanche le 6 juin prochain sur le magnifique parcours du club St-Hyacinthe. Cette compétition réunira plusieurs joueurs de la ligue Nationale, quelques professionnels du Québec et plusieurs personnalités de différentes disciplines. Les profits de ce tournoi sont versés entièrement à deux œuvres charitables de St-Hyacinthe, soit le camp de santé de St-Hyacinthe et la salle Bobino de l'hôpital Honoré Mercier.

Le président du tournoi Ronald Corey a apporté avec son comité organisateur de sérieuses modifications à la compétition de cette année.

"Devant la popularité de cet événement, on se voit dans l'obligation de faire de la journée du dimanche, un tournoi-invitation. L'an dernier, près de 350 golfers avaient pris le départ le dimanche et il est bien évident qu'il devient impossible de présenter un tournoi de la sorte dans des conditions idéales. Il a donc été décidé que seulement 200 joueurs seraient invités en plus des joueurs de hockey", de déclarer le président.

Quelques joueurs de hockey ont déjà fait parvenir leur inscription, dont le gagnant du trophée Calder, Gilbert Perreault, des Sabres de Buffalo, Carol Vadnais des Golden Seals de la Californie et Ro-

saire Paiement des Canucks de Vancouver. Vadnais a participé aux trois premiers tournois Dejordy-Rousseau et à chaque occasion, il a signé des performances plus respectables. Perreault et Paiement sont deux golfers plus modestes, mais nul doute que leur présence suscitera énormément d'intérêt.

Le tournoi de l'an dernier a été présenté devant 5,000 personnes et s'il faut se baser sur les vedettes qui ont

promis aux organisateurs leur participation, il ne faudrait pas s'étonner outre mesure si on double le chiffre de l'assistance cet été. Au cours des prochaines semaines, d'autres grandes vedettes du circuit Campbell viendront s'ajouter à ces trois premiers inscrits.

En plus des joueurs de hockey, il y aura également quelques professionnels du Québec.

Des sanctions s'annoncent

LONDRES (AFP) — Les "mauvais garçons" du tennis pourraient être suspendus pour une période de deux mois si une proposition du comité directeur de la Fédération in-

ternationale est adoptée au cours de la réunion annuelle de l'ITF, le 7 juillet à Stresa, en Italie.

Le comité directeur, inquiet par le nombre croissant de rapports concernant la mauvaise conduite de certains joueurs de tournois omnium, est d'avis que de sévères mesures disciplinaires devraient être prises contre ces "trubions".

Il proposera à Stresa que si le comité directeur local d'un tournoi hésite à prendre des sanctions contre des joueurs qui se conduisent mal au cours d'un tournoi, l'ITF aura alors le pouvoir de suspendre un joueur immédiatement tandis qu'une enquête sera organisée. La suspension durant l'enquête ne devra pas dépasser huit semaines.

Par ailleurs, la Tchecoslovaquie va proposer "qu'en raison de leur politique raciale", l'Afrique du Sud et la Rhodésie soient exclues de la coupe de la Fédération (le championnat international féminin par nations), à partir de 1972. Rappelons que ces deux pays sont déjà exclus de la coupe Davis.



ACCL ET AIR -- Le père Marcel de la Sablonnière (au centre) a été nommé au conseil d'administration de l'Association internationale en récréation. Il devient ainsi le premier Canadien français à occuper un tel poste. On le voit en compagnie de Marcel Parent (à g.), vice-président de l'ACCL, division du Québec, et de Jean-Guy Boisvert, secrétaire-trésorier, du même organisme.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 14 avril 1971 par lequel Ideal Lumber & Plywood (1971) Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 19ème jour avril 1971 sous le numéro 237625. Banque de Montréal, le 19ème avril 1971.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 35333
BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité et district de Montréal, demanderesse

contre
LAURIER RACETTE, autrefois domicilié au no 1589 rue Visitation, Montréal, P.Q., et maintenant de lieux inconnus.

déclateur
IL EST ENJOINT à LAURIER RACETTE à l'intention d'acquiescer à une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mai 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Laprade & Reinhardt,
500 Place d'Armes,
MONTRÉAL, P.Q.
Avocats de la demanderesse

CITE DE LACHINE
DEPARTEMENT DE LA VOIRIE
SOUSSIONS

On recrute à l'Hôtel de Ville des soumissions pour l'achat de cinq automobiles pour le Service de la Police de la Cité.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances de la Cité et envoyées: "Soumissions Automobiles" seront reçues au bureau du sous-prieur, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, Mardi, le 25 mai 1971.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée régulière qui sera tenue Mardi, le 25 mai 1971, à 8.00 heures p.m.

On obtiendra sur demande le cahier des charges et les formules de soumissions, au bureau de l'Ingénieur de la Cité, Monsieur Bernard Lortie, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donat Reschumacher
Directeur des Finances
Cité de Lachine

Hôtel de Ville,
Lachine, le 10 mai 1971.

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARGE

LOGESTUDIANT INC.
STUDENLOG INC.

PRENEZ AVIS que la compagnie LOGESTUDIANT INC., STUDENLOG INC., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la Province de Québec, ayant son siège social à St-Basile, dans le district de Montréal, demandera au Ministère des Institutions Financières de la Province, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

Montréal, ce 10ème jour de mai 1971

Marcel Paquette
procureur de la requérante.

AVIS
AVIS est donné que WAGUIR JEAN MARIE MACARIO, étudiant, domicilié en les 414 et District de Montréal, au 4240 rue Bélanger, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de GUY JEAN MARIE MACARIO.

Montréal, le 10 mai 1971

BLAIN PICHE GOUBOUT EMERY
BLAIN & VALLERAND
Procureurs du requérant

AVIS
AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 3 mai, 1971, par les termes duquel les dettes présentes et futures de F. M. FURNITURE COMPANY LTD. dues à AFFILIATED FACTORS CORP. ont été cédées, retransférées et ré-assignées à F. M. FURNITURE COMPANY LTD. a été enregistré le 5 mai, 1971, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de St. Jean, sous le numéro 108874.

MONTRÉAL, le 7 mai, 1971.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 17261

Dans la succession de feu JOSEPH BOWLES LEARMONT et BEATRICE M. HUNTER, à Montréal, sera présenté pour adjudication devant cette Honorable Cour, de Justice de Pratique, au vieux Palais de Justice de Montréal, 155 est, rue Notre-Dame, Chambre 31, le 19ème jour de juin 1971, à 10.00 a.m., ou aussitôt que Conseil pourra être entendu et veuille agir en conséquence. Une copie de ladite requête a été déposée au Greffier au Bureau de la Tutelle et Curatelle de la Cour Supérieure pour le District de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

Prenez avis qu'une Requête d'envoi en Possession des Biens de feu Joseph Bowles Learmont, de son vivant domicilié et résidant au 30 rue McGregor, dans la cité et le district de Montréal, décédé le 12 mars 1971, a été enregistré le 5 mai, 1971, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de St. Jean, sous le numéro 108874.

MONTRÉAL, le 7 mai, 1971.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 17261

Dans la succession de feu JOSEPH BOWLES LEARMONT et BEATRICE M. HUNTER, à Montréal, sera présenté pour adjudication devant cette Honorable Cour, de Justice de Pratique, au vieux Palais de Justice de Montréal, 155 est, rue Notre-Dame, Chambre 31, le 19ème jour de juin 1971, à 10.00 a.m., ou aussitôt que Conseil pourra être entendu et veuille agir en conséquence. Une copie de ladite requête a été déposée au Greffier au Bureau de la Tutelle et Curatelle de la Cour Supérieure pour le District de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

Prenez avis qu'une Requête d'envoi en Possession des Biens de feu Joseph Bowles Learmont, de son vivant domicilié et résidant au 30 rue McGregor, dans la cité et le district de Montréal, décédé le 12 mars 1971, a été enregistré le 5 mai, 1971, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de St. Jean, sous le numéro 108874.

MONTRÉAL, le 7 mai, 1971.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 306 759

THE ROYAL BANK OF CANADA, corps politique d'incorporation, ayant son bureau principal et sa principale place d'affaires dans la ville et le district de Montréal au 1 Place Ville-Marie, demanderesse

contre
DR. SAMUEL DE ABRAVANEL, ayant son bureau au 288 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

déclateur

IL EST ENJOINT à DR. SAMUEL DE ABRAVANEL à l'intention d'acquiescer à une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mai 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Ogilvy, Cope et associés,
Édifice Royal Bank,
Place Ville-Marie,
MONTRÉAL, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO 14188

DAME THERESE DUFUIS, ménagère, domiciliée et résidant au 2188, Chamby à Montréal, District de Montréal, Requérante

contre
MARCEL MORIN, peintre, anciennement résidant à Montréal et présentement d'adresse inconnue.

déclateur

IL EST ENJOINT à MARCEL MORIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée à l'effet de prononcer un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que vous sollicitez contre vous.

MONTRÉAL, ce 7 mai 1971

Jacques Perron
Greffier-Adjoint

Byers, McLoughlin, Casgrain & Stewart
500, Carré Victoria
Montréal 115, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO 14128

MENRI FRENETTE, timonier, domicilié et résidant au 3647, rue Chateaugay, à Montréal, district de Montréal, requérant

contre
GEORGIANNA BLAIS, de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée GEORGIANNA BLAIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée à l'effet de prononcer un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que vous sollicitez contre vous.

MONTRÉAL, ce 7 mai 1971

Jacques Perron
Greffier-Adjoint

Mes Lacroix, Viau, Bélanger,
Hébert & Associés
2110, Tour de la Bourne
Place Victoria
Montréal 115, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 347294

LORMAN A. HARPIN, domicilié et résidant au numéro 1258 de la rue Jeanne-Mance à Montréal, district de Montréal, demandeur

contre
LAURENTIN SASH & DOOR INC. corps public et politique légalement constitué, ayant autrefois son siège social et sa principale place d'affaires à 18,800 rue Racette, Montréal-Nord, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

déclateur

IL EST ENJOINT à LAURENTIN SASH & DOOR INC. et LUC SAVARD à l'intention de signer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mai 1971

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Robitaille, Danneberg et associés,
500 Place d'Armes,
Montréal, Qué.
Avocats du demandeur

AVIS
AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 16 janvier 1971 par lequel C. Look & Co. (Canada) Limited a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20ème jour de janvier 1970 sous le numéro 218046. Banque de Montréal, le 20ème jour de janvier 1970.

AVIS
AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 3 mai, 1971, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à F. M. FURNITURE COMPANY LTD. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 3 mai, 1971, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de St. Jean, sous le numéro 108875.

MONTRÉAL, le 7 mai, 1971

BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA
MINISTRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Montréal, Québec: "INSTALLATION DE DEUX (2) BATIMENTS PREFABRIQUÉS, (FOURNIS PAR LE MINISTRE), POUR UN PHARE NON-DIRECTIONNEL ET UNE STATION METEOROLOGIQUE, INCLINANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES A KAOART, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 182,

Tel qu'espéré, Canadien égalise la série

par MARC THIBEAULT

Le Chicago, en finale pour la coupe Stanley, a trois fois rencontré les Canadiens avant la série qui se déroule actuellement, soit en 1931, 1944 et 1965. Et chaque fois, l'équipe montréalaise a gagné — par 3 victoires contre 2 défaites en 1931, par 4-0 en 1944 et par 4-3 en 1965.

Après la facile victoire au compte de 5-2 du Canadien, hier soir au Forum et devant 17.678 partisans, les Eperviers Noirs peuvent certes commencer à se poser des questions sur le résultat de la présente finale qui se poursuivra, demain soir, à Chicago.

Les Canadiens ont gagné sans même essayer de marquer en 3ème période, qui fut ternie au possible, parlant hockey. Elle se termina par une série de batailles assez spectaculaires, les joueurs du Chicago étant visiblement humiliés et voulant ainsi se venger. Mais la aussi, ils perdirent Guy Lapointe réussissant au moins une formidable droite contre Keith Magnuson pendant que Marc Tardif mettait Paul Shmyr hors de combat, debout, avec deux droites atteignant le menton visé.

Les Canadiens prirent les devants dès la 1ère minute de jeu. Terry Harper venait de sauter sur la glace, aux applaudissements d'une foule se souvenant de sa sensationnelle montée de dimanche après-midi, que Jacques Laperrière amorçait une attaque. Il lança le long de la clôture Est dans la zone du Chicago et le défenseur Bill White y arrêta le disque, pour aussitôt le diriger avec force vers le coin Ouest en passant la rondelle en arrière du filet de Tony Esposito. Le disque alla plutôt à Harper, posté à la ligne bleue, et il exécuta un lancer-trappé que Pete Mahovich fit dévier derrière un gardien pris par surprise.

Béliveau fut puni à 2:19 et les Eperviers Noirs, 50 secondes plus tard et à leur tour premier lancer avec l'avantage numérique, niveleront le pointage. Stapleton passa de sa ligne bleue à Mikita à la ligne rouge, celui-ci relançant le disque à Cliff Koroll à la ligne bleue du Canadien. Koroll alla dans le coin et passa devant le filet où Dryden toucha le disque du bâton tout en ayant Dennis Hull et Harper devant lui. La rondelle alla à un Mikita seul et, profitant du fait que Dryden était presque à genoux, la lui passa entre les jambes. Ce fut, parlant hockey, le seul moment sérieux du Chicago, hier soir.

Douze secondes après une pénalisation à Koroll à la 7ème minute pour avoir frappé Harper avec un bâton élevé à la ligne bleue du Canadien, ce dernier prenait une avance 2-1. Jean-Claude Tremblay lança sur Pat Stapleton au centre de la patinoire et Cournoyer s'empara du disque tombant pour le passer à Frank Mahovich à la ligne bleue du Chicago. Celui-ci la remit à

un Béliveau qui ne rata pas l'occasion de réussir son 79ème but en séries éliminatoires, trois de moins que le record de 82 établi par Maurice Richard.

Esposito fut ensuite brillant contre Richard et Laperrière avant que Dryden ne se signale contre Pinder (qui avait reçu une passe accidentelle de Laperrière) et Magnuson.

Durant une punition à Laperrière, à la 15ème minute et avant que le gros Rick Foley ne soit aussi puni une minute plus tard, les Eperviers Noirs n'eurent qu'un lancer contre Dryden, exécuté par un Mikita auquel le gardien montréalais volait, toutefois, un fort possible deuxième but.

Alors que les clubs étaient encore à forces égales, Guy Lapointe faisait passer l'avantage du Canadien à 3-1 en réussissant son 4ème but des séries éliminatoires sur un lancer volé par Magnuson, Richard et Jarrett qui étaient tous trois devant Esposito. Et lorsque Canadien eut l'avantage pendant 49 secondes, "Esposito" vola Frank M., deux fois et Pete M., une fois.

Cournoyer le voleur!

Au début de la 8ème minute de jeu de la deuxième période, Yvan Cournoyer pour avoir fait trébucher Mikita, reçut une pénalisation qui devait s'avérer profitable... pour le Canadien! Durant son lancer, Cournoyer n'eut qu'un lancer (de Bobby Hull) contre Dryden. Alors qu'il sautait sur la glace sa pénalisation terminée, Cournoyer intercepta une passe, devant sa propre ligne bleue et en direction de son partenaire Bill White, du massif Foley... et Yvan fila, bien seul, lentement mais sûrement, vers un Esposito à sa merci... et de 4-1.



STAN MIKITA vient de glisser le disque entre les jambes du gardien Ken Dryden à la 1ère période pour niveler le pointage à 1-1 pendant que Terry Harper met Dennis Hull en échec. Ce fut le seul moment sérieux d'Éperviers Noirs qui devaient ensuite crouler devant une offensive Canadienne bien orchestrée. (Téléphoto PA)

Dans la 10ème minute, Angotti et Richard arrivèrent ensemble sur le filet de Dryden et le sortirent de ses poteaux de soutien. Mais comme le disque et le jeu étaient encore devant lui, Dryden continua à garder, courbé en deux, en ignorant totalement le fait qu'il n'avait plus de filet derrière lui!

Après que Dryden eut été superbe contre un lancer volé de Doug Jarrett et un autre de Dennis Hull qui avait intercepté une passe égarée de Béliveau dans la zone du Canadien, le même Dennis Hull, quelques secondes plus tard, devait réussir le 2ème et dernier but de son club. D'une ligne bleue à l'autre, Mikita lui passa le disque et le "petit frère de l'autre" fila en trombe vers Dryden et derrière un Harper surpris devant sa ligne... et de 4-2.

Dans la 16ème minute, Esposito passa accidentellement à Richard pour ensuite bloquer le bon lancer de celui-ci.

Chico Maki fut puni à la 16ème minute et, 21 secondes après, Cournoyer y allait d'un autre but après une magnifique série de passes entre les deux Mahovich et lui. C'était son 9ème des éliminatoires 1971 et son 26ème en séries éliminatoires. La série de passes commença lorsque Paul Shmyr, en voulant dégager son territoire, lança sur la poitrine de Pete M., comme Tremblay l'avait fait, avec un

1ère période	
1-Montréal: F. Mahovich (8)	
Harper, Laperrière	1:00
2-Chicago: Mikita (5)	
Koroll, Stapleton	3:09
3-Montréal: Béliveau (6)	
Cournoyer, F. Mahovich	6:54
4-Montréal: Lapointe (4)	
Houle, Richard	16:33
Pun: Béliveau 2:19, Koroll 6:42, Laperrière 14:41, Foley 15:52	

2ème période	
5-Montréal: Cournoyer (8)	9:07
6-Chicago: D. Hull (5)	
Mikita	12:30
7-Montréal: Cournoyer (9)	
F. Mahovich, P. Mahovich	15:53
Pun: Cournoyer 7:01, Pinder, Rochefort 9:26, Maki 15:32	

3ème période	
Aucun but.	
Pun: White 1:39, Mahovich, Angotti 3:20, Tardif 12:20, Magnuson, Sayr, Tardif, Lapointe, majores, inconnues 16:08, Roberto, O'Shea majores 16:08, Korab, mineure-double, inconnue, F. Mahovich 17:05	
Lancers	
Chicago 10 17 5 - 32	
Montréal 16 12 4 - 32	
Gardiens: Esposito (C), Dryden (M)	
A - 17,678.	

meilleur résultat, contre Stapleton en 1ère période, Pete M., laissa tomber le disque... à son grand frère... à Yvan le Terrible... et pan!

Survint un troisième tiers où les Canadiens se contentèrent de se reposer pendant que Dryden s'occupait des quelques sorties dangereuses du Chicago... et la série de batailles déjà mentionnées qui coûtèrent quelques dollars

à leurs auteurs puisque l'arbitre Bruce Hood leur décerna des majores et punitions de mauvaise conduite. Lorsque Frank M., et Korab se battirent, eux aussi, à la 18ème minute, l'instructeur Al MacNeil décida d'envoyer, enfin, le solide Pierre Bouchard sur la glace au grand plaisir de la foule...et inutile d'ajouter que les Eperviers Noirs prièrent aussitôt, et jusqu'à la fin, les ailes!

À Blue Bonnets

Hier soir

Pari double: Green River Ref (1) et Direct M. Adios (7) \$40.00

1ère quintela: Observer (3) et Dostie Mir (8): \$12.50

2ème quintela: Rejigevue Time (1) et Brigid Pride (9): \$42.70

3ème quintela: Scot Flicka (3) et Traveler Hanover (5): \$5.30

Exacta: Yvonne Coloniale (4) et Valley Master (2): \$77.60

Mutuel: \$303,128.

A - 4,673.

M. Lee, hier soir, a obtenu trois gagnants, soit Direct M. Adios (no 7) dans la 2ème course, Observer (no 3), dans la 4ème, et Traveler Hanover (no 5), dans la 8ème. Il a cependant été moins chanceux dans ses paris puisque sa banque a baissé de \$206.55 à \$172.05. Il a gagné \$7.30, au mutuel, à la 4ème en choisissant Observer \$2-0 et, à la 9ème, en prenant Shamokin Hanover \$4-4.4.

Il a maintenant 153 vainqueurs en 470 courses pour une moyenne de 32.5%.

Le toit s'effondre sur les Expos

par RÉJEAN BRODEUR

Les Cardinals de Saint-Louis ont continué de s'en donner à cœur joie contre les lanceurs des Expos, en les roissant de belle façon, au compte de 10-4, hier soir, à la suite d'une dévastatrice attaque de 16 coups sûrs contre les trois artilleurs montréalais, dont le perdant Carl Morton. Même si Boots Day a réussi le premier circuit de sa carrière et Rusty Staub a compté son 500ème point, la défaite fut amère pour les 8,862 amateurs qui sursautaient cependant à chaque fois que l'on annonçait le pointage de la partie des Canadiens.

Joe Torre a tonné hier soir. Il a frappé deux des quatre circuits des visiteurs, faisant ainsi compter deux points à chacune de ces occasions. Jose Cardenal et Dick Schofield ont aussi claqué des quatre-buts pour les vainqueurs.

Le jeune lanceur canadien de 22 ans, Reggie Cleveland (il aura 23 ans le 23 de ce mois) a bien fait en sept manches, espaçant bien huit coups sûrs, pour mériter sa première victoire contre les Expos. Il portait sa fiche de la saison à 3-2. Pour les vainqueurs, Ted Simmons y allait de trois coups sûrs, Lou Brock, Matty Alou, Joe Hagge et Schofield de deux chacun. Leur offensive était complétée par Ted Sizemore, avec un simple en deuxième.

Pour les Expos, qui tentent de se reprendre ce soir contre Bob Gibson (ce n'est pas encore fait), Hunt, Bateman et Laboy ont récolté chacun deux coups sûrs, les autres allant à Day, Staub, Fairly et Wine. Frank Linzy est venu préserver sa cinquième partie de l'année, en neuvième manche pour les visiteurs qui remportaient leur quatrième victoire d'affilée contre les Expos contre aucun revers, cette saison.

Day a dû éprouver une vive joie quand il a frappé un des premiers lancers du Cleveland, à environ 390 pieds du marbre, au champ centre-droit, pour son premier quatre-buts dans les grandes ligue, à sa 8ème partie sous la grande tente. Il permettait aux Expos d'égaliser le pointage dans la partie alors que

Saint-Louis avait pris les devants 1-0 dès sa première présence au bâton.

Brock frappa d'abord un simple au champ centre, se rendit au deuxième sur une feinte illégale de Morton et compta ensuite sur le 10ème double de la saison pour le jeune receveur de 21 ans, Ted Simmons.

Schofield cogne

Dick Schofield, un vétéran de 36 ans, a fait compter deux points avec son premier circuit de l'année et le 21ème de sa carrière; à la quatrième manche, portant son total de points produits pour la saison à trois. Il permettait aux siens de prendre l'avance 3-1.

Mais Coco Laboy faisait, autant, en fin de même manche, avec un solide simple, bon pour deux points, après un simple à l'intérieur de Staub et un double selon les règles du terrain de Ron Fairly. Il y avait deux retraits quand Laboy a fait compter son troisième et quatrième points de l'année et porter le compte 3-3.

5è pour Torre

Saint-Louis reprenait à son tour l'avance quand le redoutable Joe Torre y allait de son cinquième circuit de l'année avec Brock sur les buts (à la suite d'un simple au centre qui a fait se coucher Morton), le tout après deux retraits. Morton venait ainsi d'allouer son neuvième coup sûr de la soirée en cinq manches.

Il était immédiatement remplacé au bâton par Jim Gosger qui frappa un ballon au deuxième but, Ted Sizemore.

Cardenal continue

Jose Cardenal a cogné son quatrième circuit de l'année et le troisième de son équipe au cours de la soirée pour porter le compte 6-3 au début de la huitième manche. Cleveland était remplacé, en fin de même manche, quand Ron Hunt débütait avec un triple. Il était remplacé par Steve Carlton.

Ce dernier affrontait Staub et après un compte complet il frappait un ballon-sacrifice dans la gauche, à Brock. Ce fut le seul point de cette fin de manche.

Les Cardinals, eux, ne lâchaient pas. Ils continuaient à marquer des points, en neuvième, Bob Barda, frappant à la place de Carlton, réussit un simple.

ST-LOUIS (10)		MONTREAL (4)	
ab	p	cs	pp
4 2 2 0	Day, cc	ab	p
0 0 0 0	Hunt, 2b	5 1 1 1	
1 1 1 1	Staub, cf	3 1 1 1	
1 1 1 1	Fairly, 1b	4 1 1 0	
2 2 4	Jones, cc	3 0 0 0	
1 1 1	Sutherland, cg	1 0 0 0	
1 0 0	Bateman, r	4 0 2 0	
1 1 0	Laboy, 3b	4 0 2 2	
1 1 2	Wine, ac	4 0 1 0	
0 0 0	Morton, l	1 0 0 0	
0 0 0	Gosger, fo	1 0 0 0	
0 0 0	Reed, l	0 0 0 0	
1 0 1	Swoboda, fo	1 0 0 0	
0 1 0	Strohmayr, l	0 0 0 0	
0 0 0	Fairly, fo	1 0 0 0	
Totaux	40 10 16 10	Totaux	36 4 10 4

S-Louis	100 220 014-10
Montréal	100 200 010-14
E - Schofield, DJ - St-Louis 1, Montréal 14	
LSB - St-Louis 6, Montréal 6, 2b - Simmons, Bateman, Fairly, Wine, 3b - Hunt, C - Day 1, Schofield 1, Torre 2 6, Cardenal 4, S AC - Brock, BS - Staub.	
	ml cs p pm bb rt
Cleveland (3-2)	7 8 4 4 0 3
Carlton	1 0 0 0 0 0
Laboy	1 2 0 0 0 0
Morton p (3-5)	5 9 5 0 3 3
Reed	2 1 0 0 0 0
Strohmayr	2 6 5 5 1 1
ML - Morton. Feinte illégale: Morton.	
Ambiance: 8,862. Temps 2H:22.	

Dès le 1er juin Les Parcs du Québec pourront accueillir 1000 pêcheurs de plus par jour

Quoi?

- Facilités de pêche quotidienne (sans séjour), entrée 7h a.m., sortie 9h p.m. (aux postes d'accueil).
- 400 embarcations pouvant recevoir de 800 à 1,000 pêcheurs par jour.

Où?

- Dans les 4 nouveaux parcs de Papineau, Labelle, Joliette et Mastigouche, à moins de 2 heures de voiture de Montréal, Hull ou Trois-Rivières.

Comment?

- En réservant 48 heures à l'avance * à l'un ou l'autre des 16 postes d'accueil suivants :

Parcs de Papineau et Labelle :

Val-des-Bois : tél.: (819) 454-0071

Mayo : et (819) 454-0072

(819) 986-8564

Montpellier : et (819) 854-2141

(819) 854-2331

Notre-Dame-du-Laus : (819) 767-3315

Duhamel : et (819) 767-2274

(819) 525-7981

Vendée (Amherst) : et (819) 525-7991

(819) 687-3228

La Minerve : (819) 274-2171

Nominique : (819) 278-3373

Kiamika : à venir

Parc de Joliette :

Saint-Zénon : (514) 884-5502

Saint-Côme : (514) 883-2276

Saint-Donat : (819) 424-2981

Saint-Michel-des-Saints : (514) 833-6334

Parc de Mastigouche :

Saint-Michel-des-Saints : (514) 833-6334

Saint-Zénon : (514) 884-5502

Sainte-Emilie-de-l'Energie : (514) 886-3875

Saint-Gabriel-de-Brandon : (514) 835-4772

Saint-Alexis-des-Monts : (819) 265-2098

* Exemple : Pour pêcher un jeudi, il faut réserver à compter de 8h a.m. le mardi précédent et arriver au poste d'accueil avant 10h a.m. le jeudi, autrement la réservation est annulée.

Le coût!

\$2.00 par jour, par personne plus \$4.00 par embarcation.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
R.P. Dawson C.A.
D.P. Atkins C.A.
D.M. Long C.A.
H.J. Garbacz C.A.
P. Gauthier C.A.
R. Boudreau C.A.
P. Cloutier C.A.
R.B. Savard C.A.
S. Guiv' C.A.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
J.F. Lewis C.A.
J.D. Hogg C.A.
G.R. McPhee C.A.
W.G. Hogg C.A.
L.A. Wright C.A.
M.B. Turcotte C.A.
R.A. Ross C.A.
R. Beaudre C.A.
J. Magnan C.A.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
C.A. Poissant C.A.
A. Galarneau C.A.
J.M. Boone C.A.
E.G. Ward C.A.
L.L. Graves C.A.
R.W. White C.A.
D.W. Smith C.A.
M.A. McMoran C.A.
R. Vaux C.A.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés
SAMSON, BÉLAI, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 843-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULOS, C.A.

VIAU & ROBIN

The Unholy War, de David Waines

Les Palestiniens: une histoire jalonnée de refus

par Clément Trudel

THE UNHOLY WAR — Israel and Palestine 1897-1971 (198 pages) **Chateau Books Limited.** Ouvrage de David Waines, préface par Maxime Rodinson (traduction française en préparation).

La population déjà établie en Palestine a été ignorée par les auteurs sionistes, constatait Zwi Werblowsky dans l'un des 45 textes d'un dossier publié en 1967 aux Temps Modernes sur **Le conflit israélo-arabe**. De l'intérieur même d'Israël, le doyen de la Faculté des humanités à l'Université hébraïque de Jérusalem adoptait une attitude que des universitaires tels Arnold Toynbee et Maxime Rodinson, des rabbins comme Elmer Berger aux États-Unis et des hommes politiques par exemple, Anthony Nutting, qui démissionna du gouvernement britannique après l'occupation du canal de Suez en 1956, ont déjà adoptée pour marquer leur désaccord avec le sionisme et pour poser en termes de droit le problème palestinien.

L'ouvrage que vient de lancer hier à Montréal la maison d'édition "Chateau", est d'un historien qui se permet des échappées de reporter: "The Unholy War" fait le procès du sionisme, depuis le tout premier congrès de Bâle, en 1897, jusqu'aux répercussions toutes contemporaines de la diplomatie franco-britannique sur les aspirations des Arabes.

L'histoire des Palestiniens, écrit David Waines en épilogue, est tissée de refus. La Grande-Bretagne a refusé l'indépendance à la Palestine, seul territoire qui n'ait pu accéder à ce statut d'indépendance parmi les territoires sous mandat britannique, après la Première Guerre Mondiale. Les sionistes ont refusé l'existence d'une société et d'un peuple palestiniens, attachés qu'ils étaient à faire de la Palestine une enclave juive de type européen. Aujourd'hui, les gouvernements arabes, qui semblent incapables d'instaurer la paix ou de faire la guerre pour les Palestiniens, semblent décidés à refuser l'alternative qu'ont les Palestiniens d'entreprendre leur propre lutte. Pourtant, un fait demeure: "Les Palestiniens eux-mêmes ont refusé d'accepter le sort préparé et déterminé pour eux par d'autres, qu'ils soient Arabes, Israéliens ou Américains", conclut Waines, rattaché au Centre des études islamiques de l'université McGill.

Conscient de la complexité de l'objet de ses recherches, Waines a fouillé les archives du Foreign Office et consulté les documents présentement accessibles en Israël et aux États-Unis. La voie de règlement qu'il en infère tendrait à réexaminer le "fait colonial" (l'expression est de Rodinson) que constitue Israël. Les relations des autorités britanniques (p. 56) ont été celles d'une puissance face à des sans-pouvoir (powerlessness) et il ne faut pas se cacher la vérité (p. 113), Israël a pris la relève de l'Empire britannique.

Les sionistes, toujours selon les documents retenus par Waines, ont établi un régime d'apartheid pour la main-d'œuvre arabe (pp. 28 et 78). Il faudra attendre un geste de Lévi Eshkol, en 1965, pour que la centrale syndicale Histadruth change son nom de Federation of Jewish Workers en celui de Israel Federation of Labour.

Des lois qui, en 1946, soulevaient d'indignation des juristes juifs (p. 139) ont pourtant inspiré les lois israéliennes conférant une autorité démesurée à des gouverneurs militaires, jusqu'à la suppression de ces pouvoirs d'exception éternels fait surprenant par des députés arabes à la Knesseth (parlement israélien).

L'auteur cite maints exemples où la Jewish Agency refusait à infléchir dans le sens de ses fins les décisions des autorités britanniques, quand il ne s'agit pas de vérifier l'abdication pure et simple des autorités vis-à-vis du pouvoir parallèle des sionistes. Malgré les diagnostics et mises en garde de plusieurs commissions royales d'enquête, le mécontentement des Arabes mena à la révolte de 1936-38.

Comme en Ulster (la comparaison revient à trois reprises dans l'étude de Waines), la spirale de violence est attisée par ce qui apparaît aux Palestiniens comme la complicité des autorités en place avec les tenants d'un État juif. Un parlementaire britannique, Richard Crosland (p. 76) ira jusqu'à déclarer que "la seule façon que puissent avoir les Arabes d'obtenir audience passe par la violence".

Lorsque des représentants des Arabes demandent au commandant britannique de Haifa, le général Stockwell (p. 109) la protection contre les raids qui font fuir leurs concitoyens, en 1948, Stockwell leur oppose une fin de non recevoir parce que ses amis

sionistes ne veulent rien d'autre qu'une reddition des Arabes.

Les Arabes se sont chargés d'insister sur le massacre de Deir Yassin. Les troupes de choc de la Palmach, au sein de la Haganah (armée israélienne), ont eu leur historien, Yigal Allon, mais les hauts faits de ce groupe Palmach ne sont accessibles qu'à ceux qui lisent l'hébreu, Tel-Aviv refusent depuis toujours d'au-

toriser la traduction de cet ouvrage en deux tomes.

David Waines s'attarde par ailleurs sur le rôle du parti Mapai et de Ben Gourion (p. 144) dans la détérioration des rapports avec les Arabes vivant en Israël, surtout par la réduction des sentences aux responsables du massacre de Kafr Qassim (38 Arabes avaient été abattus, sans savoir qu'un couvre-feu avait été décrété trente minutes avant

leur rentrée des champs).

Ouvrage partial? pro-palestinien? Dans la préface que Maxime Rodinson, directeur des études à l'École pratique des hautes études à la Sorbonne, a écrite pour le livre de Waines, l'exposé de Waines est qualifié d'honnête, franc et direct. Rodinson trouve particulièrement fouillée la partie de l'étude portant sur le mandat britannique et sur la déclaration Balfour (1917) qui l'a

précédé. Waines, selon Rodinson, a le mérite de prendre les Arabes pour des "êtres humains" et d'expliquer (non de glorifier) leur comportement.

Ce qu'il faut, c'est déchirer le masque d'invective que trop d'Occidentaux utilisent pour juger la conduite des Arabes comme tout à fait inintelligible et irrationnelle, commente le professeur de la Sorbonne. Le fait, pour une société, d'être arabe (ou juive) souligne en-

core Rodinson, ne la met pas à l'abri de décisions irrationnelles et injustes.

Les Palestiniens qui témoignent, en entrevue, de leur déposssession, s'expliquent mal comment les autorités israéliennes peuvent prôner l'assimilation des Arabes palestiniens aux autres peuples arabes, eux qui dans la Diaspora ont toujours refusé la solution de l'assimilation (passim et page 181). Pour Waines, il re-

vient aux Palestiniens de prendre leur sort en mains. Les Juifs qui, durant des siècles, ont proclamé dans leur prière: "L'an prochain à Jérusalem" peuvent comprendre la foi avec laquelle les jeunes Palestiniens expriment la certitude de leur retour en Palestine.

Après la Guerre des Six jours, de nombreux pamphlets ont vu le jour sur le nouvel antisémitisme que constituerait l'antisémitisme. Le livre du jeune professeur de McGill vient s'ajouter aux études qui, d'aussi loin que 1905, décrivent le réveil de la nation arabe (Azoury, Antonius et Weinstock, pour ne citer que ceux-là).

Les guérilleros qui harcè-

lent l'État d'Israël ont eu des ancêtres et Waines se demande si ce jeune Palestinien qui se rend étudier aux États-Unis et auquel les autorités israéliennes font signer une formule de renonciation à un retour éventuel en Israël ne viendra pas joindre les rangs des fédérateurs (page 163).

Rodinson a parlé de la "désaryanisation" des juifs (numéro spécial d'Hérem sur le peuple palestinien - mai-juillet 1969). Waines signale que la formule Allon pour transformer la rive occidentale du Jourdain en "colonie" fortifiée ne saurait avoir raison d'une résistance qui refuse d'être refoulée au désert, comme Israël refuse d'être poussé à la mer.

Epargner, c'est retrousser ses manches.



Ce n'est pas en dormant sur ses deux oreilles que l'on fait un pays. Une cité saine... un pays, ça se bâtit à coups de travail, d'efforts, d'investissements.

Ce travail, ces efforts à fournir, il appartient à chacun de nous de les déterminer dans son milieu en retroussant ses manches.

Il en va de même des investissements. On déplore souvent le fait qu'ils sont insuffisants ou qu'ils viennent en trop grande proportion de l'étranger. Sur ce plan aussi, il est possible à chacun de retrousser ses

manches.

C'est par l'épargne individuelle que se constituent

les capitaux qui sont mis au travail afin de promouvoir l'essor économique chez nous. Or, il existe une façon d'épargner qui répond exactement à cet objectif. C'est l'assurance-vie.

En même temps qu'elle vous protège, l'assurance-vie canalise les épargnes de tous les assurés en un puissant réservoir de capitaux: \$5 milliards et trois quarts investis

ici, au Québec.

Les compagnies d'assurance-vie investissent ces capitaux à long terme dans la construction de logements, d'écoles, dans l'expansion industrielle, les routes et les grands travaux publics, etc. Ces capitaux travaillent à la prospérité du Québec, donc pour chacun de nous.

C'est simple, sage, raisonnable. Mais il faut y penser!

Pensez-y.

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie